



**RAPPORT UNIQUE
SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION
FINANCIÈRE**

2021

(SFCR - Solvency and Financial Conditions
Report - dans son acronyme anglais)



Remarques générales

La société COFACE SA, société anonyme de droit français (avec conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 432 413 599 (RCS Nanterre) est dénommée la « Société » dans le présent rapport. L'expression le « Groupe » ou le « Groupe Coface » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société, ses filiales, succursales et participations.

La société Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, société anonyme de droit français (avec conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 552 069 791 (RCS Nanterre) est dénommée « la Compagnie » dans le présent rapport.

◆ Informations prospectives

Ce rapport contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe Coface. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du rapport et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe Coface concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe Coface.

Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe Coface. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, les déclarations prospectives contenues dans le rapport visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe Coface. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), le 06-04-2022 sous le numéro n° D.22-0244.

◆ Facteurs de risques

Vous êtes fortement encouragés à examiner attentivement les facteurs de risque décrits aux paragraphes susmentionnés du Document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe Coface. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe Coface à la date du présent rapport, pourraient avoir le même effet négatif sur le Groupe Coface, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance ainsi que sur le prix des actions cotées sur Euronext Paris (**ISIN: FR0010667147**).

Toutes ces informations sont disponibles sur les sites internet de la Société (www.coface.com/Investisseurs) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Clarifications relatives à la présentation

Le présent rapport est établi au titre du Chapitre XII du Règlement Délégué (UE) 2015/35 de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

En application des articles L.356-25 et R.356-60 du Code des Assurances, et conformément à l'instruction de l'ACPR n°2015-I-27, le présent rapport est un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière de COFACE SA (RCS n°432413599), de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (RCS n°552069791).

Pour information, COFACE SA constitue le Groupe Coface (« COFACE SA » ou « le Groupe »), surveillé sur base consolidée, Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (« la Compagnie »), un établissement surveillé sur base solo, Coface PKZ, filiale également surveillée sur base Solo.

Le périmètre général du Groupe Coface est indiqué page 14 de ce document et l'attention du lecteur est attirée sur les éléments suivants :

- Les éléments quantitatifs relatifs à COFACE SA sont établis selon les normes IFRS ou Solvabilité II selon les cas.
- En conformité avec la réglementation, la Compagnie n'a pas obligation d'établir des comptes consolidés et, en conséquence, les éléments quantitatifs fournis dans ce document le sont sur base statutaire, en normes comptables françaises pour l'activité et en normes Solvabilité II pour les éléments prudentiels.
- Les éléments quantitatifs de la Compagnie couvrent essentiellement ceux relatifs à la holding de tête et aux 31 succursales de plein exercice dont le détail figure en annexe 1.
- Les activités d'affacturage et les filiales d'assurance-crédit ou de services ne sont pas consolidées par la Compagnie mais par COFACE SA : ceci explique pour l'essentiel les écarts sur les revenus d'activité et les résultats.
- Les activités de réassurance externe sont portées par Coface Re, entité consolidée par COFACE SA.
- Coface PKZ constitue la seule filiale d'assurance européenne du groupe située hors de France et soumise à la réglementation Solvabilité II, d'où sa mention spécifique dans le présent rapport.
- Sauf paragraphe spécifique ou mention spécifique, les éléments qualitatifs ou quantitatifs de ce document sont aussi valables pour cet établissement.
- Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes de COFACE SA ni de la Compagnie, il a en revanche été approuvé par les conseils d'administration respectifs de COFACE SA et de la Compagnie.

Sommaire

Synthèse	7
A Activité et résultats	12
A.1 Activité	12
A.1.1 Présentation générale	12
A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise	14
A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du groupe	15
A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités	15
A.1.5 Opérations et événements importants survenus en 2021	16
A.1.6 Evènements postérieurs au 31 décembre 2021	17
A.2 Résultats de souscription	19
A.2.1 COFACE SA	19
A.2.2 La Compagnie	19
A.3 Résultats des investissements	23
A.3.1 Résultats détaillés sur la période	23
A.3.2 Impact dans les fonds propres	27
A.3.3 Titrisation	27
A.4 Résultat des autres activités	28
A.4.1 Autres produits et dépenses	28
A.4.2 Accords de location	28
A.5 Autres informations	29
B Système de gouvernance	31
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	31
B.1.1 Structure de gouvernance	31
B.1.2 Changement notable de gouvernance au cours de la période	34
B.1.3 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés	34
B.1.4 Information sur les transactions importantes	36
B.2 Compétence et honorabilité	37
B.2.1 Compétence	37
B.2.2 Honorabilité	37
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	39
B.3.1 Gestion des risques	39
B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	44
B.4 Système de contrôle interne	45
B.4.1 Le contrôle interne	45
B.4.2 Fonction conformité	45
B.5 Fonction d'audit interne	45

B.6 Fonction actuarielle	47
B.7 Sous-traitance	48
B.7.1 Activités ou fonctions externalisées	48
B.7.2 Qualité des prestataires	49
B.8 Autres informations	49
C Profil de risque	51
C.1 Risque de souscription	51
C.1.1 Exposition	51
C.1.2 Technique d'atténuation du risque	51
C.1.3 Concentration du risque	52
C.2 Risque de marché	53
C.2.1 Exposition	53
C.2.2 Techniques d'atténuation du risque	56
C.2.3 Sensibilité au risque	56
C.3 Risque de crédit	58
C.3.1 Exposition	58
C.3.2 Techniques d'atténuation du risque	59
C.4 Risque de liquidité	60
C.4.1 Exposition	60
C.4.2 Techniques d'atténuation du risque	61
C.4.3 Sensibilité au risque	61
C.4.4 Bénéfices attendus dans les primes futures	62
C.5 Risque opérationnel	63
C.6 Autres risques importants	63
C.6.1 Risque de réputation	63
C.6.2 Risque stratégique	63
C.6.3 Risques émergents	64
C.7 Autres informations	64
C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers	64
C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque	65
C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques	65
C.7.4 Risque Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance	65
D Valorisation à des fins de solvabilité	68
D.1 Actifs	68
D.1.1 Immobilisations incorporelles	68
D.1.2 Investissements	68
D.1.3 Participations	70
D.1.4 Créances	70
D.1.5 Trésorerie	71
D.1.6 Autres actifs	71
D.2 Provisions techniques	73

D.2.1 Meilleures estimations	74
D.2.2 Marge pour risque	74
D.3 Autres passifs	75
D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques	75
D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages	75
D.3.3 Impôts différés passifs	76
D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	78
D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	78
D.3.6 Passifs subordonnés	79
D.3.7 Autres dettes	79
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	79
D.5 Autres informations	79
E Gestion du capital	81
E.1 Fonds propres	81
E.1.1 Politique de gestion des fonds propres	81
E.1.2 Structure et qualité des fonds propres	82
E.1.3 Fonds propres de base	85
E.1.4 Fonds propres auxiliaires	85
E.1.5 Disponibilité des fonds propres	85
E.1.6 Absorption des pertes par le capital	86
E.1.7 Réserve de réconciliation	86
E.1.8 Ratios supplémentaires	88
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	88
E.2.1 Exigences annuelles	88
E.2.2 Méthodes de calcul retenues	89
E.2.3 Minimum de capital requis	93
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis	95
E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	95
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	97
E.6 Autres informations	97
F Annexes	99
F.1 Détails des relations mère-filles	99
F.2 Reportings quantitatifs	101
F.3 Glossaire	124

Synthèse

◆ Activités et résultats

Le chiffre d'affaires consolidé de 1 567,9 millions d'euros augmente de 8,3% à périmètre et taux de change constants par rapport à 2020. Le ratio combiné net s'élève à 64,6% soit 15,2 points au-dessous de 2020 (79,8%). Celui-ci se décompose entre un ratio de sinistralité en baisse de 14,4 points, à 33,3% et un ratio de coûts qui lui décroît de 0,8 point à 31,3% par rapport à 2020. Le Groupe termine l'année avec un résultat net (part du groupe) en hausse de 170%, à 223,8 millions d'euros (contre 82,9 millions d'euros en 2020) et une rentabilité des fonds propres de 12,2%. L'estimation du ratio de Solvabilité au 31 décembre 2021 s'élève à 195,6% au dessus de la fourchette de solvabilité ciblé définie à 155-175%. Coface proposera aux actionnaires la distribution d'un dividende de 1,50 euro par action, portant le taux de distribution total à 100%.

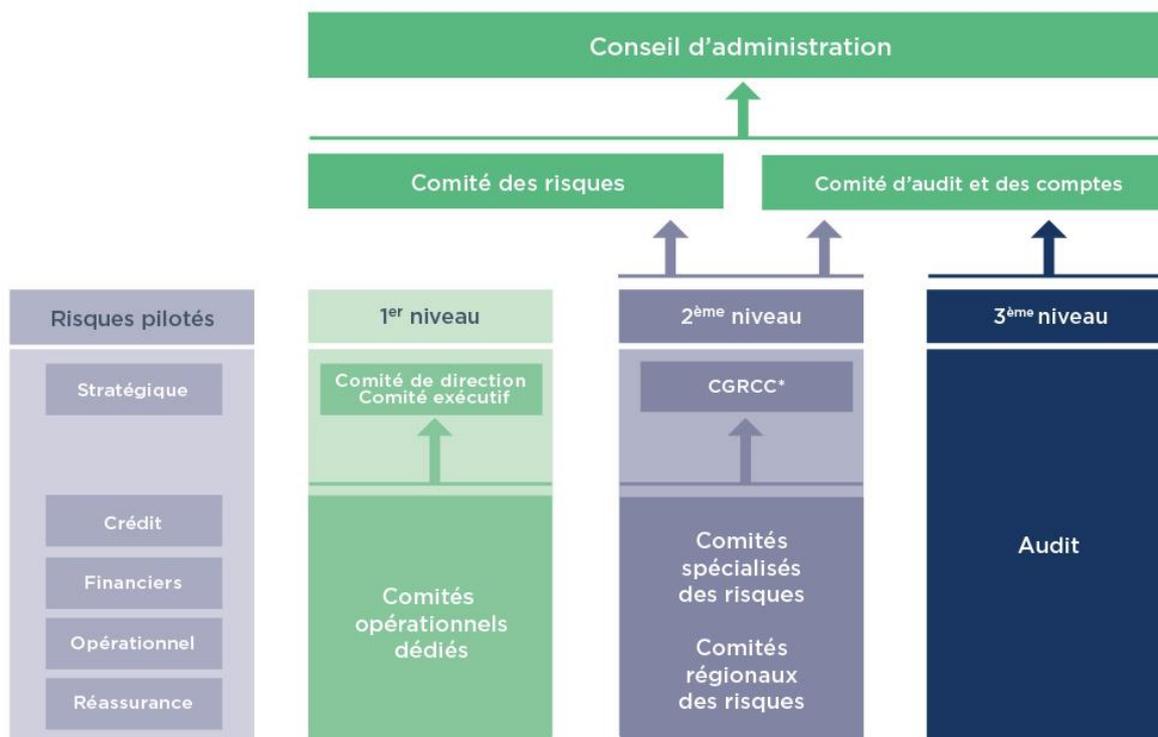
Le chiffre d'affaires de la Compagnie, qui s'élève à 1 221 M€, augmente de 9,4% (à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2020 ; le ratio de sinistralité net diminue de 8,7 points, à 37,7% et le ratio de coûts net a diminué de 2,4 point, à 43,1%. La Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur termine l'année avec un résultat net à 41,9 M€, soit une baisse de 44% (contre 74,9 M€ en 2020).

◆ Gouvernance spécifique liée à la crise Covid

Sur 2021, le groupe a continué à gérer la crise Covid en grande partie comme l'an passé en ayant recours au télétravail qui a permis de maintenir l'activité sans problèmes majeurs.

◆ Systeme de gouvernance

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée reposant sur les fonctions-clés. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.



* Coface Group Risk and Compliance Committee (CGRCC)

◆ Profil de Risque

En tant qu'assureur-crédit, le risque de souscription est le principal risque du Groupe Coface, représentant une part importante du besoin en capital. Ce dernier est néanmoins sensible aux risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnel. Dans l'optique d'une gestion plus efficace, le Groupe maintient un portefeuille de risque suffisamment diversifié aussi bien en matière de risque de souscription avec une diversification géographique ou sectorielle mais également en matière d'investissement. Le Groupe fait également appel à la réassurance pour renforcer sa solvabilité face à une augmentation de la sinistralité. Par ailleurs, le Groupe utilise l'ORSA pour mesurer l'évolution de la solvabilité du Groupe face à des événements défavorables.

◆ Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan de Solvabilité du Groupe Coface a été arrêté au 31 décembre 2021 conformément à la réglementation Solvabilité II. Le Groupe Coface valorise ses actifs et ses passifs en se fondant sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'entreprise. Les méthodes de valorisation du bilan prudentiel sont les mêmes que celles utilisées en 2020 afin de comparer l'évolution des grandes classes d'actifs et de passifs. Cette valorisation de l'actif du Groupe Coface, depuis les normes IFRS en normes Solvabilité II, est de 4 992 millions d'euros. La Compagnie a un total actif de 4 062 millions d'euros. En ce qui concerne le passif, celui du Groupe s'élève à 2 590 millions d'euros, et l'excédent d'actif sur passif est de 2 402 millions d'euros alors que pour la Compagnie le passif s'élève à 1 863 millions d'euros, et l'excédent d'actif sur passif est de 2 199 millions d'euros (voir la partie D pour plus de détails).

◆ **Gestion du capital**

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) du Groupe sont définis en utilisant le modèle interne partiel.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion du capital qu'il revoit à minima une fois par an afin de répondre aux exigences réglementaires, de gérer l'adéquation de ses fonds propres avec ses engagements d'assurance et en vue de l'optimisation de ses fonds propres.

La Compagnie ainsi que Coface PKZ utilisent la formule standard pour calculer leurs Capital de Solvabilité Requis (SCR) et leurs Minimum de Capital Requis (MCR).

Le ratio de Solvabilité du Groupe est de 195,1 % au 31 décembre 2021.

Les ratios de Solvabilité de la Compagnie et de Coface PKZ sont, au 31 décembre 2021, respectivement de 263 % et 208 %.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière de Coface PKZ au 31 décembre 2021 est publié sur le site internet suivant :

<https://www.coface.si/Home/Footer-links/Dokumenti>



/ A. ACTIVITE ET RESULTATS

A Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Présentation générale

◆ Nom et forme juridique des entreprises

COFACE SA est une société anonyme au capital de 300 359 584 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 432 413 599 R.C.S.Nanterre.

La Compagnie est une société anonyme au capital de 137 052 417 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 552 069 791 R.C.S.Nanterre.

Coface PKZ est une société slovène au capital de 8 413 000 euros dont le siège est situé à Davčna ulica 1, 1000 Ljubljana, Slovénie. Elle a été inscrite au registre des sociétés le 31 décembre 2004 sous le numéro 1/39193/00, Srg 2004/12632 et est titulaire d'une autorisation d'exercer une activité d'assurance dans la catégorie de l'assurance crédit, ainsi que d'une autorisation d'exercer une activité d'assurance liée à la souscription de réassurance dans la catégorie de l'assurance non-vie. Coface PKZ est régie par le code des assurances Slovène et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de régulation Slovène.

Coface PKZ est la seule filiale européenne d'assurance du groupe hors de France.

◆ Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle chargée du contrôle financier

COFACE SA et la Compagnie sont deux établissements régis par le code des assurances et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) située au 4 Place de Budapest à Paris (75009).

◆ **Nom et coordonnées des auditeurs externes**

● **Commissaires aux comptes – COFACE SA**

Commissaires aux comptes titulaires	Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Jérôme LEMIERRE	Mazars 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie Représenté par Jean-Claude PAULY
Commissaires aux comptes suppléants	BEAS 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Mireille BERTHELOT	BEAS 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Mireille BERTHELOT

● **Commissaires aux comptes – La Compagnie**

Commissaires aux comptes titulaires	Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Jérôme LEMIERRE	Mazars 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie Représenté par Jean-Claude PAULY
Commissaires aux comptes suppléants	BEAS 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Mireille BERTHELOT	BEAS 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Mireille BERTHELOT

● **Commissaires aux comptes – Coface PKZ**

Commissaires aux comptes PKZ	Deloitte revizija d.o.o. Dunajska cesta 165, Ljubljana Représenté par Barbara Žibret Kralj	
-------------------------------------	--	--

A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise

◆ COFACE SA

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du capital et des droits de vote du Groupe depuis deux ans :

	31/12/21				31/12/20		31/12/19	
	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE	%	ACTIONS	DROITS DE VOTE	ACTIONS	DROITS DE VOTE
Natixis ¹	15 078 051	10,04%	15 078 051	10,12%	64 153 881	64 153 881	64 153 881	64 153 881
Arch Capital Group	44 849 425	29,86%	44 849 425	30,09%	-	-	-	-
Employés	857 423	0,57%	857 423	0,58%	853 199	853 199	561 806	561 806
Public	88 247 383	58,76%	88 247 383	59,21%	84 682 884	84 682 884	86 315 510	86 315 510
Auto-détention ⁽¹⁾	1 147 510	0,76%	0	0%	2 341 985	0	1 000 752	0
Autres	-	-	-	-	-	-	-	--
TOTAL	150 179 792	100%	149 032 282	100%	152 031 949	149 689 964	152 031 949	151 031 197

⁽¹⁾ Auto-détention : contrat de liquidité, transactions sur actions propres et rachat pour annulation.

◆ La Compagnie

La Compagnie est un établissement détenu à 100% par COFACE SA.

◆ COFACE PKZ

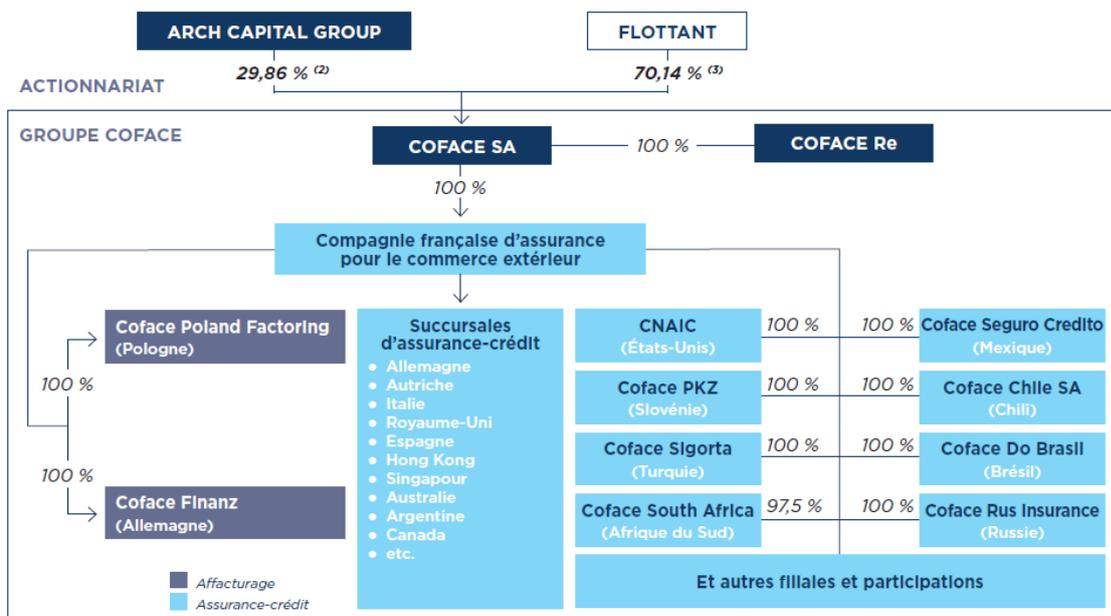
Coface PKZ est un établissement détenu à 100% par Compagnie Française depuis le 15 avril 2019.

¹ Le Groupe Natixis a cédé sa participation le 6 janvier 2022, voir aussi A.1.6 sur ce point

A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du groupe

Le diagramme ci-dessous présente la structure juridique de COFACE SA ainsi que la description des filiales et succursales significatives (cf. chapitre « Regard sur Coface » du Document d'enregistrement universel du Groupe Coface).

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités

L'activité des établissements est principalement centrée sur l'assurance-crédit qui représente 89% des revenus de COFACE SA en 2021 (voir le chapitre 4 de la note 22 « Chiffre d'affaires » du Document d'enregistrement universel 2021). Elle consiste à proposer aux entreprises des solutions pour les protéger contre le risque de défaillance financière de leurs clients débiteurs, tant sur leur marché domestique qu'à l'export.

Sauf exception, COFACE SA exerce ses activités par l'intermédiaire de succursales, filiales d'assurance-crédit et deux sociétés d'affacturage détenues à 100% tandis que l'activité de la Compagnie ne s'exerce qu'au travers de ses 31 succursales.

Les deux établissements (COFACE SA et la Compagnie) opèrent dans sept régions opérationnelles :

- Europe du Nord
- Europe de l'Ouest
- Europe centrale
- Méditerranée et Afrique
- Amérique du Nord
- Amérique latine
- Asie Pacifique

Le Groupe est par ailleurs présent sur le marché de l'affacturage, le marché du cautionnement et commercialise des produits d'information et de recouvrement.

A.1.5 Opérations et événements importants survenus en 2021

◆ Evolution de la gouvernance

Au sein du conseil d'administration

Le 10 février 2021, Natixis et Arch Capital Group ont annoncé que la transaction annoncée en février 2020 et portant sur la cession de 29,5% des titres de Coface SA avait obtenu toutes les autorisations nécessaires. Conformément aux annonces faites en 2020, les administrateurs représentant Natixis ont ainsi présenté leur démission. Le conseil a alors coopté quatre administrateurs nommés par Arch ainsi que Bernardo Sanchez Incera qui a été alors nommé Président du Conseil. A compter de cette date, le conseil d'administration de Coface est donc composé de 10 membres, 4 femmes et 6 hommes, dont la majorité (6) d'administrateurs indépendants.

Le 28 juillet 2021, le Conseil d'administration a coopté David Gansberg, directeur général de l'activité de prêt hypothécaire monde chez Arch, en qualité d'administrateur non-indépendant en remplacement de Benoît Lapointe de Vaudreuil qui quitte le Conseil pour se concentrer sur ses responsabilités professionnelles actuelles.

Au sein du comité de direction groupe

Au cours de l'année 2021, plusieurs nominations sont venues renforcer l'équipe de direction de Coface :

- Le 24 mars 2021, Declan Daly a été nommé Directeur des opérations du Groupe Coface à compter du 1^{er} avril.
- Le 1^{er} septembre 2021, les nominations suivantes ont été annoncées :
 - Antonio Marchitelli, directeur de Coface pour la région Europe de l'Ouest, a été nommé directeur en charge des lignes de produits spécialisés à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
 - Carine Pichon, directrice financière et risques, a remplacé Antonio Marchitelli en tant que directrice générale de Coface pour la région Europe de l'Ouest ;
 - Phalla Gervais a remplacé Carine Pichon en tant que directrice financière et risques à compter du 6 septembre 2021
 - Jaroslaw Jaworski a été confirmé au poste de directeur général de Coface pour la Région Europe Centrale et de l'Est, à compter du 1^{er} septembre 2021
- Le 10 septembre 2021, Marcelle Lemos a été nommée en tant que nouvelle directrice générale de la région Amérique Latine, à compter du 13 septembre 2021.

◆ Les agences de notation reconnaissent les bonnes performances de Coface

Le 10 février 2021, l'agence de notation Moody's a confirmé la note de solidité financière (Insurance Financial Strength – IFS) A2 de Coface. Elle a également relevé la perspective de cette note qui est désormais assortie d'une perspective stable.

Le 18 mars 2021, L'agence de notation AM best a confirmé la note de solidité financière (Insurer Financial Strength – IFS) 'A' (Excellent) attribuée à Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (la Compagnie), Coface North America Insurance Company (CNAIC) et Coface Ré. La perspective de ces notes reste « stable ».

Le 20 avril 2021, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note de solidité financière (Insurer Financial Strength - IFS) 'AA-' de Coface. L'agence a également retiré la surveillance négative attachée à cette note. Les perspectives sont désormais stables. Le 9 décembre 2021, Fitch a confirmé la note solidité financière et les perspectives restent stables.

◆ **Réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues**

Le Conseil d'administration de COFACE SA, dans sa réunion du 3 mars 2021, a décidé d'annuler les 1 852 157 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions du 27 octobre 2020, et corrélativement, de réduire le capital social de la société.

En conséquence, le capital social de COFACE SA s'établit désormais à 300 359 584 € divisé en 150 179 792 actions d'une valeur nominale de 2 € chacune.

◆ **Expiration des principaux schémas gouvernementaux**

En 2020, de nombreux gouvernements ont rapidement reconnu le rôle crucial de l'assurance-crédit dans le maintien du crédit inter-entreprises, première source de financement de nombreuses entreprises. Afin de permettre de garantir la disponibilité de l'assurance-crédit dans une période où le risque n'est pas forcément assurable, de nombreux états ont mis en place des mécanismes de garantie dont la forme et le périmètre varient. Au 31 décembre 2020, Coface avait ainsi finalisé 13 accords dans des pays qui représentaient 64% des expositions.

Comme initialement prévu, la grande majorité des schémas gouvernementaux (hors top-up) ont expiré au 30 juin 2021 entraînant ainsi une mise en run-off des contrats. En effet, les états et les acteurs d'assurance-crédit, dont Coface, partagent l'analyse selon laquelle une prolongation n'est pas nécessaire compte tenu de la situation actuelle du marché. Cependant, les différents acteurs continueront à travailler en étroite collaboration après le 30 juin 2021 afin d'être en mesure d'agir rapidement, dans le cadre de la législation européenne, au cas où la situation économique se détériorerait de manière significative. Les plans gouvernementaux ont un impact négatif sur le résultat avant impôt de -103 M€ sur le T4-2021 portant le total à -160 M€ sur 12M-2021.

◆ **Renouvellement de sa ligne de crédit syndiquée**

Dans le cadre du refinancement de son activité d'affacturage, COFACE SA a signé le 4 août 2021 avec un groupe de banques partenaires, le renouvellement par anticipation de son crédit syndiqué en euros d'un montant de 700 M€. Il s'inscrit dans le cadre du plan Build to Lead qui vise à mieux valoriser les actifs de Coface dans les métiers de spécialités et va donc permettre de continuer de soutenir le développement de l'affacturage.

Cette opération avait été initialement conclue en 2017 pour se substituer à des lignes de crédit bilatérales existantes. Coface s'appuie sur un panel de 7 banques relationnelles : BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Natixis, Société Générale, intervenant en qualité d'arrangeurs mandatés et teneurs de livres, BRED, HSBC et La Banque Postale intervenant en qualité d'arrangeurs mandatés. Société Générale agit en qualité d'agent de la documentation et de la facilité.

Le crédit est renouvelé pour une durée de 3 ans avec deux options d'extension d'une année chacune, à la main des prêteurs. Cette opération permet au Groupe une amélioration de sa flexibilité financière et un allongement de la maturité de son refinancement, tout en profitant des conditions de marché favorables et en renforçant les relations avec ses banques de premier rang qui confirment ainsi leur engagement de moyen terme auprès de Coface.

A.1.6 Evènements postérieurs au 31 décembre 2021

◆ **Evolution de l'actionnariat**

Le 6 janvier 2022, Natixis a annoncé la cession de sa participation résiduelle dans Coface SA. Cette cession représentait environ 10,04% du capital social de Coface SA, soit 15 078 095 actions. Elle a été effectuée par voie d'un ABB (construction accélérée d'un livre d'ordres) au prix moyen de 11,55€. A l'issue de cette opération, Natixis ne détenait plus aucune action de Coface SA.

◆ Impacts anticipés de la guerre en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a déclenché une guerre en Europe pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale. Ce conflit armé et les très nombreuses sanctions économiques prises à l'encontre de la Russie, auront assurément de graves conséquences économiques et financières pour l'ensemble du Monde alors que la précédente crise liée à la Covid n'était pas encore terminée. Les conséquences inflationnistes sont importantes : l'espoir de voir les cours de l'énergie, des minerais et des produits agricoles baisser au second semestre 2022 s'est envolé, du moins éloigné.

La décreue du coût du fret est également remise à plus tard (interdictions de survol aérien et envol du coût du carburant). Il en résulte que la normalisation des chaînes de production est aussi remise à plus tard. Les pays d'Europe centrale doivent par ailleurs supporter la charge de centaines de milliers de réfugiés ukrainiens. Ces mêmes pays, en tant que couloirs et débouchés commerciaux de la Russie, pâtissent de la réduction des échanges commerciaux entre les deux belligérants et l'Europe. Enfin, l'inflation des prix de l'énergie et de l'alimentation est source potentielle de troubles sociaux, susceptibles de déboucher sur des bouleversements politiques, notamment dans les pays en développement, où l'intervention des Etats pour atténuer son choc sur les ménages est rendue malaisée par des capacités budgétaires faibles et un endettement élevé accru par la pandémie. Confrontées à une forte inflation du prix des biens, des actifs immobiliers et financiers, ainsi qu'à un net ralentissement conjoncturel, les banques centrales se retrouvent dans une situation inconfortable. L'ampleur et la durée du dommage causé à l'économie mondiale par le conflit sont encore difficiles à déterminer, faute de connaître la durée et l'évolution de l'intensité de la guerre.

Dans ce contexte, Coface a ajusté ses appréciations du risque russe, biélorusse et ukrainien et procédé à une réduction de son exposition à ces pays. Le groupe continue à suivre de façon quotidienne la situation et ajuste en permanence sa politique de souscription en assurant le respect des sanctions internationales. A date et sous réserve d'évolution de la situation, cette grave crise accroît fortement l'incertitude et la volatilité via son impact multisectoriel et multi-géographique.

Coface n'est pas exposée directement aux pays en conflit à ce jour au travers de son portefeuille d'investissement et l'impact de ce conflit demeure à ce jour très limité sur son activité.

Les primes acquises de Coface Russia Insurance s'élèvent à 12,46M € en 2021 (1% du total Groupe) et la valeur des titres de cette filiale est inférieure à 7M€ sur la base de la valeur nette comptable dans les comptes du groupe au 31 12 2021.

L'exposition du Groupe au risque dans cette région, non significative sur son activité d'affacturage et globalement inférieure à 1% de son exposition globale avant le début du conflit, est depuis ajustée à la baisse et suivie régulièrement.

Si la sinistralité déclarée à date sur cette zone ne montre aucune aggravation significative, l'impact de cette crise, direct ou indirect, pourrait avoir pour conséquence une détérioration de son ratio de sinistralité.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 COFACE SA

Le chiffre d'affaires consolidé de COFACE SA a augmenté de 8,3% à périmètre et taux de change constants à 1 567,9 millions d'euros en 2021 (+8,1% à périmètre et taux de change courants). Les variations à périmètre et taux de change constants présentées à des fins de comparabilité dans les tableaux ci-dessous tiennent compte de l'intégration des entrées en périmètre suivantes :

- L'intégration de Coface GK à compter du 1er juillet 2020,
- Au cours du second trimestre 2021, trois entités détenues exclusivement depuis plusieurs exercices (dont le pourcentage de détention atteignait 100% mais dont les données bilan et résultats étaient inférieures aux seuils de consolidation) sont entrées dans le périmètre de consolidation. Ces entités devant fusionner avec des entités consolidées ont finalement été consolidées. Il s'agit de Coface Poland insurance service, Coface Romania insurance service et Coface Finance Israël.
- Au cours du quatrième trimestre 2021, l'entité Coface Servicios Mexico est entrée également dans le périmètre de consolidation.

Une description plus détaillée est disponible dans les chapitres 1.3 – Description des principales activités et 3.3 – Commentaires sur les résultats du Document d'enregistrement universel 2021.

A.2.2 La Compagnie

◆ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur s'établit à 1 221 M€, augmente de 9,4% par rapport à décembre 2020 à périmètre et taux de change constants (10,5% à périmètre et taux de change courants).

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires, par activité, au 31 décembre 2020 et 2021 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			Variation	
	2021	2020	en %	en % : à taux de change constant	% : à périmètre et change constants
Primes affaires directes	1 023	913	12,1%	11,2%	11,2%
Primes acceptés	184	178	3,3%	0,8%	0,8%
Primes acquises	1 207	1 091	10,6%	9,5%	9,5%
Accessoires de primes	14	13	2,8%	-1,9%	-1,9%
Autres produits techniques	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
Total chiffre d'affaires	1 221	1 104	10,5%	9,4%	9,4%

Les primes acquises s'établissent à 1 206,8 M€, en hausse par rapport à 2020. Les accessoires de primes augmentent de 2,8% pour atteindre 13,7 M€ au 31 décembre 2021. Enfin, les autres produits s'élèvent à 0,2 M€ en hausse de 13,3% à périmètre et taux de change constants par rapport à décembre 2020.

◆ Evolution du chiffre d'affaires par région

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur au sein de ses sept régions géographiques pour les exercices clos du 31 décembre 2020 et 2021 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre				Variation	
	2021	2020	(en M€)	en %	:%: à taux de change constant	:%: à périmètre et change constants
Europe de l'Ouest	282	254	28	11,0%	9,5%	9,5%
Europe du Nord	246	210	36	17,1%	16,8%	16,8%
Enrope Centrale	101	94	7	7,5%	7,8%	7,8%
Méditerranée et Afrique	343	314	29	9,3%	8,8%	8,8%
Amérique Latine	41	38	3	9%	11,0%	11,0%
Amérique du Nord	80	80	1	0,8%	-1,5%	-1,5%
Asie-Pacifique	126	114	12	10,8%	5,5%	5,5%
Total chiffre d'affaires	1 221	1 104	116	10,5%	9,4%	9,4%

Les régions affichent des évolutions de chiffre d'affaires différentes à périmètre et change constants, de 16,8% pour l'Europe du Nord à -1,5% l'Amérique du Nord.

En Europe de l'Ouest, le chiffre d'affaires augmente de 9,5% (11% à périmètre et taux de change courants). grâce à la hausse de l'assurance-crédit court terme. Cette variation positive est fortement liée au rebond économique qui a engendré une hausse d'activité des assurés. L'effet prix positif, lié aux re-tarifcations faites en début d'année, a également contribué à cette croissance. A l'inverse, la production de nouveaux contrats a reculé en 2021 par rapport à 2020.

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires est en hausse de 17,1%. Les revenus de l'assurance-crédit sont les principaux contributeurs à cette hausse grâce au rebond de l'activité des assurés.

Le chiffre d'affaires de la région Méditerranée & Afrique est en croissance de 8,8% à périmètre et taux de change constants grâce à une bonne dynamique commerciale (taux de rétention et production de nouveaux contrats élevés). Cette bonne performance commerciale a été accélérée par le niveau d'activité des assurés de Coface..

En Amérique Latine, on observe une augmentation du chiffre d'affaires de 11% à périmètre et taux de change constants (9% à périmètre et taux de change courants) en raison de la forte dévaluation des devises de cette région, qui a pour origine une hausse de la production de nouveaux contrats mais surtout le rebond de l'activité tiré par la hausse des prix des matières premières.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est en hausse 0,8% à périmètre et taux de change courants. Le portefeuille d'assurance-crédit se développe favorablement grâce aux affaires nouvelles et à un impact d'activité des assurés positif, malgré la baisse du taux de rétention des contrats.

L'Europe Centrale affiche une augmentation de son chiffre d'affaires de 7,8% (7,5% à périmètre et taux de change courants).

En Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires est en hausse de 5,5% (10,8% à périmètre et taux de change courants). Cette croissance a été portée par l'assurance-crédit, le développement du portefeuille est lié à la forte hausse de la production nette et à une hausse de l'activité des assurés.

◆ Sinistralité

La charge des sinistres de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur s'établit à 265 M€, en baisse de 51,5% par rapport à 2020.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation (%)
Charges de sinistres	-265	-547	-51,5%
Primes acquises	1 207	1 091	10,6%
Ratio de sinistralité brute de réassurance	22,0%	50,1%	-56,0%

Le ratio de sinistralité, brut de réassurance et y compris frais de gestion de sinistres, baisse de 28,1 points, passant de 50,1% en 2020 à 22,0% en 2021. Cette baisse de sinistralité s'explique par une gestion rigoureuse des sinistres passés et les reprises sur antérieurs à un niveau élevé. Le soutien des Etats aux différentes économies a aussi participé à ce niveau bas de sinistralité.

◆ Frais généraux

Frais généraux La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			Variation	
	2021	2020	en %	%: à périmètre et change constants	
Frais généraux internes	-319	-300	6,4%	7,6%	
<i>dont frais de gestion des sinistres</i>	-28	-25	9,5%	12,8%	
<i>dont frais de gestion interne des placements</i>	-3	-3	7,2%	13,2%	
Commissions	-198	-171	16,1%	14,8%	
Total frais généraux	-517	-470	10,0%	10,2%	

Le total des frais généraux, qui inclut les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, est en hausse de 10,2% à périmètre et taux de change constants et passe de 470,3 M€ en 2020 à 517,1 M€ en 2021.

Les commissions d'acquisition des contrats sont en hausse de 14,8% à périmètre et taux de change constants (16,1% à périmètre et taux de change courants), de 170,7 millions d'euros en 2020 à 198,16 millions d'euros en 2021. Cette augmentation est plus importante en pourcentage que celle des primes acquises (9,5% à périmètre et taux de change courants).

Les frais généraux internes, incluant les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, sont en hausse de 7,6% à périmètre et change constants (6,4% à périmètre et taux de change courants), de 299,7 M€ en 2020 à 318,9 M€.

◆ Résultat technique

Le résultat technique brut de réassurance a diminué de 299 M€ (362% par rapport à décembre 2020), passant de -82,7 M€ en 2020 à -381,9 M€ en 2021.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation (%)
Primes cédées	-724	-724	0,1%
Sinistres cédés	76	377	-79,7%
Commissions reçues des réassureurs	266	264	0,5%
Résultat de réassurance	-382	-83	362,0%

La forte hausse du coût de la réassurance s'explique par la contribution des schémas de réassurance gouvernementaux (impact négatif estimé de 160 millions d'euros) ainsi que la baisse de la sinistralité.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Résultats détaillés sur la période

◆ Évolution des marchés financiers

L'économie mondiale a fortement rebondi en 2021 après le très important choc de 2020. Les progrès de la vaccination ont permis une normalisation graduelle de l'activité, quoiqu'à des rythmes très variables suivant les pays, et non sans épisodes temporaires de nouvelles restrictions au fil des vagues successives du Covid-19. L'effet cumulé du rétablissement de la demande et d'une offre perturbée a porté, presque partout, l'inflation à des niveaux très élevés. En fin d'année, les grandes banques centrales des économies avancées ont annoncé un allègement progressif de leurs mesures de soutien, celles des économies émergentes ayant déjà durci leurs politiques monétaires. Sur les marchés obligataires, les rendements ont nettement augmenté. Sur les marchés d'actions, les performances des indices des pays développés ont été très bonnes, alors que celles des pays émergents ont été beaucoup plus mitigées.

L'économie américaine a connu en 2021 une très forte reprise, qui a toutefois suivi une trajectoire irrégulière. Après un très bon premier semestre, l'activité a ralenti à la fin du troisième trimestre en raison d'une forte augmentation des cas de Covid-19. Cependant, une ré-accélération a eu lieu au quatrième trimestre, au cours duquel les chiffres mensuels et les enquêtes de conjoncture ont fait état d'une demande très dynamique. L'année a également été marquée par d'importantes difficultés d'approvisionnement en produits intermédiaires, du fait des perturbations et goulets d'étranglement dans les chaînes industrielles mondiales, générant des tensions sur les prix. De plus, des effets de base, la flambée des prix de l'énergie et la très forte demande ont également contribué à porter l'inflation à un niveau très élevé au second semestre. Le marché du travail a continué de se redresser, tandis que le climat des affaires est resté porteur. La Réserve fédérale, après avoir maintenu une attitude très accommodante durant l'essentiel de l'année, a annoncé lors de ses deux derniers comités de politique monétaire une réduction progressive de ses achats d'actifs.

En Zone Euro, l'évolution de l'épidémie de Covid-19 a continué d'exercer un effet déterminant sur la conjoncture en 2021. Au 1er trimestre, l'activité a été sévèrement affectée par les restrictions très strictes visant à freiner la circulation du virus. Toutefois, à partir du 2ème trimestre, les progrès des campagnes de vaccination ont rendu possible la réouverture de nombreux secteurs, entraînant un redressement très net du climat économique jusqu'à l'automne. De plus, les premiers versements du fonds de relance européen NGEU sont venus apporter un soutien supplémentaire. Cependant, l'activité a ralenti de nouveau en fin d'année en raison de la remontée des cas de Covid-19 et des incertitudes liées au variant Omicron. Les perturbations des chaînes industrielles mondiales, la forte hausse des prix de l'énergie, des effets de base et la forte demande générée par la réouverture de l'économie ont généré une très forte hausse de l'inflation dans l'ensemble de la zone euro. Le marché du travail s'est amélioré malgré l'allègement des dispositifs de soutien. La BCE a maintenu une attitude très accommodante, apportant un important soutien aux économies des Etats membres, dont les gouvernements ont également continué d'intervenir via d'importantes mesures budgétaires au niveau national.

Les économies émergentes ont connu une année 2021 très mouvementée. La croissance a fortement rebondi au fur et à mesure des progrès des campagnes de vaccination, alors que la mobilité des personnes s'est normalisée après l'irruption du variant Delta plus tôt dans l'année. Les gouvernements ont multiplié les mesures de soutien, l'amélioration de la conjoncture dans les économies avancées générant également des retombées positives. L'inflation a fortement accéléré au second semestre (souvent au-delà des cibles des banques centrales, notamment en Amérique latine et en Europe de l'Est) du fait d'une demande domestique robuste et des perturbations des chaînes mondiales d'approvisionnement, une situation générant d'importants déséquilibres offre-demande. Les banques centrales n'ont pas eu d'autre choix que

d'augmenter rapidement leurs taux directeurs, contrairement à leurs homologues des pays avancés. Du point de vue régional, la Chine a donné la priorité à des objectifs davantage structurels que conjoncturels, durcissant sa réglementation de plusieurs secteurs afin d'augmenter la part des travailleurs dans le partage du revenu national et de contenir la hausse des inégalités sociales. En Amérique latine, le balancier politique s'est orienté nettement vers la gauche suite aux résultats des élections au Chili et au Pérou, et à la tendance révélée par les sondages au Brésil et au Colombie. Enfin, la tendance économique a été moins volatile dans les pays de l'ASEAN, marquée par un rebond plus faible, moins d'inflation et moins d'action de la part des banques centrales que dans les autres régions.

◆ **Résultat financier des investissements – COFACE SA**

● **Evolution du portefeuille de placement**

Au cours de l'année 2021, dans le cadre de son allocation stratégique, le Groupe a légèrement augmenté son exposition à la dette souveraine émergente, à la dette à haut rendement et aux actions en raison de la réduction progressive de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie. Aussi, l'exposition en immobilier a diminué de 1,2 points entre fin 2020 et fin 2021, cette part fera l'objet d'une future réallocation en fonds d'equity infrastructure au cours de l'année 2022.

En 2020, au début de la pandémie Covid-19, le Groupe avait décidé d'augmenter ses investissements en instruments du marché monétaire afin de limiter la baisse de la valeur de son portefeuille et d'assurer le paiement de sinistres potentiels. Au 31 décembre 2021, le Groupe a rééquilibré son portefeuille en ligne avec son allocation stratégique et son allocation d'avant la crise, les obligations représentant 69% du portefeuille d'investissement total, contre 67,6 % fin 2020 et 74,4 % fin 2019. Les investissements en obligations permettent au Groupe de limiter la volatilité de la valeur de son portefeuille. Enfin, les prêts, dépôts et autres placements financiers représentaient 16,6 % du portefeuille du Groupe à fin 2021, contre 18,9 % fin 2020.

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion des positions émetteurs et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

La valeur de marché du portefeuille a augmenté de 234 millions d'euros sur l'exercice 2021 principalement via les marchés obligataires et actions du fait d'apports de nouvelles liquidités dans le portefeuille et de la hausse des marchés actions.

Le portefeuille financier par grandes classes d'actifs se décompose ainsi :

Portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	213	7,0%	231	8,2%
Actions	233	7,6%	152	5,4%
Obligations	2 110	68,9%	1 912	67,6%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	507	16,6%	535	18,9%
Total actifs financiers	3 063	100%	2 829	100%

- **Résultat du portefeuille de placements**

Le résultat du portefeuille de placements s'établit à 36,7 millions d'euros dont 3,6 millions d'euros d'externalisations, dotations/reprises et dérivés actions/taux (soit 1,2% de l'encours annuel moyen 2021 et 1,1% hors externalisations, dotations/reprises et dérivés actions/taux) à comparer à 31,1 millions d'euros dont -1,7 millions d'euros d'externalisations, dotations/reprises et dérivés actions/taux, en 2020 (soit 1,1 % de l'encours annuel moyen 2020 et 1,2% hors externalisations, dotations/reprises et dérivés actions/taux). Dans ce contexte de crise, la diminution de l'allocation d'actifs aux produits monétaires au profit des produits obligataires et actions, ainsi que l'arbitrage de certains actifs ont permis d'améliorer le rendement du portefeuille d'investissement.

Résultat du portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Actions	-0,9	-0,8	12,5%
Produits de taux	23,6	22,2	6,3%
Immobilier de placement	14	9,7	44,3%
Total placements	36,7	31,1	18,0%
<i>Dont externalisation, dépréciation et reprise de provision</i>	3,6	-1,7	-311,8%
filiales non consolidés	6,2	5,2	19,2%
Résultat de change	7	-3,5	-300,0%
Frais financier et charges de placements	-7,8	-6,0	30,0%
Total	42,1	26,8	57,1%

Après résultat des titres de participation, résultat de change et des dérivés, frais financiers et charges de placements, le résultat financier du Groupe s'élève pour l'année 2021 à 42,1 millions d'euros.

Le taux de rendement économique du portefeuille s'inscrit en positif à +1,6% en 2021 grâce à une hausse des réserves de réévaluations, notamment via la hausse du marché action, qui fait plus que compenser la baisse de l'obligataire, due à la hausse des taux.

- ◆ **Résultat financier des investissements – la Compagnie**

- **Evolution du portefeuille de placement**

Le portefeuille de la Compagnie a suivi la même évolution que celui du groupe en matière d'allocation, à savoir une légère hausse de l'exposition à la dette souveraine émergente, à la dette à haut rendement et aux actions en raison de la réduction progressive de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie.

Le portefeuille de placement de la Compagnie se décompose ainsi :

Portefeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	166	6,7%	186	8,0%
Actions	188	7,6%	115	5,0%
Obligations	1 546	62,2%	1 407	60,7%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	584	23,5%	611	26,4%
Total actifs financiers	2 485	100%	2 319	100%

- **Résultat du portefeuille de placements**

Le résultat financier de la Compagnie s'établit à 64,7 millions d'euros sur l'année 2021 contre 101,9 millions d'euros en 2020.

Résultat du portefeuille de placement La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Revenu des placements	84,2	93,9	-9,7
Profits sur réalisation des placements	100,6	143,6	-43,0
Total des produits	184,8	237,4	-52,6
Frais financiers	-17,2	-16,9	-0,3
Gestion des placements	-3,0	-2,8	-0,2
Provision pour dépréciation des placements	-4,9	-13,6	8,7
Autres charges des placements	-3,6	-2,8	-0,8
Pertes sur réalisation des placements	-91,4	-99,3	7,9
Total des charges	-120,2	-135,5	15,3
Résultat financier	64,7	101,9	-37,2

Ce résultat ne suit pas l'évolution du résultat du groupe du fait principalement des différences de périmètre et de normes.

Dans les comptes statutaires de la Compagnie, du fait de la convention de trésorerie allemande, les résultats des filiales allemandes sont enregistrés dans le résultat financier alors que dans les comptes IFRS du groupe ces entités sont consolidées et participent au résultat global.

D'autre part, les normes comptables françaises ne permettent pas de transcrire les fonds dédiés contrairement aux normes IFRS pour le groupe.

A.3.2 Impact dans les fonds propres

◆ COFACE SA

Les 2 tableaux ci-dessous présentent l'impact dans les fonds propres au 31 décembre 2021 et, à titre de comparaison, au 31 décembre 2020 :

(en milliers d'euros)	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
Montants au 1er janvier 2021	235 988	-33 000	-24 621	178 367	-116	178 251
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat	-9 184		1 821	-7 363	0	-7 363
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux	23 487		-5 873	17 614	1	17 615
Variation de réserve gains et pertes non recyclables		2 348	-726	1 622	0	1 622
Transactions avec les actionnaires	0		0	0	0	0
Montants au 31 décembre 2021	250 291	-30 652	-29 399	190 240	-115	190 125

(en milliers d'euros)	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
Montants au 1er janvier 2020	214 812	-34 700	-20 866	159 246	-117	159 129
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat	958		-396	562	0	562
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux	20 218		-2 957	17 261	1	17 262
Variation de réserve gains et pertes non recyclables		1 700	-402	1 298	0	1 298
Transactions avec les actionnaires	0		0	0	0	0
Montants au 31 décembre 2020	235 988	-33 000	-24 621	178 367	-116	178 251

◆ La Compagnie

La Compagnie présente ses états financiers en normes françaises *French GAAP*, la comptabilisation directement en fonds propres des profits et pertes n'est donc pas applicable.

A.3.3 Titrisation

Non applicable pour COFACE SA et la Compagnie.

En effet, au 31 décembre 2021, aucun établissement n'a d'investissements dans des titres émis dans le cadre d'une titrisation dans son portefeuille financier.

A.4 Résultat des autres activités

A.4.1 Autres produits et dépenses

◆ COFACE SA

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les autres charges opérationnelles sont composées essentiellement :

- D'un abandon de créances de 651K€
- De projet d'optimisation pour 525K€
- Frais de mise en place de Tradeliner pour 142K€

◆ La Compagnie

Les produits et charges exceptionnels s'élèvent à 307 K€ d'euros au 31 décembre 2021. Ils tiennent compte d'une reprise d'amortissement dérogatoire pour 3 452 K€.

Les charges exceptionnelles sont composées de charges liées:

- à d'autres provisions pour restructurations pour 2 001 K€
- de charges nettes de restructuration lié au plan stratégique *Build to lead* pour 1 636 K€
- de provision pour restructuration et autres provisions pour risques pour 135 K€

A.4.2 Accords de location

◆ Baux d'exploitation

Les accords de location concernent principalement les locations de bureaux et les contrats de location et maintenance de matériels informatiques.

Les principaux accords de location de bureaux sont relatifs aux sièges sociaux de COFACE SA et de la Compagnie ainsi que de la succursale italienne.

◆ COFACE SA

Le siège social du Groupe est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Les conditions financières du bail commercial historique ainsi que l'organisation des surfaces occupées ont été renégociées en 2018 dans le cadre du plan stratégique *Fit to Win*. Le nouveau bail consenti pour une durée de douze ans a débuté le 1^{er} septembre 2018 et devrait se terminer le 31 août 2030.

La succursale italienne a contracté un bail de 9 ans pour ses locaux avec prise d'effet à compter du 2 mai 2019 et situés à la Via Lorenteggio n. 240, 20147 Milan, Italie.

Dépenses liées aux accords de location Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Charges liées aux locations de bureaux	25,6	27,4	-1,8
Charges liées aux dépenses informatiques	15,1	15,8	-0,7
Total	40,7	43,2	-2,5

◆ **La Compagnie**

Le tableau ci-dessous présente les charges de locations de la Compagnie :

Dépenses liées aux accords de location La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Charges liées aux locations de bureaux	19,0	20,3	-1,3
Charges liées aux dépenses informatiques	13,5	14,3	-0,8
Total	32,5	34,6	-2,1

◆ **Baux financiers**

Non applicable à COFACE SA ni à la Compagnie.

A.5 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



/ B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Structure de gouvernance

◆ Structure de gouvernance de COFACE SA

La Société est composée d'un conseil d'administration et d'un directeur général.

● **Le Conseil d'Administration**

A la date de sa séance du 15 février 2022, le conseil d'administration se prononçant sur les comptes sociaux et consolidés est composé de dix membres dont 40% sont des femmes et 60% sont indépendants:

- Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Président
- Monsieur Éric HEMAR
- Madame Isabelle LAFORGUE
- Madame Nathalie LOMON
- Madame Sharon MACBEATH
- Monsieur Olivier ZARROUATI
- Monsieur David GANSBERG
- Monsieur Chris HOVEY
- Madame Janice ENGLÉSBE
- Monsieur Nicolas PAPADOPOULO

Le détail du fonctionnement et de la gouvernance du conseil d'administration sont fournis dans le Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 2.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration et ses comités spécialisés.

● **Comité des comptes et de l'audit**

Au cours de l'exercice 2021, le comité des comptes et de l'audit est composé de Monsieur Éric Hémar (président), de Madame Isabelle Laforgue et de Monsieur David Gansberg (à compter de sa nomination en date du 28/07/2021).

Le comité des comptes et de l'audit est composé de deux tiers de membres indépendants du conseil d'administration. La recommandation du Code AFEP-MEDEF selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

Attributions (article 3 du règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit)

La mission du comité des comptes et de l'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet, il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou recommandations.

Dans ce cadre, le comité des comptes et de l'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- b) Suivi du contrôle de l'audit externe des comptes
- c) Sélection et renouvellement des commissaires aux comptes
- d) Approbation de la fourniture par les commissaires aux comptes des services autres que la certification des comptes
- e) Missions relatives au contrôle interne
- f) Budget annuel

Les avis et recommandations du comité des comptes et de l'audit donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu dont une copie est adressée à l'ensemble des membres du comité des comptes et de l'audit et, le cas échéant par le président aux administrateurs de la Société.

Plus de détails sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe Comité des comptes et de l'audit 2.1.8 Comités spécialisés, émanations du Conseil d'administration.

- **Comité des risques**

Au cours de l'exercice 2021, le comité des risques est composé de Madame Nathalie Lomon (présidente), Madame Janice Englesbe et Madame Isabelle Lagorge.

La mission du comité des risques est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion et de suivi des risques, de l'existence et de l'efficacité du contrôle interne opérationnel, d'examiner la conformité des rapports transmis au régulateur, de suivre la gestion des besoins en capital du groupe, et de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des audits internes afférentes aux domaines qui relèvent de sa responsabilité. Le comité des risques exerce l'ensemble de ces missions dans le but de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou des recommandations.

Dans ce cadre, le comité des risques exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Efficacité des systèmes de gestion des risques
- b) Examen de l'ensemble des rapports réglementaires relatifs à la société
- c) Evolution des réglementations prudentielles
- d) Suivi des besoins en capital du groupe
- e) Suivi du dispositif de contrôle interne
- f) Revue des éléments relatifs au modèle interne partiel

Plus de détails sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe Comité des risques 2.1.8 Comités spécialisés, émanations du Conseil d'administration.

- **Comité des nominations et des rémunérations**

Au cours de l'exercice 2021, le comité des nominations et des rémunérations est composé de Monsieur Olivier Zarrouatti (président), Madame Sharon Macbeath, de Monsieur Nicolas Papadopoulo et de Monsieur Bernardo Sanchez Incera. .

Le comité est présidé par un administrateur indépendant et composé de trois-quart de membres indépendants du conseil d'administration. La recommandation du code AFEP-MEDEF selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

Le détail de sa composition, de ses attributions, de son fonctionnement et de son activité sont présents au paragraphe Comité des nominations et des rémunérations du 2.1.8 – Comités spécialisés, émanations du conseil d'administration du Document d'enregistrement universel 2021.

- **Directeur général et comité de direction générale Groupe**

Outre Monsieur Xavier Durand, directeur général, le comité de direction générale Groupe se compose des personnes suivantes :

- Pierre BEVIERRE, directeur des ressources humaines
- Declan DALY, directeur des opérations du groupe
- Cyrille CHARBONNEL, directeur de la souscription
- Nicolas GARCIA, directeur commercial
- Carole LYTTON, secrétaire général
- Phalla GERVAIS, directeur finances et risques
- Keyvan SHAMSA, directeur de *Business Technology*
- Thibault SURER, directeur de la stratégie et du développement

- ◆ **Structure de gouvernance de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur**

La Compagnie est administrée par un conseil d'administration. Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration est composé de sept administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et de quatre administrateurs représentant les salariés, comme suit :

- Monsieur Xavier DURAND, président
- Monsieur Mary VARKADOS
- Monsieur Pierre VILALTA
- Monsieur Cyrille CHARBONNEL
- Madame Marguerite FOUGEREUX, administrateur salarié
- Madame Doris KUKLA, administrateur salarié
- Madame Katarzyna KOMPOWSKA
- Madame Cécile PAILLARD
- Monsieur Avelino PEREIRA, administrateur salarié
- Madame Carine PICHON
- Monsieur Matthias ROLF, administrateur salarié (depuis le 1er juillet 2020)

- ◆ **Présentation des fonctions clés**

Afin d'assurer la gestion et la prévention des risques, et conformément à la réglementation Solvabilité II, le Groupe a mis en place un système de gouvernance complet et efficace, qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système de gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités et doit être proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations du Groupe.

Les responsables des fonctions clés exercent leur rôle tant au bénéfice de COFACE SA que de la Compagnie.

La réglementation Solvabilité II confère au directeur général et au directeur général délégué s'il existe, la qualité de dirigeants effectifs d'un Groupe. Elle autorise la nomination par le conseil d'administration d'un ou plusieurs autres dirigeants effectifs.

Elle définit également les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction gestion des risques
- la fonction conformité
- la fonction d'audit interne
- la fonction actuarielle

Chaque fonction clé est sous l'autorité du directeur général ou d'un dirigeant effectif et opère sous la responsabilité ultime du conseil d'administration. Elle a un accès direct à ce dernier afin de rapporter tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité. Ce droit est consacré dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés ont les qualifications, connaissances et expériences professionnelles propres à leur permettre une gestion saine et prudente; leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau.

Les fonctions clés sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui leur incombent.

Chaque fonction fait l'objet d'un développement lors des prochains paragraphes (B.4, B.5 et B.6).

Les responsables régionaux des fonctions audit, risques et conformité sont hiérarchiquement rattachés aux responsables en charges de ces fonctions au niveau Groupe. De même, sous réserve de conformité aux réglementations locales, il existe le même lien hiérarchique par fonction entre les responsables pays et régionaux. Chaque fonction clé fait l'objet d'un développement dans un paragraphe propre.

B.1.2 Changement notable de gouvernance au cours de la période

◆ Evolution de la gouvernance

- **Nomination de Bernardo SANCHEZ INCERA comme président du conseil d'administration de COFACE SA**

Le conseil d'administration de COFACE SA s'est réuni le 10 Février 2021 et a nommé Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, en qualité de président du conseil d'administration. Il succède à Nicolas Namias, qui quitte le conseil d'administration de COFACE S.A suite à la cession de parts de la société Natixis à la Société Arch Capital.

B.1.3 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés

La politique de rémunération est un instrument clé dans la mise en œuvre de la stratégie de COFACE SA. Elle a pour objectifs d'attirer, de motiver et de fidéliser les meilleurs talents. Elle encourage la performance individuelle et collective et vise à être compétitive sur le marché tout en respectant l'équilibre financier du Groupe.

Elle est respectueuse des réglementations en vigueur, est garante de l'équité interne et de l'égalité professionnelle, notamment entre les hommes et les femmes. Elle intègre les enjeux sociaux et environnementaux dans sa réflexion.

Structurée de façon claire et transparente, la politique de rémunération est adaptée aux objectifs du Groupe et vise à accompagner son développement sur le long terme. Elle veille notamment à prévenir tout conflit d'intérêt.

La politique de rémunération de Coface est proposée par la direction des ressources humaines Groupe dans le respect des principes définis par le régulateur et est soumise à approbation du comité des nominations et des rémunérations, puis du conseil d'administration. Elle est ensuite déclinée par la fonction ressources humaines dans les régions et les pays afin d'assurer la cohérence des pratiques au sein du Groupe ainsi que leur conformité avec les règles locales.

Le cadre réglementaire, les principes généraux ainsi que les dispositions spécifiques applicables à la population régulée et aux mandataires sociaux (directeur général et administrateurs) sont exposés de façon complète et transparente dans le Document d'enregistrement universel 2021 aux chapitres 2.3 (Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux) et 8 (Projets de résolutions sur la politique de rémunération et les rémunérations du directeur général et des administrateurs soumises à l'Assemblée Générale Mixte).

◆ **Rémunération des membres du conseil d'administration de COFACE SA**

Conformément aux dispositions de la loi Pacte entrée en vigueur en novembre 2019, la politique de jetons de présence a été remplacée par la politique de rémunération des administrateurs en janvier 2020. L'enveloppe globale annuelle allouée à la rémunération des administrateurs s'élève à 450 000 euros pour l'exercice 2021 (hors rémunération du président du conseil d'administration), répartis entre le conseil d'administration, le comité des comptes et de l'audit, le comité des risques et le comité des nominations et des rémunérations, comme suit :

● **Le Conseil d'administration**

Pour les membres du conseil d'administration, la politique de rémunération est déterminée comme suit :

- Part fixe : 8 000 euros par an (prorata temporis de la durée du mandat) ;
- Part variable : 3 000 euros par séance, plafonnée à 6 séances.

A noter : le président du Conseil d'Administration, M. Bernardo Sanchez Incera, administrateur indépendant, perçoit une rémunération forfaitaire annuelle fixée à 180 000 € et versée mensuellement.

● **Le Comité des comptes et de l'Audit**

Pour les membres du comité des comptes et de l'audit, la politique de rémunération est déterminée comme suit :

	Part Fixe (prorata temporis de la durée du mandat)	Part variable (par séance et plafonné à 6 séances)
Président	17.000 €	3.000 €
Membres	5.000 €	2.000 €

● **Le Comité des risques**

Pour les membres du comité des risques, la politique de rémunération est déterminée comme suit :

	Part Fixe (prorata temporis de la durée du mandat)	Part variable (par séance et plafonné à 6 séances)
Président	17.000 €	3.000 €
Membres	5.000 €	2.000 €

- **Le Comité des nominations et des rémunérations**

Pour les membres du comité des nominations et des rémunérations, la politique de rémunération est déterminée comme suit :

	Part Fixe (prorata temporis de la durée du mandat)	Part variable (par séance et plafonné à 5 réunions)
Président	8.000 €	3.000 €
Membres	3.000 €	2.000 €

- ◆ **Rémunération des membres du Conseil d'Administration de la Compagnie**

L'enveloppe globale annuelle allouée à la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2021 a été fixée à 65.000 € par l'assemblée générale des actionnaires « Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur » en date du 10 mai 2021.

Chaque administrateur est rémunéré à hauteur de 750 € par séance, cette somme étant doublée en cas de présence effective.

Les administrateurs salariés de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur et/ou ses filiales représentant la direction ne perçoivent de rémunération.

B.1.4 Information sur les transactions importantes

Tant pour COFACE SA que pour la Compagnie, aucune transaction importante avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'a eu lieu en 2021.

B.2 Compétence et honorabilité

Le Groupe a mis en place une politique de compétence et d'honorabilité, applicable aux dirigeants et responsables de fonctions clé de COFACE SA et de la Compagnie.

B.2.1 Compétence

Toute personne devant exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, ou de responsable de fonction clef, de mandataire général d'une succursale, ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la société, doit avoir en permanence les qualifications, connaissances et expérience professionnelles propres à permettre une gestion saine et prudente.

L'évaluation de la compétence de ces personnes comprend une évaluation de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et de leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises; elle tient compte des différentes tâches qui leurs ont été confiées et, selon le cas, de leurs compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

Par ailleurs, pour apprécier la compétence des membres du conseil d'administration il est également tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que président d'un conseil ou d'un comité. Il est également tenu compte dans l'appréciation portée sur chaque personne, de la compétence, de l'expérience et des attributions des autres membres du conseil d'administration auquel elle appartient. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

COFACE SA s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie du Groupe et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables au Groupe, appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration.

B.2.2 Honorabilité

L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation.

Ne peut exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, ou de responsable de fonction clef, de mandataire général d'une succursale, ni disposer du pouvoir de signer pour le compte de la société, une personne qui a fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive :

- pour crime ;
- à une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis relatif à délit ou une infraction pénale ou administrative ;
- à la destitution des fonctions d'officier public ou ministériel.

A titre justificatif, les personnes exerçant les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, de responsable de fonction clef de mandataire général d'une succursale, ou disposant du pouvoir de signer

pour le compte de la société, doivent communiquer une déclaration d'absence de faillite et un extrait du casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'État membre d'origine ou de provenance de la personne.

Cette politique de compétence et d'honorabilité est appliquée par toutes les filiales directes ou indirectes de la Société et pourra être adaptée à toutes réglementations locales plus contraignantes en la matière.

La politique de compétence et d'honorabilité de la Société a été approuvée par le conseil d'administration de COFACE SA du 15 février 2022 et par celui de la Compagnie du 22 février 2022.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Gestion des risques

Dans le cadre de l'activité du Groupe, la prise de risque traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas. L'objectif essentiel de la fonction de gestion des risques est d'identifier les risques auxquels le Groupe est soumis et de mettre en place un système de contrôle interne efficace pour créer de la valeur.

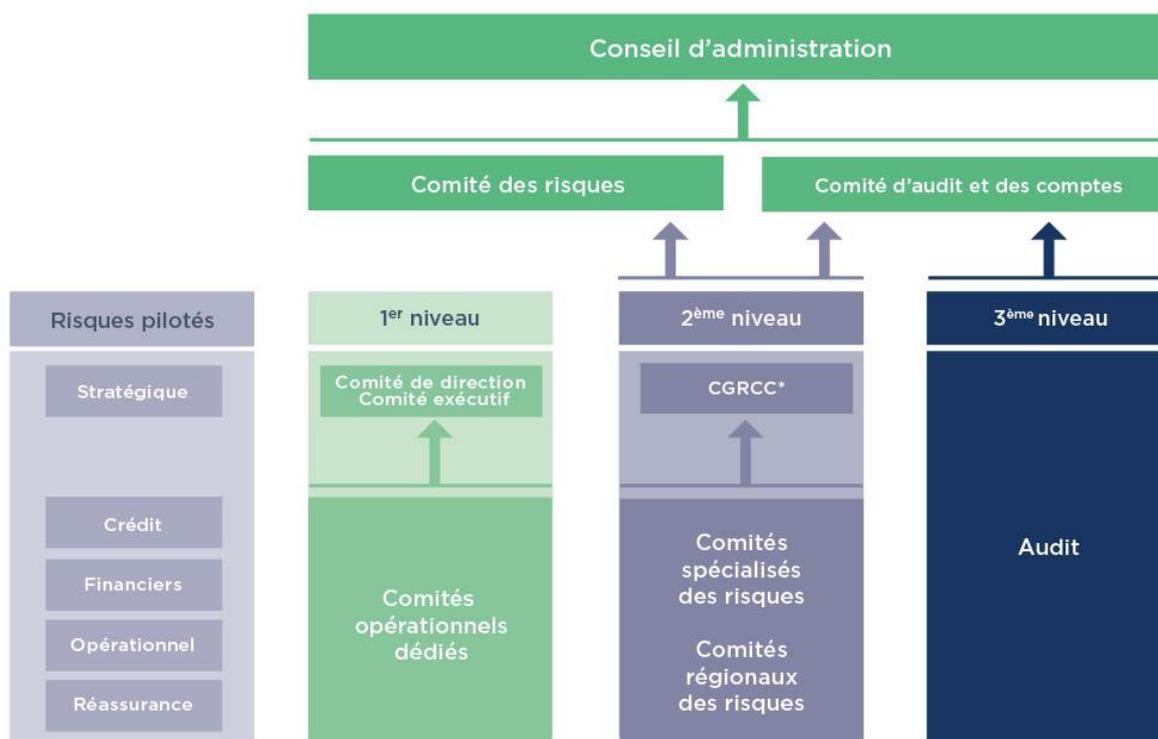
Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'une organisation de gestion des risques visant à assurer i) le bon fonctionnement de l'ensemble de ses processus internes, ii) la conformité aux lois et règlements dans l'ensemble des pays où il est présent, et iii) le contrôle du respect par toutes les entités opérationnelles des règles Groupe édictées, en vue de gérer les risques liés aux opérations et d'en optimiser son efficacité.

Le Groupe définit le système de contrôle interne comme un ensemble de dispositifs destinés à assurer la maîtrise de son développement, de sa profitabilité, de ses risques et du fonctionnement de l'entreprise. Ces dispositifs ont pour objectif d'assurer i) que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés, ii) que les opérations et les comportements s'inscrivent dans le respect des décisions prises par les organes sociaux et sont conformes aux lois, règlements, valeurs et règles internes au Groupe ; s'agissant plus particulièrement de l'information financière et de gestion, elles ont pour objet d'assurer que celle-ci reflète avec sincérité la situation et l'activité du Groupe, et iii) que ces opérations sont conduites dans un souci d'efficacité et d'utilisation efficiente des ressources.

Enfin, ce système permet aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées aux marchés financiers.

◆ Structure de gouvernance

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée reposant sur les fonctions-clés. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques telles qu'elles sont mises en place chez Coface et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.



* Coface Group Risk and Compliance Committee (CGRCC)

Un comité régional des risques existe pour chacune des sept régions où Coface opère et où le groupe est représenté par le directeur des risques et le directeur de la conformité.

◆ Structures de gestion et mécanismes de contrôle

Les structures de gestion et mécanismes de contrôle reposent sur le CGRCC. Sous la présidence du directeur général, le CGRCC se tient au moins tous les trimestres. Sa composition et ses missions sont détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 5.3.3 - Gouvernance du système de contrôle interne, au paragraphe « Structure de gouvernance ».

◆ Gouvernance du Modèle Interne Partiel

Coface utilise depuis le 31/12/2019 un Modèle Interne Partiel (MIP) pour le calcul du capital de solvabilité requis du groupe. Le Modèle Interne Partiel suit une gouvernance spécifique, supportée par des comités de validation successifs qui s'insèrent dans le dispositif de gouvernance du groupe. La gouvernance du MIP vise à s'assurer de l'adéquation des prises de décision impactant le modèle, du respect des processus liés au modèle et de la remontée d'information au comité des risques du conseil d'administration. Le dispositif de gouvernance s'appuie notamment sur deux politiques dédiées au MIP : la politique de changement de modèle et la politique de validation du modèle.

Le comité de suivi du Modèle Interne Partiel s'assure du bon fonctionnement du modèle en supervisant les processus de production, développement et validation du modèle et en validant les propositions à destination du CGRCC.

Par ailleurs, le processus de validation indépendante du modèle se fonde sur les principes énoncés dans la politique de validation et respecte les normes Solvabilité II de validation de modèle interne. Il vise à obtenir, de façon indépendante, l'assurance que le processus et les résultats du Modèle Interne Partiel sont complets, robustes et fiables, et qu'ils répondent à l'ensemble des exigences de la réglementation Solvabilité II. La validation indépendante suit l'adéquation dans le temps des spécifications du MIP. Les travaux de l'équipe de validation, ses conclusions, recommandations ainsi que les plans d'action associés sont présentés au comité de suivi du Modèle Interne Partiel. Enfin, un processus d'escalade est en place pour la validation indépendante, afin d'impliquer l'échelon décisionnel approprié à la sévérité des problématiques soulevées.

Aucun changement significatif dans la gouvernance du Modèle Interne Partiel n'est intervenu pendant la période.

Des informations sur le périmètre du Modèle Interne Partiel, sa structure, ses résultats et son utilisation, sont disponibles en section E. du présent rapport.

◆ **Identification et contrôle des risques**

Le système de gestion des risques du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des activités et processus de l'entreprise, via la maîtrise et la surveillance des risques identifiés. Ce système repose sur le CGRCC.

● **Identification des risques**

Le Groupe a identifié cinq grands types de risques : les risques de crédit, les risques financiers, les risques stratégiques, les risques de réassurance et enfin les risques opérationnels et de non-conformité.

Risques de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte, en raison du non-paiement par un débiteur, d'une créance due à un assuré du Groupe.

Le risque de crédit peut être aggravé en raison de la concentration de nos expositions (pays, secteurs, débiteurs, etc.). Classiquement, on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- ◆ le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs ;
- ◆ le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou Groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Le Groupe gère le risque de crédit au travers de nombreuses procédures, couvrant la validation des termes de la police afférente aux produits, la tarification, le suivi de la couverture du risque de crédit et la diversification du portefeuille.

Risques financiers

Les risques financiers recouvrent l'ensemble des risques liés à la gestion des actifs et des passifs. Ils comprennent les risques liés au portefeuille d'investissement ainsi que les risques liés au refinancement de l'affacturage (cf. Document d'enregistrement universel, **§5.2.2. Risques financiers**).

Les risques liés au portefeuille d'investissement peuvent être définis de la façon suivante :

- le risque de taux d'intérêt se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt ;
- le risque de change se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change ;
- le risque de liquidité se matérialise par l'impossibilité de faire face aux obligations contractuelles ou contingentes de paiement ;
- le risque sur actions se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions ;
- le risque immobilier se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers ;
- le risque de *spread* se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (*spreads*) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque ;
- le risque de contrepartie se matérialise par le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise.

Risques stratégiques

Le risque stratégique désigne le risque affectant les résultats et la solvabilité du Groupe en raison de changements dans les conditions du marché, de mauvaises décisions stratégiques ou d'une mauvaise mise en œuvre de ces décisions et/ou de détérioration durable et profonde de sa réputation ou son image sur le marché.

Risques de réassurance

Compte tenu de son appétence aux risques, COFACE SA et la Compagnie se réassurent contre les risques extrêmes qu'elles pourraient subir. Le Risque de réassurance se définit comme la perte qu'impliquerait tout écart entre l'appétence au risque du Groupe vis-à-vis d'événements de crédit extrêmes et la couverture obtenue auprès du marché de la réassurance.

La réassurance génère quatre types de facteurs de risques :

- le risque d'assurance résiduel qui peut provenir d'écarts entre les besoins de réassurance et la couverture véritable prévue au traité ;
- le risque de contrepartie qui résulte de l'incapacité ou du refus potentiel du réassureur, ou d'une partie prenante au traité, de respecter ses obligations envers l'assureur cédant ;
- le risque de liquidité qui naît du délai possible entre le paiement de la prestation par l'assureur à son assuré et la réception de la prestation de réassurance ;
- le risque opérationnel lié à l'exécution du traité.

Risques opérationnels et de non-conformité

Le risque opérationnel est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, dues à une inadéquation ou à une défaillance imputable à des procédures et personnes dans tous les domaines d'activité, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs

Le risque opérationnel inclut également la notion de risque juridique, dont le risque de situation de dépendance. Le Groupe considère ne pas être dépendant à l'égard de quelconques marques, brevets, ou licences pour son activité ou pour sa rentabilité. En effet, dans le cadre de son activité de commercialisation de solutions d'assurance-crédit et de services complémentaires, le Groupe ne possède aucun brevet. La dénomination Coface est protégée par un dépôt de marque, y compris en France. Enfin, le Groupe a déposé dans le cadre de ses activités un certain nombre de marques, logos et noms de domaines dans le monde.

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de non-conformité aux lois, réglementations ou aux politiques et règles internes au Groupe pouvant conduire à des sanctions, à des pertes financières et porter atteinte à la réputation du Groupe (risque d'image). Ce risque constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

A noter que le risque de fraudes internes et externes est également suivi par la direction de la Conformité.

B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité), applicable pour COFACE SA et pour la Compagnie, décrit le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité et son intégration dans l'organisation des entreprises concernées.

Le Comité des risques de COFACE SA est l'instance pilotant l'ensemble du processus ORSA pour le compte du Conseil d'Administration de COFACE SA. Il intervient pour la fixation des hypothèses de l'ORSA et l'approbation des résultats, en s'appuyant sur les orientations données par le CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee) qui agit tant pour compte de COFACE SA que de la Compagnie.

L'ORSA est évalué et approuvé par les Conseils d'Administration de COFACE SA et de la Compagnie sur une base annuelle mais peut être demandé après toute évolution du profil de risque de l'entreprise (création d'un nouveau produit, changement de la structure de réassurance ...).

Il peut également être revu dans le cadre d'un changement dans la composition des fonds propres par niveau, notamment suite à des rachats, des remboursements ou arrivées à échéance.

Par ailleurs, l'ORSA est intégré dans les prises de décision stratégique de COFACE SA et de la Compagnie, en tant qu'outil de pilotage de l'appétence au risque. L'évaluation du besoin global de solvabilité effectuée dans le cadre de l'ORSA permet d'analyser la solvabilité sur base consolidée et sur base solo sur l'horizon de projection suite à un choc majeur (similaire à la crise de 2008). Le besoin global de solvabilité permet de définir et de suivre la fourchette de Solvabilité communiquée dans le cadre du plan stratégique, qui exprime l'appétence au risque du groupe.

Le modèle ORSA est identique pour COFACE SA (groupe) et pour Compagnie (Solo), seul le périmètre d'exposition aux risques diffère. La gouvernance des ORSA Groupe et Solo est commune (excepté pour l'approbation par leurs Conseils d'Administration respectifs) et donne lieu à une déclaration d'ORSA unique au sens de l'article 246 de la directive 2009/138/CE.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Le contrôle interne

Le système de contrôle interne s'appuie sur les mêmes fonctions que le système de gestion des risques, il permet de vérifier l'application des règles et principes définis dans le cadre du système de gestion des risques. Les détails du dispositif se trouvent dans le paragraphe Système de contrôle interne du chapitre 5.3.1 Système de contrôle interne du document d'enregistrement universel 2021.

B.4.2 Fonction conformité

La fonction conformité s'assure que le Groupe Coface demeure en conformité avec les lois et règlements applicables à son activité et met en place des règles et normes internes relatives aux principaux risques de non-conformité listés ci-dessous :

- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Le respect des mesures d'embargos, de gel des avoirs et autres sanctions financières internationales
- La prévention de la corruption active/passive et le trafic d'influence
- La gestion des conflits d'intérêts, des accords ou ententes entre concurrents
- La protection des clients, le traitement équitable des intermédiaires
- L'éthique professionnelle
- Le respect des lois et réglementations liées aux activités d'assurance en lien avec les thématiques de conformité
- La vigilance concernant la fraude
- La protection et la confidentialité des données

B.5 Fonction d'audit interne

◆ Organisation de la fonction d'audit interne

La direction de l'audit interne du Groupe est placée sous la responsabilité du directeur de l'audit Groupe, qui est par ailleurs responsable de la fonction clé audit interne. Il assiste aux comités de direction générale du Groupe, sans pouvoir décisionnaire. Il reporte hiérarchiquement au directeur général du Groupe.

La Direction de l'audit Groupe est en charge notamment de l'audit des fonctions du Siège, des Régions et des entités locales. Elle est organisée de la manière suivante :

- Une équipe centrale, basée au siège à Paris
- Des responsables d'audit régionaux
- Des auditeurs locaux (Région ou pays)

La fonction audit du Groupe Coface est hiérarchiquement intégrée (hormis dans le cas où la réglementation locale imposerait un rattachement d'un auditeur au Conseil d'administration de l'entité).

Si les auditeurs locaux et régionaux sont plus particulièrement en charge de leur zone géographique spécifique, ils sont dorénavant susceptibles d'intervenir sur l'ensemble des unités auditables du Groupe, assurant ainsi une mutualisation des ressources et des compétences.

◆ **Indépendance de la fonction d'audit interne**

L'indépendance de la fonction audit est inhérente à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Elle est renforcée par l'organisation hiérarchique en place.

Le directeur de l'audit Groupe a toute latitude pour saisir le président du Comité d'audit et il a librement accès au Comité d'audit. En cas de besoin, et après avoir consulté le directeur général et/ou le président du Comité d'audit, le directeur de l'audit Groupe peut informer l'ACPR de tout manquement qu'il pourrait être amené à constater.

La direction de l'audit Groupe n'exerce aucune activité opérationnelle. Elle ne définit, ni ne gère, les dispositifs qu'elle contrôle. Pour éviter tout conflit d'intérêt, tout nouvel auditeur doit attendre une période minimale de un an avant d'intervenir sur un processus / une entité dont il a été acteur. Les auditeurs internes n'assument aucune responsabilité au titre d'une autre fonction. Enfin, la direction de l'audit Groupe a accès à toute l'information, tous les systèmes et toutes les personnes requises pour la réalisation de ses missions d'audit. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé.

◆ **Principaux objectifs de la fonction d'audit interne**

Cette fonction a pour objectifs essentiels d'évaluer, selon le périmètre de chaque mission et selon une approche fondée sur les risques, l'ensemble ou une sélection des points suivants, et de rendre compte de :

- la qualité de la situation financière ;
- le niveau des risques effectivement encourus ;
- la qualité de l'organisation et de la gestion, la gouvernance ;
- la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, ainsi que leur conformité aux exigences réglementaires ;
- la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion, y compris celles liées aux problématiques Solvabilité II ;
- le respect des lois, des règlements et des règles du Groupe (conformité) et des principales décisions prises par le Conseil d'administration. L'audit s'assure de la qualité et de l'adéquation des procédures mises en place pour assurer le respect des lois, règlements, et normes professionnelles applicables aux activités auditées, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que des politiques, décisions des organes sociaux et règles internes du Groupe ;
- la qualité, de l'efficacité et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent mis en place et des autres éléments du système de gouvernance ;
- la qualité et du niveau de sécurité offerts par les systèmes d'information ; et
- la mise en œuvre effective des recommandations des missions d'audit antérieures, qu'il s'agisse de celles issues des travaux de la filière audit du Groupe, ainsi que des contrôles externes d'autorités de tutelle.

Les missions sont définies dans un plan d'audit approuvé par le comité d'audit / conseil d'administration et permettant de couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe sur un nombre limité d'exercices. Elles donnent lieu à l'émission d'un rapport et à la formulation de recommandations dont la mise en œuvre est suivie par l'audit.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assurée par le directeur de l'actuariat, qui est rattaché au directeur financier depuis le 1^{er} juillet 2016.

La fonction actuarielle dispose d'un accès direct aux conseils d'administration dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Conformément aux exigences de la directive européenne Solvabilité II, la fonction actuarielle prend en charge les missions suivantes :

- ◆ coordonne le calcul des provisions techniques : la fonction actuarielle organise le processus de provisionnement à travers les étapes décrites en section 2. En particulier, elle envoie aux entités les guidelines de provisionnement en début de processus.
- ◆ garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques : les méthodologies de calculs de provisions sont analysées annuellement. L'analyse est restituée dans le rapport actuariel.
- ◆ apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques : une équipe dédiée est en charge de l'analyse de la qualité des données. Des tests indépendants sont réalisés dans le cadre du rapport actuariel.
- ◆ compare les meilleures estimations aux observations empiriques : une analyse des boni-mali est effectuée dans ce rapport.
- ◆ informe l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques : le rapport actuariel est transmis par la fonction actuarielle au Conseil d'Administration. La fonction actuarielle informe également les dirigeants lors des comités trimestriels « Group Reserving Committees ».
- ◆ supervise le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 82.
- ◆ émet un avis sur la politique globale de souscription : l'avis émis par la fonction actuarielle est documenté dans le rapport actuariel sur la politique de souscription.
- ◆ émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance : l'avis émis par la fonction actuarielle est documenté dans le rapport actuariel sur la réassurance.
- ◆ contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 44 : en particulier, elle veille au respect des politiques de provisionnement et de souscription, et à la correcte mise en œuvre de la réassurance, via des études spécifiques reprises dans le rapport actuariel.

Le directeur de l'Actuariat Groupe est également en charge de la coordination des processus de provisionnement des IBNR en normes IFRS. Il supervise les méthodologies relatives aux calculs de l'exigence en capital dans le cadre de la formule standard de Solvabilité 2 sur les provisions techniques et SCR Souscription. Il réalise également les travaux d'implémentation, de calibrage et de production relatifs au modèle interne partiel ainsi que la production des aspects quantitatifs de l'ORSA.

COFACE SA est un Groupe au sein duquel l'Actuariat est intégré dans les différents processus décisionnels, de la souscription à la réassurance en passant par le provisionnement.

Le rapport actuariel aura consisté en 2021 en 3 rapports distincts :

- Un rapport actuariel sur le provisionnement
- Un rapport actuariel sur la réassurance
- Un rapport actuariel sur la souscription.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 Activités ou fonctions externalisées

L'externalisation des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques fait l'objet d'une politique interne au Groupe « Politique cadre de l'Externalisation des activités du Groupe Coface » et est prise en application des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des assurances transposant l'article 49 de la directive de l'Union Européenne 2009/138/CE du 25 novembre 2009 dite « Solvabilité II », l'article 274 du règlement délégué (UE) n°2015/35 du 10 octobre 2014 et le point 12.4 de la notice « Solvabilité II - Système de Gouvernance » de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Mise en place en 2013, cette politique est revue annuellement depuis, a été mise à jour en 2021 suivant approbations des Conseils d'administration de COFACE SA en juillet 2021 et de la Compagnie en septembre 2021. La politique d'externalisation vise à identifier les prestations externalisées importantes ou critiques et les prestations et fonctions dites « standard » ainsi qu'à définir :

- (i) les critères de qualification de la notion d'externalisation ;
- (ii) les clauses réglementaires devant être stipulées dans les contrats d'externalisation des activités et fonctions importantes ou critiques, ainsi que
- (iii) le processus d'approbation préalable du Conseil d'administration de la Compagnie et de celui de COFACE SA des projets d'externalisations des activités et fonctions importantes ou critiques ainsi que le processus de notification à l'ACPR desdits projets d'externalisation ;
- (iv) les outils de contrôles de plusieurs niveaux afin d'assurer le respect des règles et processus instaurés par ladite politique.

La politique considère comme des activités et/ou fonctions importantes ou critiques :

- les quatre fonctions clés suivantes visés à l'article L.354-1 du code des assurances :
 - la fonction de gestion des risques ,
 - la fonction de vérification de la conformité,
 - la fonction d'audit interne et
 - la fonction actuarielle, ainsi que
- les fonctions, dont l'interruption, une fois externalisées, est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou susceptible de remettre en cause les conditions de son agrément au regard des éléments suivants :
 - le coût de l'activité externalisée ;
 - l'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise de l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis ;
 - la difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct dans des délais jugés acceptables ;
 - la capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire ;
 - les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

A ce jour, les activités importantes ou critiques externalisées par la Compagnie et ses succursales situées au sein de l'UE concernent principalement (i) l'activité de gestion des investissements financiers de la Société, (ii) l'hébergement des systèmes informatiques et (iii) l'activité d'émission des cautions en Allemagne. Les fonctions clés sont peu externalisées : il convient de mentionner l'externalisation, interne au Groupe Coface, du processus Know Your Customer (« KYC ») relatif aux clients de l'entité française de la Compagnie et de l'externalisation de services actuariels par la succursale allemande et la succursale polonaise.

B.7.2 Qualité des prestataires

La Compagnie et l'ensemble de ses succursales situées au sein de l'UE se sont engagés, lorsque certaines activités ou fonctions sont externalisées, à sélectionner des prestataires de services répondant à des normes de service de haute qualité et disposant des qualifications et compétences nécessaires afin d'assurer la prestation externalisée, en évitant tout conflit d'intérêt et en respectant les engagements de confidentialité s'appliquant aux entités du Groupe Coface. Conformément à la réglementation applicable, en ce qui concerne les activités importantes ou critiques, ils se sont également engagés à informer l'ACPR de tout projet d'externalisation approuvé par le conseil d'administration de la Société et celui de COFACE SA, au plus tard six semaines avant la date d'entrée en vigueur du contrat. . Enfin, tout contrat d'externalisation devant être signé avec tout prestataire de service sélectionné doit inclure les clauses obligatoires imposées par la politique d'externalisation.

B.8 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



/ C. PROFIL DE RISQUE

C Profil de risque

C.1 Risque de souscription

Le principal risque encouru par Coface est le risque lié à la souscription des polices d'assurance proposées à ses clients. Il se matérialise en cas de dérive du montant des sinistres par rapport aux estimations.

Le principal métier du Groupe est l'assurance-crédit. Le Groupe exerce par ailleurs des activités d'affacturage en Allemagne et en Pologne. Ainsi, le risque de souscription porté par Coface correspond à un risque de crédit, tel qu'il est défini en section B.3.1.

C.1.1 Exposition

L'exposition au risque de crédit provient principalement des facteurs de risque suivants :

- ◆ **risque de mauvaise maîtrise des expositions** : un retournement de cycle économique (global, sectoriel ou pays), une défaillance dans les systèmes de gestion Coface pourrait entraîner une réduction tardive et/ou une concentration des expositions sur un débiteur ou un groupe de débiteurs, un secteur économique ou un pays. Ces facteurs pourraient contribuer à aggraver le niveau de risque de crédit.
- ◆ **risque de défaillance des débiteurs** : le risque de défaut d'un ou plusieurs débiteurs peut être sous-estimé notamment en cas de changement brutal de la situation économique, de défaillances internes aux débiteurs, de surestimation de la qualité de nos débiteurs, ou de mauvaise qualité des informations disponibles sur la solvabilité des débiteurs.
- ◆ **Risques liés à la constitution des provisions techniques d'assurance** : Pour constituer les provisions techniques relatives aux sinistres survenus, le Groupe réalise des estimations, qui sont essentiellement fondées sur des méthodes actuarielles de place (méthodes de Chain-Ladder et de Bornhuetter Ferguson principalement) appliquées aux triangles de données historiques. Des écarts d'expérience peuvent être observés a posteriori, entre les estimations réalisées par le Groupe et les coûts ultimes des sinistres constatés. Des défaillances dans la qualité des données utilisées ou une dégradation de l'environnement économique non reflétée dans les projections peuvent rendre les estimations inadéquates et avoir en conséquence un effet défavorable sur la situation financière ou la marge de solvabilité du Groupe.

Le niveau global d'exposition au risque de souscription est mesuré par les SCR de souscription non-vie de Coface SA et de Compagnie, qui sont détaillés en section E de ce document.

C.1.2 Technique d'atténuation du risque

La réassurance externe du groupe est, depuis le janvier 2015, portée par Coface Re pour le compte des entités du Groupe. La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir, à la fois, la sinistralité de fréquence, le risque de pointe (sur un groupe de débiteur ou sur l'ensemble du portefeuille) et le risque de récession.

Le risque de pointe est adressé au travers de traités en quote-part (qui couvre également le risque de fréquence) et en excédent de sinistre (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est également adressé par un traité en excédent de perte annuelle (ou «stop-loss» contre la déviation démesurée de la sinistralité de fréquence.

Ces sinistres pourraient par ailleurs être limités par les « limites de décaissement ». Il s'agit d'un plafond d'indemnité par police exprimé en pourcentage des primes (30 fois la prime par exemple). Au titre de l'exercice 2021, les traités en excédent de sinistre ainsi que le traité en excédent de perte annuelle n'ont pas été déclenchés.

C.1.3 Concentration du risque

COFACE SA et la Compagnie ont mis en place des indicateurs de suivi des risques de concentration (débiteurs ou groupe de débiteurs, secteurs et géographie) qui sont pilotés au moins trimestriellement et pleinement intégrés à l'appétence aux risques des sociétés.

S'agissant des risques sur les grands débiteurs, une instance spécifique suit périodiquement les risques cumulés de plus de 500 millions d'euros sur un débiteur ou un groupe de débiteurs et ceux-ci font l'objet d'une couverture par le programme de réassurance XS² du Groupe.

Par ailleurs, à travers le pilotage opérationnel de leurs activités, COFACE SA et la Compagnie mettent en œuvre à la fois des procédures permettant de gérer les risques débiteurs en cas de dégradation de la sinistralité ainsi que des programmes de réassurance décrits au chapitre E.



² Excédent de sinistre

C.2 Risque de marché

C.2.1 Exposition

Le risque de marché recouvre l'ensemble des risques financiers liés à la variation de la valeur de marché du portefeuille d'investissement. Ces risques portent sur les fluctuations de taux d'intérêt, de change, des actions, de l'immobilier et du spread.

Depuis mai 2013, COFACE SA a centralisé la gestion de ses investissements et en délègue en grande partie la gestion à différents délégataires sous l'égide d'un prestataire d'investissement unique, la société de gestion Amundi. Coface Re, entité créée en septembre 2014, société de réassurance dédiée du Groupe a également délégué, de façon dédiée et sous sa propre gouvernance, la gestion de ses investissements à différents délégataires sous l'égide de la société de gestion Amundi.

Cette plateforme permet de gérer le portefeuille global du Groupe selon une répartition cible des différentes classes d'actifs déterminée en intégrant (i) les contraintes de risque et liquidité, (ii) les contraintes réglementaires et assurantielles, (iii) les charges en capital et l'adéquation des placements en matière de risque et duration avec le passif du Groupe.

Cette organisation permet au Groupe l'accès à des classes d'actifs et techniques de gestion diversifiées avec comme objectif la recherche pour son portefeuille de placement d'une performance stable sur le long terme tout en maintenant une forte qualité et liquidité des actifs sous-jacents. Elle assure également un meilleur suivi des risques financiers, réduit les risques opérationnels et permet un pilotage plus réactif et affiné du résultat financier du Groupe dans un cadre de risque général maîtrisé et conforme aux exigences réglementaires actuelles et à venir.

En matière de gouvernance et contrôle de la politique de placements, l'organisation est la suivante :

- le conseil d'administration s'assure du respect des règles relatives à la réglementation assurantielle : représentation des engagements réglementés, dispersion des actifs, congruence, solvabilité ;
- le comité stratégique d'investissement revoit deux fois par an l'allocation stratégique du Groupe proposée par le gestionnaire en concertation avec la direction des investissements, du financement et du cash management du Groupe. L'instance définit et revoit ainsi les orientations générales souhaitables en matière de politique d'investissement et d'exposition aux différentes classes d'actifs, dictées par la situation des marchés, l'évolution de la collecte et du passif du Groupe, l'optimisation des rendements et l'évolution des contraintes réglementaires opposables

En complément de ces deux instances qui régissent l'organisation générale de la politique d'investissement du Groupe, d'autres comités spécialisés permettent de suivre de façon continue la gestion des investissements et ses résultats :

- le comité mensuel d'investissement : traite de l'évolution des marchés financiers et de la revue détaillée des investissements du Groupe. Des scénarii macro-économiques et facteurs de risque sous-jacents sont présentés par le gestionnaire ainsi qu'une analyse des stratégies d'investissement et recommandations tactiques éventuelles
- le comité semestriel des risques : a pour vocation de contrôler la couverture et la maîtrise des risques, relatifs aux prestations du gestionnaire. Il couvre ainsi les risques d'investissement (risque de marché, risque de spread (incluant les contreparties et les dérivés), risque de liquidités) et les risques opérationnels. Ces risques sont notamment appréhendés au regard du sens qui leur est donné par la directive Solvabilité II
- le comité trimestriel ALM : a pour vocation à s'assurer que l'ensemble des risques de taux, de liquidité et de change sont effectivement identifiés, mesurés, gérés et contrôlés, sur l'ensemble des métiers et des zones géographiques de COFACE

Le Groupe a mis en place une politique d'investissement prenant en compte la gestion des risques financiers au travers de la définition de son allocation stratégique, la réglementation applicable aux compagnies d'assurance et les contraintes d'investissement résultant de la gestion de son passif. La stratégie d'investissement mise en œuvre doit permettre de faire face aux engagements du Groupe vis-à-vis de ses assurés tout en optimisant les investissements et la performance dans un cadre de risque défini.

La politique d'investissement du Groupe, revue deux fois par an, couvre notamment l'allocation stratégique d'actif, les classes d'actifs et produits éligibles à investissement, la maturité cible du portefeuille, la gestion des couvertures éventuelles et la politique de pilotage du résultat du Groupe. L'allocation définie chaque année s'appuie sur une analyse du passif, de simulations et stress sur les comportements rendements/risques des différentes classes d'actifs du portefeuille et du respect de paramètres définis liés à l'activité du Groupe et ses engagements : sensibilité cible, consommation de fonds propres, perte maximale en fonction du comportement des marchés financiers, qualité et liquidité du portefeuille d'investissement.

La maîtrise des risques financiers repose ainsi sur un dispositif de normes et contrôles rigoureux revu constamment.

En tant qu'entreprise d'assurance, le Groupe conserve une allocation très majoritairement orientée vers des produits de taux lui offrant des revenus plus récurrents et stables³.

Portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	213	7,0%	231	8,2%
Actions	233	7,6%	152	5,4%
Obligations	2 110	68,9%	1 912	67,6%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	507	16,6%	535	18,9%
Total actifs financiers	3 063	100%	2 829	100%

Portefeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	166	6,7%	186	8,0%
Actions	188	7,6%	115	5,0%
Obligations	1 546	62,2%	1 407	60,7%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	584	23,5%	611	26,4%
Total actifs financiers	2 485	100%	2 319	100%

Au 31 décembre 2021, les obligations représentaient 68,9% du total du portefeuille de placement du groupe. On peut faire le même constat au niveau de la Compagnie le portefeuille obligataire représentait la part la plus importante du portefeuille de placement (62,2%), les allocations en actions et en immobilier restaient sensiblement semblables à celles du groupe.

Des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement sont par ailleurs définies en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures sont enfin réalisées le cas échéant : elles sont systématiques sur le risque de change et discrétionnaires sur les risque de taux et spread.

³ Les chiffres présentés peuvent différer de ceux du Document d'enregistrement universel. Cet écart s'explique par une présentation aux normes Solvabilité II dans le présent document et une présentation aux normes IFRS dans le Document d'enregistrement universel

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les principales caractéristiques du portefeuille obligataire étaient les suivantes :

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Asie	228	10,8%	246	12,9%
Pays émergents	252	11,9%	210	11,0%
Europe	254	12,0%	237	12,4%
Amérique du Nord	524	24,8%	410	21,4%
Zone Euro	851	40,3%	809	42,3%
Autres	1	0,0%	1	0,0%
Total	2 110	100%	1 912	100%

Le portefeuille de placement est exposé principalement aux zones de pays développés en zone euro et en Amérique du Nord. Les expositions sur la dette souveraine de la Grèce sont toujours nulles. Le Groupe a augmenté sa diversification internationale en 2021, notamment via les pays émergents et l'Amérique du Nord, afin de profiter de taux de rendement plus élevés ou d'accompagner les différentes hausses de taux tout en profitant de la baisse du coût de la couverture de change.

La répartition par zone géographique sur le périmètre de la Compagnie reste fidèle à celle du groupe avec un biais important sur la Zone Euro (41,3%).

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Asie	209	13,5%	223	15,9%
Pays émergents	142	9,2%	124	8,8%
Europe	216	13,9%	184	13,1%
Amérique du Nord	341	22,0%	271	19,3%
Zone Euro	638	41,3%	604	42,9%
Autres	1	0,0%	1	0,0%
Total	1 546	100%	1 407	100%

Le risque de taux porté par le Groupe sur son portefeuille financier est limité, la sensibilité maximale autorisée sur la classe d'actifs obligataires étant délibérément plafonnée à 5⁴. La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit au 31 décembre 2021 à 4,01 pour le Groupe et 4,11 pour la Compagnie.

Les filiales ou succursales dont les comptes sont établis en euros et qui souscrivent en d'autres devises doivent respecter les mêmes principes de congruence (adossement entre actifs et passifs libellés dans une devise autre que celle servant de référence à la délivrance des états comptables).

À titre exceptionnel, des positions ouvertes en autres devises peuvent être couvertes. Aucun investissement en devises n'est réalisé à des fins spéculatives par le Groupe.

⁴ La sensibilité d'une obligation mesure la perte de valeur de celle-ci en cas de hausse des taux d'intérêt. Ainsi, une obligation ayant une sensibilité de 5 verra sa valeur de marché diminuer de 5 % si les taux d'intérêt augmentent de 1 %.

La grande majorité des instruments de placements du Groupe est libellée en euros. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est limitée : au 31 décembre 2021, 71,1% des placements sont ainsi libellés en euro.

Repartition par devise du portefeuille de placements COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
EUR	2 196	71,7%	2 136	75,5%
USD	421	13,7%	274	9,7%
Autre (<3%)	447	14,6%	419	14,8%
Total	3 063	100%	2 829	100%

Sur la partie de la Compagnie, on retrouve les mêmes expositions importantes à l'EUR (73,4%) et à l'USD (10%).

Repartition par devise du portefeuille de placements La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
EUR	1 823	73,4%	1 802	77,7%
USD	248	10,0%	148	6,4%
Autre (<3%)	413	16,6%	369	15,9%
Total	2 485	100%	2 319	100%

C.2.2 Techniques d'atténuation du risque

La direction des investissements du Groupe, en charge du pilotage des investissements et de la gestion du portefeuille de placements, peut autoriser le recours à des couvertures sur le risque de remontée des taux, ou actions au travers d'instruments financiers à terme (swaps, futures, options) liquides sur un marché réglementé ou bien en gré à gré avec des contreparties notées A- ou plus.

Ces opérations sont réalisées exclusivement à des fins de couverture et en stricte application de la réglementation applicable aux compagnies d'assurance. Le nominal de la couverture est alors strictement limité au montant d'actifs sous-jacents détenus dans le portefeuille (actions ou produits de taux) afin de couvrir des actifs effectivement détenus dans le portefeuille.

C.2.3 Sensibilité au risque

Des simulations mensuelles sont par ailleurs réalisées sur le portefeuille investi du groupe, de la Compagnie et de Coface Re et présentées au cours des comités d'investissement. Celles-ci couvrent sur différentes périodes la perte maximale escomptée en matière de performance économique classe d'actifs par classe d'actifs avec une attention particulière sur les risques de taux et spread notamment.

Ces tests de sensibilité couvrent l'ensemble des classes d'actifs sur lequel le Groupe est investi et permettent d'apprécier chaque mois le risque global auquel est exposé le portefeuille en cas de scénario adverse et de prendre d'éventuelles mesures de réduction de ce risque le cas échéant (réduction d'exposition à certains facteurs de risque, mise en place de stratégies de couverture, protection du résultat économique sur une période donnée, etc.).

Les résultats sont souhaités représentatifs des différents risques liés aux investissements réalisés mais présentent, comme toute analyse quantitative, des limites liées aux données et modèles utilisés.

Les tableaux ci-dessous montrent que la sensibilité du portefeuille, hors effet de la couverture action en place, est au 31 décembre 2021, plus forte sur les obligations, et les actions qu'en 2020 du fait d'un rééquilibrage de l'allocation du portefeuille en ligne avec son allocation d'avant-crise.

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2021

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021			
	Valeur de marché	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	2110	-84,5		
Actions	233		-23,3	-46,5
Total	2343	-84,5	-23,3	-46,5

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021			
	Valeur de marché	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	1546	-63,6		
Actions	188		-18,8	-37,6
Total	1735	-63,6	-18,8	-37,6

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2020

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2020			
	Valeur de marché	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	1912	-79,8	0,0	0,0
Actions	146	0,0	-14,6	-29,2
Total	2058	-79,8	-14,6	-29,2

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2020			
	Valeur de marché	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	1407	-61,8	0,0	0,0
Actions	115	0,0	-11,5	-23,1
Total	1522	-61,8	-14,4	-28,9

Dans la mesure où les actions et obligations sont comptabilisées dans la catégorie « *available-for-sale* » (disponible à la vente), la sensibilité aurait un effet sur les « autres éléments du résultat global », auxquels les capitaux propres sont sensibles. Les profits et les pertes non réalisés sur ces titres financiers n'ont pas d'effet sur le résultat net à l'exception des éventuelles dépréciations comptabilisées. En cas de vente, le profit ou la perte en résultant aurait un effet sur le résultat opérationnel au compte de résultat.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Exposition

Le risque de crédit est la probabilité de perte financière résultant de l'incapacité des émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Il peut être aggravé par la concentration des expositions d'une même contrepartie, secteur ou pays dans le portefeuille d'investissement. Ce risque est pris en compte dans la politique d'investissement avec une dispersion imposée du portefeuille mais aussi une gestion des encours répartie entre plusieurs gestionnaires d'actifs.

Les investissements en titres obligataires d'entreprises représentent 59,4% du portefeuille obligataire groupe et sont concentrés à plus de 93 % sur des entreprises de qualité investment grade. Pour la Compagnie les titres obligataires d'entreprises représentent 64,2% du portefeuille obligataire et sont concentrés à plus de 93 % sur des entreprises de qualité investment grade. La part de non-souverain augmente de 2% sur le Groupe et 3% sur la Compagnie entre 2020 et 2021.

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Souverain	858	40,6%	820	42,9%
Non-Souverain	1 253	59,4%	1 092	57,1%
Total	2 110	100%	1 912	100%

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Souverain	553	35,8%	548	39,0%
Non-Souverain	993	64,2%	859	61,0%
Total	1 546	100%	1 407	100%

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion de positions émettrices et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

Le portefeuille obligataire du Groupe et de la Compagnie demeure essentiellement investi dans des entreprises et États notés en catégorie investment grade⁵. La répartition par notation pour la Compagnie est très similaire à celle du groupe avec une part importante sur les obligations ayant des ratings AA-, A et BBB.

Répartition par notation du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
AAA	236	11,2%	213	11,1%
AA - A	1 144	54,2%	998	52,2%
BBB	616	29,2%	613	32,0%
BB - B	115	5,4%	89	4,7%
< CCC	-	0,0%	-	0,0%
Total	2 110	100%	1 912	100%

Répartition par notation du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
AAA	144	9,3%	139	9,9%
AA - A	837	54,1%	742	52,7%
BBB	494	32,0%	469	33,4%
BB - B	70	4,6%	57	4,0%
< CCC	-	0,0%	-	0,0%
Total	1 546	100%	1 407	100%

Au sein de la politique d'investissement Groupe, qui s'applique donc à la Compagnie, le Groupe a défini des seuils d'expositions maximales autorisées. Ces seuils s'appliquent aux expositions autres que souveraines et permettent de limiter le risque sur un seul émetteur. Ces limites sont fixées en fonction du rating associé aux émetteurs.

Des limites sont par ailleurs fixées sur les obligations souveraines afin de limiter le risque sur des pays bien spécifiques. Ces exclusions ou limites sont définies en fonction de l'actualité, de la notation pays Coface et de la notation réalisée par les agences de notation.

On retrouve principalement des expositions souveraines et des groupes reconnus au niveau mondial.

C.3.2 Techniques d'atténuation du risque

Le Groupe au sein de la mise en place de sa politique d'investissement a défini des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures peuvent être réalisées de façon discrétionnaire sur le risque de spread. Cependant, au 31 décembre 2021 le portefeuille du Groupe et de la Compagnie n'en avait aucune.

⁵ Selon l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's, sont considérées comme investment grade toutes les obligations notées au minimum BBB- et comme high yield les obligations ayant une note inférieure ou égale à BB+

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que COFACE SA et la Compagnie ne soient pas en mesure de faire face à leurs obligations de paiement grâce à leurs ressources financières liquides respectives.

Le risque de liquidité fait l'objet de limites de risques spécifiques suivies dans le cadre de l'appétence aux risques de COFACE SA et la Compagnie.

C.4.1 Exposition

Le suivi du risque de liquidité est cadré par la politique du risque de liquidité et de concentration que ce soit pour COFACE SA ou pour la Compagnie.

L'activité d'assurance fonctionne avec un cycle inversé de production : les primes sont encaissées avant le paiement des sinistres. Par ailleurs, la durée de liquidation d'une provision est inférieure à trois ans, et l'ensemble de ces provisions est couvert par des actifs liquides. En conséquence, le risque de liquidité lié à l'activité d'assurance est considéré comme faible.

Le risque de liquidité est suivi à travers l'analyse par le département trésorerie du Groupe des disponibilités et projections de flux de trésorerie des différentes entités sur l'ensemble du périmètre. Ces données font l'objet d'analyses constantes permettant de piloter les liquidités à des fins de besoins monétaires ou placements financiers dans le cas d'excès récurrents de liquidité.

La majorité des autres produits de taux et totalité des actions du portefeuille du Groupe sont cotées sur des marchés de l'OCDE et présentent un risque de liquidité jugé faible à ce jour.

Le portefeuille obligataire du Groupe présente une maturité courte, en phase avec son passif. La répartition des maturités obligataires est présentée ci-dessous :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
< 1 an	311	14,7%	281	14,7%
1-3 ans	570	27,0%	466	24,4%
3-5 ans	487	23,1%	407	21,3%
5-10 ans	627	29,7%	612	32,0%
> 10 ans	115	5,5%	146	7,6%
Autre	0	0,0%	0	0,0%
Total	2110	100%	1912	100%

41,7% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2021.

La situation d'une entreprise d'assurance en matière de liquidité est évaluée par des standards mesurant la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

La répartition par maturité sur le périmètre de la Compagnie est en ligne avec celle du groupe :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
<1 an	193	12,5%	208	14,8%
1-3 ans	418	27,0%	299	21,2%
3-5 ans	354	22,9%	288	20,4%
5-10 ans	486	31,4%	486	34,6%
> 10 ans	96	6,2%	126	9,0%
Autre	0	0,0%	0	0,0%
Total	1546	100%	1407	100%

Pour la Compagnie, 39,5% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2021.

C.4.2 Techniques d'atténuation du risque

La liquidité du portefeuille à travers la répartition par maturité, le seuil maximum de maturité moyenne inscrit dans les règles groupe et par le niveau de monétaire important au sein de l'allocation sont des protections naturelles contre un pic d'illiquidité.

En fonction des résultats du suivi de la liquidité réalisé dans les comités des Risques et ALM, le Groupe pourrait décider d'augmenter la liquidité du portefeuille en jouant principalement sur deux piliers : l'augmentation de la poche monétaire de l'allocation d'actifs ou / et diminuer la maturité moyenne du portefeuille.

C.4.3 Sensibilité au risque

La liquidité du portefeuille d'obligations crédit OCDE et d'obligations souveraines des pays émergents est surveillée régulièrement via des indicateurs de marché (évolution des flux, spreads, fourchettes achat et vente) et le gestionnaire réalise des analyses régulières sur les délais et coûts de liquidation des lignes en portefeuilles (durée de liquidation partielle, totale, coût de liquidité instantané et en conditions de stress de marché...). Ces études sont présentées dans le cadre du comité des Risques qui se réunit semestriellement.

S'agissant de l'affacturage, la durée moyenne des créances d'affacturage est très courte (inférieure à six mois), ce qui réduit le risque de liquidité attaché à ces activités. Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de financement : un programme de titrisation de ses créances commerciales d'affacturage, des lignes de crédit bilatérales avec différents partenaires ainsi qu'un programme d'émission de billets de trésorerie.

C.4.4 Bénéfices attendus dans les primes futures⁶

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures du groupe COFACE s'élevait à 93,4 M€ contre 52,3 M€ pour la Compagnie en 2021.

Ils sont calculés conformément à l'article 260§2 du règlement délégué UE/2015/35, comme étant la différence entre les provisions techniques hors marge de risque avec et sans primes futures

⁶ En 2021, l'EPIFP (Expected Profits In Future Premiums) n'a pas été renseignée dans le QRT de fonds propres, elle est citée dans le rapport narratif et des développements seront mis en œuvre afin que l'EPIFP soit aussi reportée dans le QRT en 2022

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, dues à une inadéquation ou à une défaillance imputable à des procédures et personnes dans tous les domaines d'activité, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de non-conformité aux lois, réglementations ou aux politiques et règles internes au Groupe pouvant conduire à des sanctions, à des pertes financières et porter atteinte à la réputation du Groupe (risque d'image). La direction de la Conformité couvre également les risques de fraudes internes et externes.

La maîtrise et la réduction des risques opérationnels s'appuient sur un programme de contrôles de niveau 1 et de niveau 2, qui couvre toutes les entités du groupe. L'ensemble des contrôles, des anomalies relevées et des plans d'actions associés est géré au sein d'un logiciel unique (ENABLON) qui a été mis à disposition de l'ensemble des entités du groupe. La gestion des risques et des contrôles est effectuée au niveau de chaque entité juridique pour s'assurer de la conformité avec les demandes des régulateurs au niveau « solo » et « groupe ». Par ailleurs, le groupe a mis en place une cartographie des risques, gérée dans Enablon, qui couvre toutes les entités d'assurance, les entités consolidées ou régulées ainsi que les principales entités de service du groupe.

Plus de détails quant aux mesures du risque opérationnel sont disponibles dans le Document d'enregistrement universel 5.2.5.1 Risques opérationnels et de non-conformité.

C.6 Autres risques importants

Les risques de réputation, stratégique, ou réglementaire et les risques émergents font l'objet de processus particuliers.

Ces types d'aléas sont intégrés à la cartographie des risques mais ne sont pas quantifiés dans la formule standard du SCR. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond à l'impact négatif que peut avoir un événement interne ou externe sur la réputation de la Compagnie ou de COFACE SA.

Le Groupe a développé un dispositif pour atténuer ce risque au travers notamment de la politique de conformité et d'un code de conduite ainsi que de règles claires de communication interne et externe. Le risque de réputation est également atténué par le dispositif de contrôle mis en place au sein de la fonction Conformité.

C.6.2 Risque stratégique

Le risque stratégique désigne le risque affectant nos résultats et notre solvabilité en raison de changements dans les conditions du marché, de mauvaises décisions stratégiques ou d'une mauvaise

mise en œuvre de ces décisions et/ou de détérioration durable et profonde de notre réputation ou notre image sur le marché.

La direction de la stratégie et du développement Groupe gère le processus de planification stratégique en travaillant avec le comité de direction générale. Ils se réunissent régulièrement dans le but d'évaluer l'efficacité du plan et de déterminer quelles modifications, le cas échéant, sont nécessaires. Le conseil d'administration est in fine le responsable de la surveillance du risque stratégique.

C.6.3 Risques émergents

Les risques émergents recouvrent les situations nouvelles pouvant conduire à une exposition accrue aux risques déjà identifiés ou à de nouveaux risques, et pour lesquels les impacts sur les résultats, les fonds propres de la société, sur sa réputation ou sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques ne sont pas toujours quantifiables

C.7 Autres informations

La sensibilité aux différents facteurs de risque est suivie de façon récurrente par le Groupe. D'une part, des sensibilités aux facteurs de risque pris individuellement sont effectuées. D'autre part, des scénarios permettent de mesurer la sensibilité du ratio de solvabilité à des chocs combinés de facteurs de risque.

C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers

La section C.2.3 présente la sensibilité du portefeuille d'investissement à la baisse des marchés actions et à la hausse des taux d'intérêts.

Comme détaillé dans la section C.2.3, les comités d'investissements suivent mensuellement la sensibilité aux facteurs financiers de l'ensemble des classes d'actifs du Groupe.

Les sensibilités du ratio de couverture du SCR aux facteurs taux, spread et actions sont par ailleurs régulièrement suivies en comité de gestion du capital et présentés aux investisseurs. Les résultats communiqués aux marchés montrent la faible sensibilité du ratio de Solvabilité au 31 décembre 2021 à des chocs instantanés de marché :

Scénario central	196% [1]
+ 100 pts de base taux d'intérêts	-6,1 pts
+ 100 pts de base Spreads	-5,3 pts
-25% actions	-2,8 pts

[1] Le ratio de solvabilité communiqué au marché le 04 février 2022 est un ratio estimé.

C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque

La sensibilité du SCR à une variation de +1% des primes, +1% du portefeuille d'investissement ou de +1% de ratio de pertes, est inférieure ou égale à 2%.

Dans le cadre du processus ORSA, la sensibilité du ratio de couverture à des facteurs relevant du risque de souscription (évolution du ratio de pertes, des primes acquises, du taux de cession de réassurance), ou à d'autres facteurs spécifiques (taux de taxe, ratio de coûts...) est mesurée.

C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques

Les scénarios élaborés dans le cadre de l'ORSA mesurent l'évolution de la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie, à l'horizon du plan stratégique, en réponse à des événements défavorables. Ces événements peuvent correspondre à un risque spécifique (comme le risque politique) ou recouvrir de nombreux facteurs de risque en un stress conjoint.

A titre d'exemple, le scénario de réplication de la crise de 2008 sur le portefeuille actuel du groupe stresse de façon combinée les risques de marché et de souscription, en répliquant les déviations des marchés et de la sinistralité observées en 2008. Dans ce même scénario, les impacts sur la liquidité du portefeuille, la structure de réassurance et la perte de chiffre d'affaires sont aussi pris en compte. Par ailleurs, un scénario reflétant une crise Covid prolongée et un risque sur la dette souveraine des pays émergents a aussi inclus un choc combiné sur la sinistralité, le chiffre d'affaire et la performance des marchés financiers. L'évaluation réalisée lors de l'ORSA 2021 a permis de s'assurer que la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie n'était pas mise en cause par ces scénarios.

C.7.4 Risque Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

La cartographie des risques extra-financiers a été réalisée en plusieurs étapes :

- La première étape a consisté en l'identification d'un spectre de risques assez large pouvant affecter COFACE SA et la Compagnie, ou pouvant affecter la Société au sens large aux travers des activités de COFACE SA et de la Compagnie. La construction de ce premier inventaire des risques s'est faite sur la base d'une réflexion interne – analyse des enjeux RSE et des données RSE collectées au cours des exercices précédents, concertations internes notamment avec la direction des risques – ainsi que sur la base d'un benchmark externe, analysant notamment les communications extra-financières d'autres acteurs du secteur de la finance ainsi que les bonnes pratiques en matière de gestion des risques extra-financiers. Cette étape a résulté en l'identification d'une trentaine de risques répartis sur trois axes : risques environnementaux, risques sociaux et risques de gouvernance.
- Ces risques ont ensuite été qualifiés et priorisés, notamment selon leur niveau de risque inhérent, afin de permettre une focalisation sur les enjeux les plus importants pour COFACE SA et la Compagnie. Cette priorisation a résulté en une sélection restreinte des risques extra-financiers les plus pertinents.
- Chacun des risques extra-financiers sélectionnés a fait l'objet d'une analyse approfondie : évaluation du risque inhérent et résiduel, du niveau de contrôle, appréciation des mesures de mitigation mises en œuvre, définition d'indicateurs de suivi. L'ensemble des risques extra-financiers retenus ont été ensuite intégrés à la cartographie globale des risques de COFACE SA et de la Compagnie.

Tout comme le reste des risques suivis par COFACE SA et la Compagnie, les risques extra-financiers sélectionnés ont vocation à être réévalués tous les ans. Les politiques mises en place par COFACE SA et la Compagnie pour s'en prémunir, ainsi que les détails des actions et résultats, sont présentés tout au long de ce document.

Trois indicateurs ESG, représentant chacun une grande catégorie de risques extra-financiers (environnemental, social et de gouvernance) ont ensuite été choisis pour être présentés au Comité des risques et faire partie intégrante du « Risk appetite » de Coface à partir du quatrième trimestre 2021.



**/ D. VALORISATION A DES
FINS DE SOLVABILITE**

D Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

D.1.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels représentent des frais de recherche et de développement informatique. Les frais de développement informatique peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro seulement s'ils peuvent être vendus séparément et s'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels similaires. La valeur comptable des actifs de COFACE SA correspond à l'activation de frais de logiciels créés en interne pour lesquels il est difficile de justifier une valeur de marché ; celle-ci est donc ramenée à zéro dans le bilan prudentiel Solvabilité II.

La valeur des immobilisations incorporelles est donc de zéro également pour la Compagnie.

D.1.2 Investissements

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont généralement évalués à la juste valeur (ajustée des coûts de transaction directement attribuables si les instruments ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat).

De même, pour certains actifs financiers du Groupe Coface pour lesquels il n'existe pas de marché actif ou lorsque les valeurs observables sont réduites ou non représentatives, la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des méthodologies ou modèles ayant recours à des hypothèses ou des appréciations qui impliquent une part importante du jugement.

Il ne peut être garanti que les estimations de juste valeur sur la base de ces techniques de valorisations représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis. Les évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent ou que de nouvelles informations sont disponibles. Les instances dirigeantes du Groupe Coface, à la lumière de ces informations et dans le respect des principes et méthodologies objectives détaillés dans ses états financiers consolidés et combinés analysent, évaluent et arbitrent régulièrement selon leur appréciation les causes d'une baisse dans l'estimation de juste valeur de titres, ses perspectives de récupération à court terme et le niveau jugé adéquat de provisions pour dépréciations qui en découlent.

Il ne peut cependant être garanti que des dépréciations ou des provisions supplémentaires ne puissent pas avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et la marge de solvabilité du Groupe Coface.

- Immeubles de placement : Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur
- Autres actifs financiers : Les actions, obligations et fonds d'investissements sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan prudentiel Solvabilité II
- Les fonds sont comptabilisés par transparence conformément aux principes Solvabilité II
- Les produits dérivés sont, eux, valorisés à la valeur de marché en normes Solvabilité II.

Variation des actifs financiers COFACE SA (en millions d'euros)		Au 31 décembre		
		2021	2020	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,3	0,3	-	0,0
Actions	188,5	143,2		45,3
<i>Actions – cotées</i>	180,0	135,1		44,9
<i>Actions – non cotées</i>	8,6	8,2		0,4
Obligations	2 110,4	1 912,0		198,4
<i>Obligations d'État</i>	856,8	819,8		37,0
<i>Obligations d'entreprise</i>	1 253,7	1 092,3		161,4
Organismes de placement collectif	661,3	688,0	-	26,7
<i>Immobilisations</i>	212,7	230,3	-	17,6
<i>Actions</i>	44,2	8,4		35,8
<i>Obligations et monétaire</i>	404,4	449,4	-	45,0
Produits dérivés(*)	13,3	10,1		3,2
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	87,0	64,9		22,1
Autres investissements	2,5	10,4	-	7,9
Total actifs financiers	3 063,4	2 829,0		234,4

La valeur de marché du portefeuille de COFACE SA a augmenté de 234,4 millions d'euros sur l'exercice 2021 principalement via les marchés obligataires et actions du fait d'apports de nouvelles liquidités dans le portefeuille et la hausse des marchés actions.

Variation des actifs financiers La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre		
		2021	2020	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,3	0,3	-	0,0
Actions	151,1	111,6		39,5
<i>Actions – cotées</i>	142,5	103,5		39,0
<i>Actions – non cotées</i>	8,6	8,2		0,4
Obligations	1 546,5	1 406,8		139,7
<i>Obligations d'État</i>	568,8	547,5		21,3
<i>Obligations d'entreprise</i>	977,6	859,3		118,3
Organismes de placement collectif	555,8	581,3	-	25,5
<i>Immobilisations</i>	165,6	185,3	-	19,7
<i>Actions</i>	37,0	5,6		31,4
<i>Obligations et monétaire</i>	353,2	390,4	-	37,2
Produits dérivés(*)	10,6	7,1		3,5
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	28,2	30,4	-	2,2
Autres investissements	192,2	181,4		10,8
Total actifs financiers	2 484,7	2 318,9		165,8

Sur la Compagnie, on retrouve une structure du bilan similaire à celle du Groupe avec les mêmes variations.

D.1.3 Participations

Les titres de participation non consolidés sont valorisés à la méthode de la mise en équivalence corrigée. Cette méthode est basée sur l'actif net réévalué (ANR). L'actif net réévalué retenu a été déterminé pour chaque entité en additionnant les capitaux propres sociaux à fin N-1 augmenté du résultat prévisionnel de l'exercice N produit par le département du contrôle de gestion groupe.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	98,1	106,4	- 8,3

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	378,0	378,7	- 0,7

D.1.4 Créances

◆ Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances d'assurance et de réassurance ne font pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme).

Dans les comptes statutaires IFRS, les primes acquises non émises (PANE) sont présentées dans les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, alors que dans le bilan prudentiel, elles sont reclassées dans les provisions techniques au passif (*best estimates*).

COFACE SA (en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	272,8	262,4	10,5
Créances nées d'opérations de réassurance	23,2	79,6	- 56,4
Total Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	296,0	342,0	- 46,0

La Compagnie (en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	228,9	210,6	18,3
Créances nées d'opérations de réassurance	35,3	76,1	- 40,8
Total Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	264,2	286,7	- 22,4

◆ Autres créances (hors assurance)

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale et ne font donc pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme). Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

COFACE SA	Au 31 décembre		
(en millions d'euros)	2021	2020	Variation
Autres créances (hors assurance)	833,4	784,4	49,0

La Compagnie	Au 31 décembre		
(en millions d'euros)	2021	2020	Variation
Autres créances (hors assurance)	247,1	264,2	- 17,1

D.1.5 Trésorerie

La trésorerie est principalement composée d'OPCVM, de Titres de Créances Négociables, d'obligations de très court terme et d'avoirs en banque qui ont diminué sur l'exercice 2021 pour le Groupe et la Compagnie.

COFACE SA	Au 31 décembre		
(en millions d'euros)	2021	2020	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	305,7	369,1	-63,4

La Compagnie	Au 31 décembre		
(en millions d'euros)	2021	2020	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	202,7	251,5	-48,8

D.1.6 Autres actifs

◆ Goodwill

Conformément aux principes Solvabilité II, les écarts d'acquisition sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro.

◆ Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes Solvabilité II, les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est ramenée à zéro. Les primes futures incluent une partie de charges que couvrent ces frais d'acquisition, et qui se retrouve dans la détermination des provisions techniques en *best estimate*.

◆ Impôts différés actifs

Pour les impôts différés actifs significatifs : informations sur l'origine de la comptabilisation des impôts différés actifs, le montant et la date d'échéance, le cas échéant, des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan.

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé actif est comptabilisé sont les suivants :

- l'enregistrement des engagements sociaux en méthode IAS19 révisé
- l'annulation de la provision pour égalisation
- l'annulation des immobilisations incorporelles
- l'annulation des frais d'acquisition reportés
- la mise à la valeur de marché de la dette subordonnée
- l'enregistrement des best estimate et de la risk margin
- les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Actifs d'impôts différés	59,5	64,2	-4,7

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2021 est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés actifs	49,3	5,5	4,7	59,5

La principale composante des impôts différés actifs concerne l'annulation des provisions techniques IFRS ainsi que l'incidence des Best Estimate de primes et de sinistres.

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2021 sont de 159 millions d'euros sur le périmètre groupe.

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Actifs d'impôts différés	84,3	85,8	-1,5

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2021 du périmètre solo est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés actifs	71,8	4,7	7,9	84,3

Les actifs d'impôts différés de la Compagnie diminuent légèrement entre 2020 et 2021.

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2021 sont de 130 millions d'euros sur le périmètre la Compagnie.

◆ **Immobilisations corporelles pour usage propre**

Les immeubles et terrains d'exploitation sont valorisés à leur juste valeur.

Les immeubles d'exploitation concernent le siège social de Coface Deutschland . Celui-ci a été acquis par crédit-bail (En application de la Norme IAS 17, un actif (immeuble d'exploitation) est constaté à l'actif en contrepartie d'une dette financière au passif).

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	155,4	160,1	-4,7

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	137,7	142,0	-4,3

D.2 Provisions techniques

Il y a deux types de provisions techniques : les provisions de sinistres et les provisions de primes, auxquelles s'ajoutent sous solvabilité II une marge pour risque calculée séparément. La meilleure estimation des provisions de primes est évaluée à la maille croisée entité * produit, par adaptation de la méthode simplifiée décrite dans les spécifications techniques d'avril 2014.

Concernant la meilleure estimation des provisions de sinistres, elle est réalisée séparément sur les différents produits. Les méthodes actuarielles Chain Ladder, Bornhuetter-Ferguson et Loss Ratio ont été utilisées sur la base des triangles comptables (primes, charges et règlements) pour déterminer la meilleure estimation des provisions techniques.

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme Solvabilité II comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Les provisions techniques dans les états financiers sont valorisées avec un niveau de quantile supérieur à 90% alors que c'est l'espérance qui est utilisée dans le bilan prudentiel. Les méthodes d'évaluation des provisions techniques n'ont pas été significativement modifiées depuis l'exercice précédent.

Les hypothèses prises pour l'estimation des Best Estimates sont des hypothèses objectives qui se basent à la fois sur l'expérience passée et présente du Groupe ainsi que sur des projections d'environnement et contexte futurs. Les estimations de Best Estimates s'appuient également sur des avis d'experts qui intègrent des hypothèses relatives à la tarification, au provisionnement, au marketing, au recouvrement ou encore à l'arbitrage du Groupe.

Les résultats agrégés à fin 2021 sont donnés ci-après, pour les meilleures estimations et la marge pour risque.

D.2.1 Meilleures estimations

Brut de réassurance (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Groupe	514	951	-437
La Compagnie	532	896	-364

Cession en réassurance (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Groupe	174	290	-116
La Compagnie	255	422	-167

Concernant le BE de sinistres, des calculs d'ULR non margés (*Best Estimate*) et margés (pour IFRS) sont déterminés séparément :

- par les entités : une évaluation locale est actée en comité local de provisionnement et revue au niveau régional lors d'un comité dédié
- par l'Actuariat Groupe : suite à un comité d'anticipations économiques réunissant les directions opérationnelles (Souscription, Contentieux et Commerciale), le Marketing, le Contrôle de Gestion, les Risques, les Etudes Economiques et l'Actuariat, une évaluation est réalisée par l'équipe Provisionnement du Département Actuariat Groupe et validée par le Directeur de l'Actuariat Groupe.

Ces évaluations sont ensuite rapprochées lors d'une réunion dédiée entre l'Actuariat Groupe et le Contrôle de Gestion Groupe en préparation du *Group Reserving Committee*, instance décisionnelle finale pour les provisions techniques IFRS et où la marge dans les provisions et les BE sont analysés.

D.2.2 Marge pour risque

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme Solvabilité II comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Marge pour risque (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Groupe	83	71	12
La Compagnie	71	60	11

D.3 Autres passifs

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste correspond aux provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages.

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Provision pour litiges	2	2	0
Provision pour risque sur les filiales	10	17	-7
Provisions pour restructuration	10	11	-1
Provision pour Impôts (hors IS)	1	1	0
Autres provisions pour risques	2	2	0
Total provisions autres que provisions techniques	24	32	-8

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Provision pour litiges	1	2	0
Provision pour risque sur les filiales	10	9	0
Provisions pour restructuration	8	9	-1
Provision pour plan d'attribution d'actions gratuites	0	0	0
Provision pour Impôts (hors IS)	0	0	0
Autres provisions pour risques	2	2	0
Total provisions autres que provisions techniques	22	22	-1

Les variations pour risques et charges varient peu entre 2020⁷ et 2021.

D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages

Les salariés de COFACE SA bénéficient dans un certain nombre de pays d'avantages à court terme (du type congés payés), d'avantages à long terme (du type « médailles du travail ») et d'avantages postérieurs à l'emploi (du type indemnités de départ à la retraite).

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés de COFACE SA qui les octroient.

Les autres avantages (avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet de modalités différentes de couverture définies ci-après :

- ♦ Régimes (ou plans) à cotisations définies : ils se caractérisent par des versements à des organismes libérant l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés

⁷ Dans le SFCR unique 2020 le montant des provisions autres que provisions techniques était erroné (39M€), il a été corrigé dans le SFCR unique 2021

les montants qui leur sont dus. Il s'agit généralement des régimes publics de retraites tels celui que l'on trouve en France

- ◆ Régimes (ou plans) à prestations définies pour lesquels l'employeur a une obligation envers ses salariés.

Conformément à la norme IAS 19, COFACE SA inscrit au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à ses engagements en matière principalement :

- ◆ d'indemnités et congés de fin de carrière
- ◆ d'allocations pour préretraite et complément sur retraite
- ◆ de part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités
- ◆ de médailles du travail

Sur la base des règlements internes de chaque régime et dans chacun des pays concernés, des actuaires indépendants calculent :

- ◆ la valeur actuarielle des prestations futures, correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des prestations à verser. Cette valeur actualisée est principalement basée sur :
 - les caractéristiques connues de la population concernée
 - les prestations à verser (indemnités de fin de carrière, médailles du travail...)
 - les probabilités de survenance de chaque événement
 - la valorisation de chacun des facteurs entrant dans le calcul des prestations (évolution des salaires, etc.)
 - le taux d'intérêt permettant d'escompter les prestations futures à la date de l'évaluation
- ◆ la valeur actuarielle des prestations pour services rendus avec projection des salaires, déterminée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés, qui répartit la valeur actuarielle des prestations uniformément sur la durée de service des salariés.

Dans le cas des régimes à prestations définies de Coface Autriche, Coface Debitoren et Coface rating.de (Allemagne), le versement des cotisations sert à financer les actifs du régime. Les actifs du régime sont constitués des placements du régime, principalement des obligations d'état détenus par des fonds et des contrats d'assurance constitutifs d'une contre-garantie.

Selon IAS19, les actifs du régime sont comptabilisés à leur juste valeur en déduction du montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies.

COFACE SA		Au 31 décembre		
<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020	Variation	
Provisions pour retraite	60	62	-2	
La Compagnie		Au 31 décembre		
<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020	Variation	
Provisions pour retraite	56	57	-1	

D.3.3 Impôts différés passifs

L'origine de la comptabilisation des impôts différés passifs et le montant et la date d'échéance, le cas échéant, des différences temporelles déductibles ; un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé passif est comptabilisé sont les suivants :

- l'annulation de la provision pour égalisation dans les comptes statutaires
- l'enregistrement des provisions techniques : best estimate et de la marge pour risque
- la mise à la valeur de marché des actifs financiers et immeubles d'exploitation
- Les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Passifs d'impôts différés	303	199	103

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2021 du groupe est le suivant :

Echéancier des impôts différés passifs COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés passifs	257	17	29	303

Les passifs d'impôts différés groupe sont en hausse principalement du fait du fait d'une hausse des impôts différés sur les best estimate de primes. Parmi les retraitements S2, la principale composante des impôts différés passifs concerne l'annulation des provisions techniques.

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Passifs d'impôts différés	218	154	64

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2021 de la Compagnie est le suivant :

Echéancier des impôts différés passifs La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés passifs	179	7	32	218

La principale composante des impôts différés passifs concerne l'annulation des provisions techniques et l'enregistrement des provisions Best Estimate cédés par Compagnie Française aux réassureurs.

D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Pour le groupe, ce poste correspond aux billets de trésorerie émis par COFACE SA dans le but de financer l'activité d'affacturage.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	565	538	27

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	39	-	39

Le périmètre solo n'intègre pas COFACE SA, la société holding qui porte l'émission des billets de trésorerie. Aussi, on ne retrouve pas d'équivalent au bilan de la Compagnie.

En 2021, la décision de fusionner les entités Insurance Services et Credit Management Services au sein de la Compagnie répond à l'objectif d'alléger les frais de structure de la région Europe Centrale du Groupe COFACE. L'entité Credit Management Services était auparavant rattachée à Coface Central Europ Holding (CCEH). La réalisation de cette opération s'est traduite par un prêt de 39M€ octroyé par CCEH à la Compagnie, cette dernière utilisera les dividendes perçus au titre de l'exercice 2021 afin de rembourser ce prêt en 2022.

D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les principales variations entre 2020 et 2021 sont liées à la diminution des dettes vis-à-vis des réassureurs et des dettes nées d'opérations d'assurance directe.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	65	79	-14
Dettes nées d'opérations de réassurance	134	256	-122
Total Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	199	335	-136

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	43	62	-18
Dettes nées d'opérations de réassurance	171	249	-78
Total Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	215	311	-97

D.3.6 Passifs subordonnés

Les dettes financières sont évaluées à la juste valeur.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Passifs subordonnés	407	417	-10

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Passifs subordonnés	336	345	-9

La valorisation de la dette subordonnée s'effectue sur la base de la méthodologie décrite dans l'article 75 de la Directive 2009/138/CE : « Lors de la valorisation des passifs [...] aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre à l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué ». Ainsi, la valeur de la dette subordonnée est obtenue par une mise à jour de la courbe de taux sans risque EIOPA ; le spread lié à la qualité de crédit Coface étant maintenu constant après la comptabilisation initiale de la dette.

D.3.7 Autres dettes

Le tableau ci-dessous présente les autres dettes du Groupe Coface et de la Compagnie :

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Autres dettes (hors assurance)	426	395	31

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	Variation
Autres dettes (hors assurance)	355	350	5

La variation entre les deux exercices est principalement relative à une hausse des passifs locatifs entre les deux exercices.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

COFACE SA et la Compagnie n'ont pas d'autres méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



**/ E. GESTION DU
CAPITAL**

E Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Conformément à la directive 2009/138/CE, le Groupe Coface dispose d'une politique de gestion de capital qui s'applique à l'ensemble du Groupe, y compris à sa principale société opérationnelle d'assurance – la Compagnie. Cette politique est soumise à l'approbation du conseil d'administration de COFACE SA et de la Compagnie et est réexaminée au moins une fois par an.

Le Groupe, exerçant ses activités dans différents pays du monde, est soumis à différents niveaux de contrôle selon les pays d'implantation :

- Siège du groupe (France) : l'activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes (i.e. Solvency II) et par la réglementation française interne en matière d'assurance non-vie
- Entités d'assurance du Groupe : les assureurs ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne (comme le Groupe) sont soumis à la réglementation Solvabilité II ; cependant, dans certains pays, les activités d'assurance sont soumises au contrôle des régulateurs locaux
- Activité d'affacturage en Allemagne et Pologne : cette activité est encadrée par une réglementation propre.

La politique de gestion de capital traite principalement des points suivants :

- a) Risque de dégradation de la solvabilité du groupe et de la non-conformité du capital de solvabilité requis (SCR) ou minimum de solvabilité requis (MCR)
- b) Risque de dégradation de la solvabilité et de non-conformité des ratios prudentiels applicables par les filiales réglementées du Groupe (notamment pour la Compagnie)
- c) Risque d'erreur de classement ou de qualification des éléments de fonds propres réglementaires pour le Groupe ou la Compagnie
- d) Risque de prise en compte insuffisante des limites quantitatives appliquées aux éléments de fonds propres suivant les différentes catégories
- e) Risque de non-efficacité des éléments de fonds propres en cas de crise ;
- f) Risque de fongibilité insuffisante des fonds propres
- g) Risque de non-prise en compte de la solvabilité du groupe par la politique de distribution des dividendes
- h) Risque de non-prise en compte des scénarios de stress-test dans la structure des fonds propres

E.1.2 Structure et qualité des fonds propres

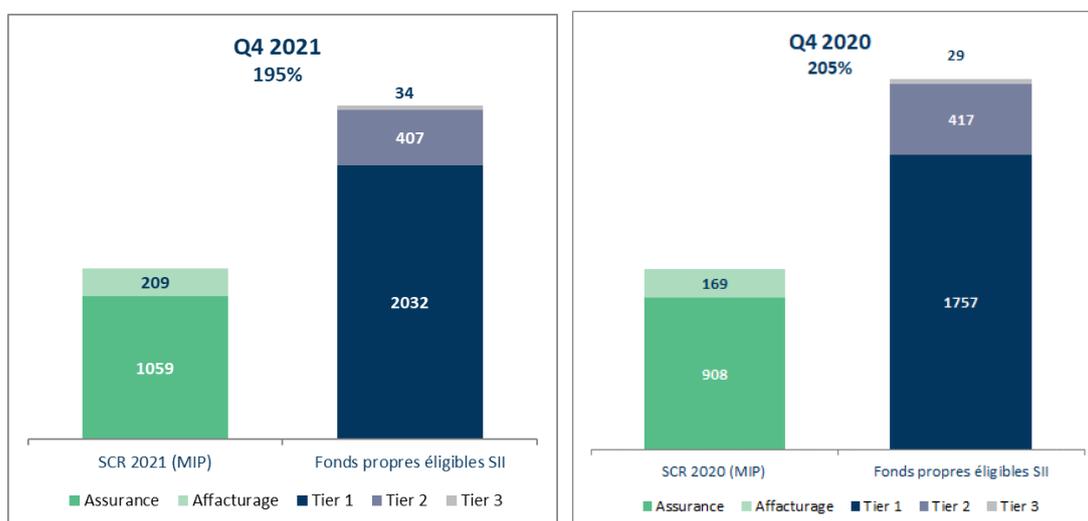
◆ COFACE SA

Conformément à la réglementation, le Groupe Coface a calculé, au 31 décembre 2021 les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis, MCR, et capital de solvabilité requis, SCR (cf. chapitre E.2.).

Pour les activités d'assurance, conformément à la réglementation Solvabilité II entrée en vigueur le 1er janvier 2016, le Groupe a procédé au 31 décembre 2021 au calcul du capital de solvabilité requis (SCR) en utilisant son modèle interne partiel, introduite par la directive européenne N 2009/138/CE.

Pour les activités d'affacturage, le Groupe reporte ses exigences de capital requis en approche standard de la réglementation bancaire depuis le 31 décembre 2019. Il est rappelé que les régulateurs locaux en Allemagne et en Pologne (seuls pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités d'affacturage) n'imposent pas d'exigences en termes de capitaux propres aux sociétés d'affacturage.

Au 31 décembre 2021, le groupe respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 1 267 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessous.



Les fonds propres disponibles pour la couverture du SCR, au 31 décembre 2021, s'élèvent à 2 472 millions d'euros. Conformément à la directive de Solvabilité II, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. La composition est la suivante :

- **Tier 1** : 2 032 millions d'euros (82% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel du Groupe diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories
- **Tier 2** : 407 millions d'euros (17% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur de la dette subordonnée dont l'éligibilité à cette catégorie de fonds propres se justifie par l'application du 10. de l'article 308 ter 10 de la Directive 2014/51/UE. Un récapitulatif des principales caractéristiques de cette dette subordonnée est présenté ci-dessous :

Caractéristiques Dette Subordonnée Tier 2	
Emetteur	COFACE SA
Garant	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Type de Garantie	Caution solidaire
Instrument	Dette subordonnée datée et garantie éligible au titre des fonds propres de base de niveau 2 dans le cadre des mesures transitoires visées par l'article 308 ter 10 de la directive 2014/51/UE
Maturité	10 ans sans amortissement
Date d'émission	27-mars-14
Date de maturité	27-mars-24
Obligation de paiement de coupon	Sauf en cas de non-conformité du SCR
Option de report de coupon	En cas de non-conformité du SCR survenant sur la période précédant le paiement des intérêts
Montant émission	EUR 380m
Rating Garant	A2 / AA- (Moody's / Fitch) - IFS
Rating émission	Baa1 / A (Moody's / Fitch)
Coupon	4.125% fixe annuel
ISIN	FR0011805803

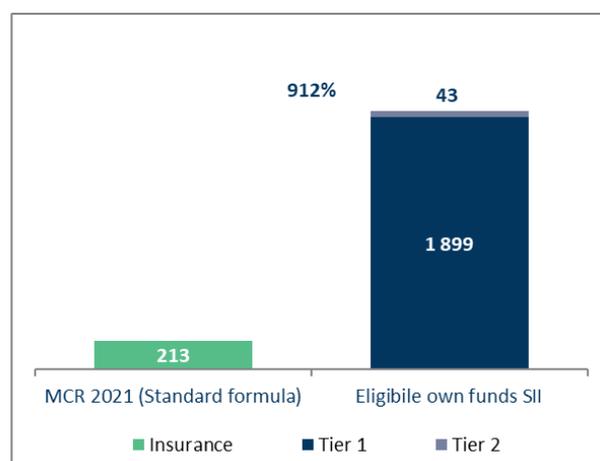
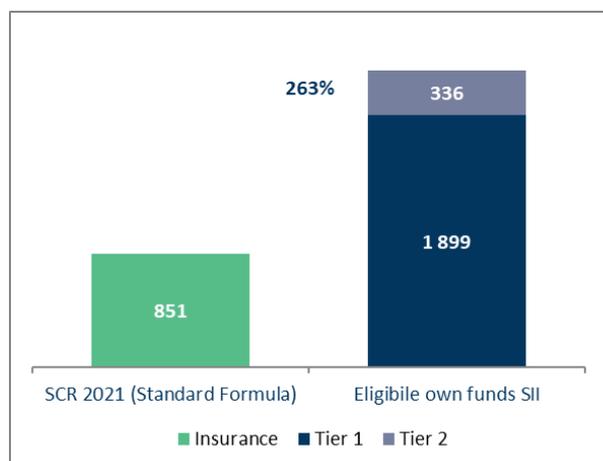
- **Tier 3** : 34 millions d'euros (1% des fonds propres disponibles), représentant la part des fonds propres Solvabilité II constituée de la somme des impôts différés actifs nets de chaque entité fiscale, après mise en œuvre – au niveau local – du test d'éligibilité desdits impôts différés nets

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (cf. Annexe F.2).

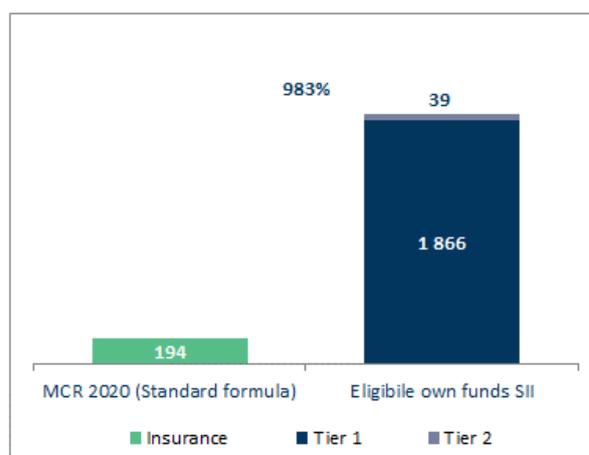
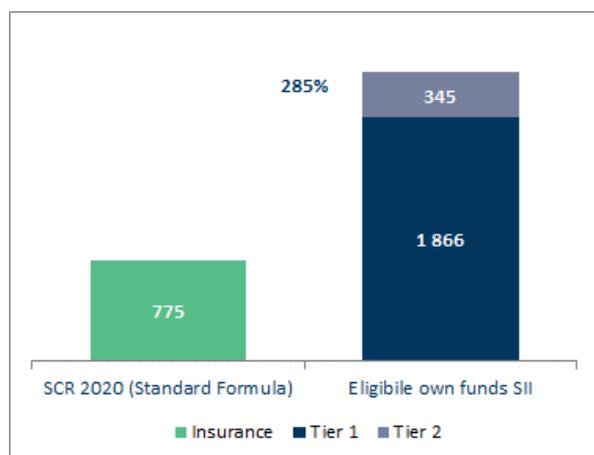
◆ La Compagnie

Conformément à la réglementation, la Compagnie a calculé, au 31 décembre 2020 et 2021 selon la formule standard, les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis et capital de solvabilité requis, SCR (cf. chapitre E.2.).

Au 31 décembre 2021 :



Au 31 décembre 2020 :



Au 31 décembre 2021, la Compagnie respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 213 millions d'euros au titre du MCR et à 851 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessus.

Les fonds propres disponibles pour la couverture du MCR, au 31 décembre 2021, s'élèvent à 1 942 millions d'euros. Conformément à la directive de Solvabilité II, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence.

Au 31 décembre 2021, la composition des fonds propres disponibles pour la couverture du MCR est la suivante :

- **Tier 1** : 1 899 millions d'euros (98% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories,
- **Tier 2** : 43 millions d'euros (2% des fonds propres disponibles), qui correspond à la fraction de l'emprunt subordonné souscrit par COFACE SA éligible à la couverture du MCR (i.e. 20% de 213 millions d'euros). La valeur totale de cet prêt subordonné est de 314 millions d'euros et son classement en fonds propres « Tier 2 » est justifié transitoire par le 10. de l'article 308 ter de la Directive 2014/51/UE. Les caractéristiques du prêt subordonné sont identiques à celles de la dette subordonnée émise pas COFACE SA (Cf. tableau ci-dessus).

Les fonds propres disponibles pour la couverture du SCR, au 31 décembre 2021, s'élèvent à 2 235 millions d'euros, dont la composition est la suivante :

- **Tier 1** : 1 899 millions d'euros (85% des fonds propres disponibles), comme cela est mentionné au paragraphe précédent
- **Tier 2** : 336 millions d'euros (15% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur totale du prêt subordonné mentionné au paragraphe précédent

La valorisation du prêt subordonné s'effectue selon le même principe que celui décrit pour procéder à la valorisation de la dette subordonnée du Groupe.

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (cf. Annexes F.2).

E.1.3 Fonds propres de base

Au 31 décembre 2021, les fonds propres de COFACE SA et de la Compagnie sont exclusivement constitués de fonds propres de base, selon les critères de la norme Solvabilité II.

E.1.4 Fonds propres auxiliaires

Au 31 décembre 2021, Coface SA et la Compagnie ne disposent pas de fonds propres auxiliaires.

E.1.5 Disponibilité des fonds propres

Conformément à l'article 330 du règlement délégué (EU) 2015/35, le Groupe Coface met en place un test pour définir la disponibilité, au niveau du Groupe, des fonds propres éligibles des entreprises liées. Le test consiste, dans un premier temps, à déterminer le surplus des fonds propres Solvabilité II de chaque entité au-delà de son SCR puis dans un deuxième temps à comparer ce surplus avec le montant des éléments de fonds propres disponibles pour les besoins du Groupe :

- Dès lors que le surplus de fonds propres d'une entité peut être intégralement représenté par des éléments de fonds propres fongibles et transférables, aucun ajustement des fonds propres du Groupe n'est considéré au titre de cette entité,
- Dans le cas contraire, la part du surplus non-représentée par des éléments fongibles et transférables donne lieu à un ajustement des fonds propres du groupe. Au 31 décembre 2021, le montant de cet ajustement s'élève à 113 millions d'euros.

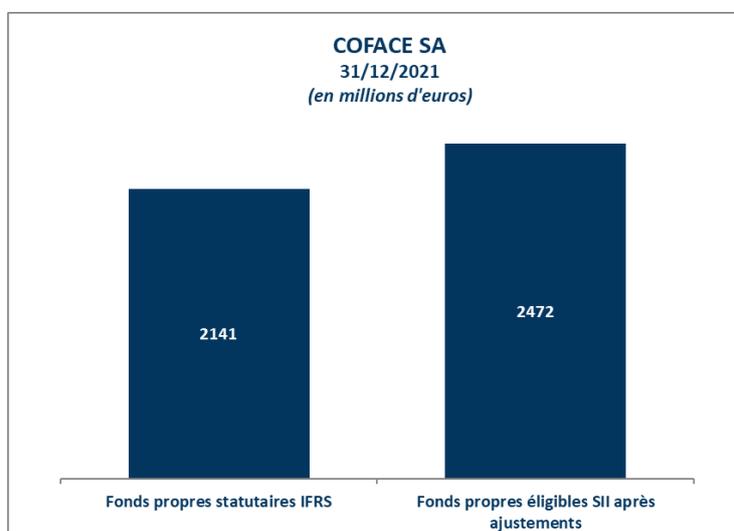
E.1.6 Absorption des pertes par le capital

Non applicable au Groupe Coface. Cela s'explique par le fait qu'aucun élément des fonds propres Tier 1 n'est représenté par des actions privilégiées, ni des comptes mutualistes subordonnés ou des passifs subordonnés.

E.1.7 Réserve de réconciliation

◆ **COFACE SA**

Le graphique suivant illustre la différence entre les fonds propres du Groupe éligibles pour la couverture du capital de solvabilité requis au 31 décembre 2021 et les fonds propres consolidés tels qu'ils apparaissent dans les états financiers du Groupe.



Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (voir annexe F.2).

Les capitaux propres Solvabilité II groupe éligibles sont de 2 472 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2021 incluent :

- Le capital social pour 300 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 810 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation⁸ de 1 028 millions d'euros classée en Tier 1.

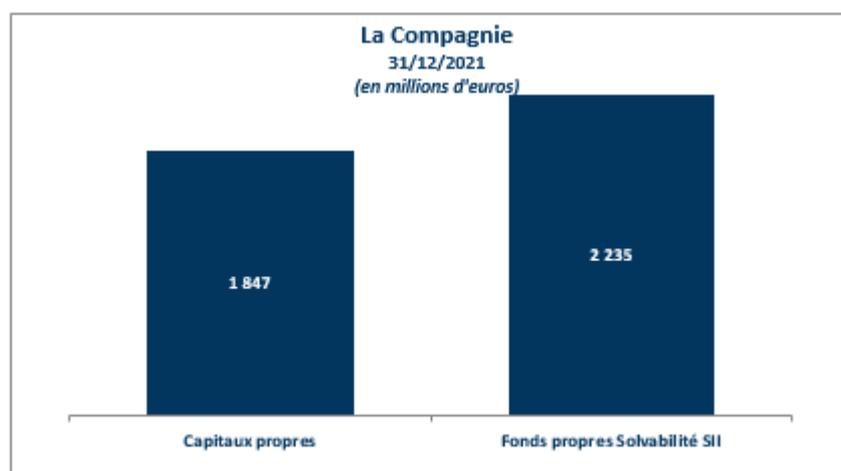
Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. La dette subordonnée émise par COFACE SA en mars 2014 sous forme d'obligations, se monte à 407 millions d'euros au 31 décembre 2021 et est classé en Tier 2 par application des dispositions dites de « grandfathering » prévues au point 10. de l'article 308 ter de la directive Solvabilité II.

⁸ La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.t - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

Enfin, les fonds propres non disponibles sont évalués à 113 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration de COFACE SA a prévu de proposer aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2022 la distribution d'un dividende de 1,50 euro par action, portant le taux de distribution à 100% du résultat net.

◆ **La Compagnie**



Le montant des capitaux propres Solvabilité II éligibles est de 2 235 millions d'euros au 31 décembre 2021. Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2021 incluent :

- Le capital social pour 137,1 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 627,4 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation⁹ de 1 134,9 millions d'euros classée en Tier 1.

Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. Par ailleurs, un emprunt subordonné avec COFACE SA pour 336 millions d'euros est classé en Tier 2 :

- Le 27 mars 2014, COFACE SA a émis une dette subordonnée, sous forme d'obligations, pour un montant nominal de 380 millions d'euros. Ces titres sont garantis irrévocablement et inconditionnellement sur une base subordonnée par la Compagnie.
- Une caution solidaire a été émise par la Compagnie en date du 25 mars 2014, pour 380 millions d'euros, au profit des investisseurs des obligations subordonnées de COFACE SA, courant jusqu'à la liquidation de tout engagement vis-à-vis des investisseurs. Il s'agit d'une caution subordonnée venant s'inscrire dans les engagements hors bilan. Elle figure en engagements hors bilan des comptes sociaux de la Compagnie et est prise en compte dans le SCR défaut type 1.
- De façon concomitante, COFACE SA a accordé un prêt subordonné intragroupe à la Compagnie, avec une échéance au 26 mars 2024 (10 ans) et un taux d'intérêt annuel de 4,125 % (paiement à date anniversaire). Le montant de la dette subordonnée est de 324 millions d'euros dans les comptes statutaires. Il est de 336 millions d'euros dans les comptes Solvabilité II du fait de l'actualisation de la dette.

Le Conseil d'Administration de la Compagnie a prévu de proposer la distribution d'un dividende de 8,34€ par action, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires le 17 mai 2022.

⁹ La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.s - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

E.1.8 Ratios supplémentaires

Non applicable au Groupe Coface ni à la Compagnie.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 Exigences annuelles

◆ Référentiel retenu

Les calculs¹⁰ ont été réalisés selon les dernières spécifications en vigueur (règlement délégué UE 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014) sous le logiciel SAS IRM qui a permis au groupe Coface de générer les QRT en format XBRL. Sur le périmètre du modèle interne partiel, les calculs ont été réalisés selon les spécifications décrites dans le dossier d'homologation.

La courbe des taux sans risque et sans volatilité adjustment utilisée est celle publiée par l'EIOPA applicable à fin Décembre 2021.

◆ SCR

Le SCR groupe au 31 décembre 2021 et 2020 se décompose comme suit :

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
SCR Global (1)	1 267	1 077
SCR Assurance	1 059	908
SCR sociétés financières	209	169
Fonds propres totaux éligibles (2)	2 472	2 204
Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)	195%	205%

Le SCR de la Compagnie au 31 décembre 2021 et 2020 se décompose comme suit (le montant de fonds propres ne prend pas en compte l'ajustement des fonds propres non-disponibles) :

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
SCR Global (1)	851	775
SCR Assurance	851	775
SCR sociétés financières	0	0
Fonds propres totaux éligibles (2)	2 235	2 211
Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)	263%	285%
Ratio S2 assurance	263%	285%
MCR	213	194

¹⁰ Les catégories « transport », « protection juridique » et « pertes pécuniaires » sont non significatives (moins de 0.1% des primes acquises brutes sociales et sont comprises dans la Lob d'assurance-crédit).

E.2.2 Méthodes de calcul retenues

La méthodologie de calcul retenue pour la **Compagnie** est la suivante :

◆ SCR non vie

• **SCR de prime et de réserve**

Les volumes de primes et de réserves ont été définis conformément à l'article 116 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

• **Volume de réserves**

Le volume de réserves utilisé dans les calculs de besoin en fonds propres est égal au Best Estimate de réserves calculé au bilan.

• **Volume de primes**

La mesure de volume pour le risque de primes pour la Compagnie est donnée par la formule suivante (pour une date d'évaluation au 31/12/N) :

Volume de primes = Max (Primes acquises (N) ; Primes acquises (N+1)) + FP existing + FP future

Les primes utilisées sont nettes de participations bénéficiaires et nettes de réassurance. Les FP existing et FP future sont calculés par ligne de produit (Crédit, Single Risk et Caution) selon les définitions suivantes:

- FP existing représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie après les 12 mois à venir pour les contrats existants
- FP future représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie pour les contrats dont la date de comptabilisation initiale survient dans les 12 mois suivant la date d'évaluation, à l'exclusion des primes à acquérir au cours des 12 mois qui suivent la date de comptabilisation initiale.

• **Agrégation du risque de primes et de réserves**

Les écarts types retenus correspondent à ceux de la branche crédit, c'est-à-dire :

- 19 % appliqué au volume de primes
- 17.2 % appliqué au volume de réserves.

L'écart type global à utiliser dans le cadre du risque de primes et réserves est alors obtenu en tenant compte d'une corrélation de 50% entre ces deux risques.

La valeur finale du risque de primes et réserves est alors obtenue directement en prenant trois fois la valeur de l'écart type global multiplié par le volume de risque global (somme des volumes de réserves et primes) conformément à l'article 115 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

En effet, rappelons que :

- la Compagnie ne travaille que sur un segment unique (« 6. Credit insurance and proportional reinsurance ») et, par conséquent, il n'y a pas de corrélation avec d'autres segments à prendre en compte.
- Malgré la grande dispersion géographique des activités de la Compagnie, la branche Crédit ne peut tenir compte du facteur de correction au titre de la diversification géographique, il n'y a donc pas de calcul de « DIV » à effectuer.

- **SCR Catastrophe**

Le risque de catastrophe pour la ligne de business « assurance-crédit et caution » est matérialisé par la prise en compte de deux scénarios :

- Un risque de pointe, correspondant à la chute des deux plus grosses expositions du portefeuille avec un taux de perte de 10% conformément à la réglementation.
- Un risque de récession, correspondant à une dégradation de l'environnement économique général et à une sinistralité « de masse ».

Le calcul du SCR Catastrophe pour les risques de crédit et caution est décrit dans l'article 134 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

- **Description du programme de réassurance externe**

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de fréquence, le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de fréquence est adressé au travers des traités en quote-part. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

- **Risque de rachat**

Conformément à l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, la Compagnie valorise un SCR de cessation évalué à 4,6 M€ à fin 2021.

- **Agrégation du SCR Non Life**

L'agrégation de ces différents modules de risque est effectuée conformément à l'article 114 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 en tenant compte des différents niveaux de corrélation.

Ces calculs sont également effectués bruts de réassurance afin de tenir compte de l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance dans le risque de défaut de type 1.

- ◆ **SCR de marché**

- **Organisation**

Pour les actifs financiers, COFACE SA et la Compagnie utilisent la plateforme PICIM gérée par Amundi afin d'alimenter SAS IRM. La prestation vise à fournir à COFACE SA et la Compagnie des inventaires de portefeuilles enrichis de caractéristiques et de calculs de SCR unitaires par instrument au 31 décembre 2021. Le portefeuille PICIM représente 99% du portefeuille d'investissement hors titres de participation et immobilier d'exploitation.

Les fichiers fournis correspondent à des inventaires comptables fournis par le valorisateur du portefeuille des actifs financiers de COFACE SA et de la Compagnie « CACEIS » et enrichis par Amundi. Ce dernier fournit à COFACE SA et la Compagnie des SCR Equity, Interest (uniquement sur des actifs financiers), Spread et Immobilier sur son périmètre.

Les SCR Concentration, Change et Interest (hors actifs financiers) ont été calculés directement par SAS IRM, de même que les chocs à appliquer sur les titres de participation détenus.

- **Classement des titres**

Le champ CIC servant au classement comptable de chaque titre est alimenté par Amundi dans les fichiers fournis à COFACE SA et la Compagnie.

- **Transparisation des fonds**

Les classifications des actifs et les calculs des SCR ont été réalisés en ligne à ligne pour la très grande majorité du portefeuille de placements. Le principe de transparence ultime a été appliqué pour les OPCVM gérés par Amundi (essentiellement OPCVM monétaires). Pour les OPCVM non gérés par Amundi, nous avons :

- soit utilisé le SCR agrégat calculé par les sociétés de gestion,
- soit appliqué la charge SCR maximale (Equity type II) pour les 9 OPCVM pour lesquels un calcul en ligne à ligne était soit non disponible soit peu pertinent.

- **SCR Actions**

Concernant les actions détenues en portefeuille, COFACE SA a décidé de ne pas retenir la clause « grandfathering equity » pour l'année 2021 comme en 2020.

- **SCR Immobilier**

Le périmètre sur SCR Immobilier se compose à 25,7% d'immobilier d'exploitation, à 0,1% d'immobilier de placement et à 74,2% de supports dont les sous-jacents sont des actifs Immobiliers.

- ◆ **SCR Défaut**

Le calcul du SCR Défaut valorise le risque de contrepartie. Pour cela, il se base sur les provisions cédées aux réassureurs du groupe retenues pour leur valeur en Best Estimate (valeur de marché) diminuées du montant des sécurités financières (dépôt espèce, nantissement de titres ou lettres de crédit) mis en place par les réassureurs au bénéfice de la société.

- ◆ **Simplifications utilisées**

- **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Pour la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme $(BSCR_{2021} + SCR_{Opérationnel_{2021}}) * \text{Taux d'impôt}_{2021}$. Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

- ◆ **Problèmes et difficultés rencontrés**

Certains mécanismes de réduction des risques utilisés par la Compagnie ne peuvent pas être pris en compte en formule standard alors qu'ils représentent un enjeu important pour l'entreprise. Il s'agit notamment :

- De la possibilité de réduire l'exposition à tout moment sans attendre la fin de la police,
- Des limites de décaissement.

◆ **COFACE SA**

La méthodologie de calcul pour COFACE SA est décrite ci-dessous.

Le SCR de prime, de catastrophe et de réserve du périmètre « assurance-crédit » est estimé par un modèle interne partiel développé par le groupe COFACE. Le modèle interne partiel développé par le groupe COFACE couvre les activités d'assurance-crédit du risque de souscription non vie du périmètre de consolidation comptable du groupe. L'objectif de ce modèle est double :

- Appréhender de façon plus fine ce risque dans le calcul de l'exigence de capital réglementaire
- Disposer d'un outil permettant d'enrichir les analyses techniques existant dans les différents processus opérationnels

L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie,Crédit} = -VaR_{0,5\%}[Résultat_Technique]$$

Les données utilisées au niveau du modèle interne partiel de Coface, à la fois des données financières et de gestion, sont adaptées à leur usage. Pour le garantir, Coface applique une gouvernance dédiée à la qualité des données incluant des contrôles qui répondent aux trois critères Qualité des données : complétude, cohérence et caractère approprié. Ces contrôles sont revus trimestriellement par l'ensemble des correspondants régionaux Qualité des données et référents locaux.

◆ **SCR non vie**

• **SCR de prime, de catastrophe et de réserve**

Le modèle interne partiel est structuré selon les modules et sous-modules suivants :

- Module « Risque de réserves » qui modélise le risque de dérive à un an de la meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer
- Module « Risque de primes et de catastrophes », qui se décompose en :
 - « Générateur de défaut » qui permet de simuler les expositions en défaut parmi l'ensemble des expositions de COFACE SA
 - « Sinistralité du portefeuille » qui permet d'estimer l'indemnité d'assurance nette de recours à partir des expositions en défaut
 - « Primes, frais, expositions et participation aux bénéficiaires » qui modélise les autres composantes du compte de résultat technique
- Module « Réassurance » qui modélise les traités de réassurance externes de COFACE SA

Ces différents modules permettent de simuler un grand nombre de comptes de résultat technique net de réassurance, à un an, puis d'obtenir le capital de solvabilité requis pour les risques couverts via le quantile à 99,5% de la distribution du résultat technique net de réassurance.

Le SCR de primes, de réserves et de catastrophe du périmètre « autres produits » est estimé via la formule standard, selon la méthodologie décrite pour La Compagnie.

• **Description du programme de réassurance externe**

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de fréquence, le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de fréquence est adressé au travers des traités en quote-part. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

- **Risque de cessation**

Conformément à l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, COFACE SA valorise un SCR de cessation évalué à 11,8M€ à fin 2021.

- **Agrégation du SCR Non life**

Les effets de diversification dans le Modèle Interne résultent de l'application de méthodes d'agrégation de différents risques, portefeuilles et entités (à localisations géographiques différentes).

La diversification entre les risques de primes, réserves et catastrophes du modèle interne partiel est réalisée en simulation au sein du modèle de projection par l'intermédiaire de copules gaussiennes.

Les risques de primes, réserves et catastrophe des autres activités d'assurance sont calculés selon la formule standard et permettent d'estimer le SCR de souscription non-vie (hors cessation) des autres activités d'assurances. L'exigence de capital des risques de souscription non-vie (hors cessation) des activités d'assurance de COFACE est obtenue par agrégation de celle de ses activités d'assurance-crédit (mesuré via le modèle interne partiel) et celle des activités d'assurance hors crédit (mesuré via la formule standard) à l'aide d'un coefficient de corrélation calibré sur les données historiques.

Le risque de cessation tous produits est estimé puis agrégé avec une corrélation de 0% conformément aux dispositions réglementaires.

- ◆ **SCR de marché**

Le SCR de marché est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

- ◆ **SCR Défaut**

Le SCR défaut est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

- ◆ **Simplifications utilisées**

- **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Pour COFACE SA et la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme $(BSCR_{2021} + SCR_{Opérationnel_{2021}}) * Taux\ d'impôt_{2021}$. Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

E.2.3 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis se calcule comme suit:

$$MCR = \max (MCR_{combined}; AMCR)$$

où:

(a) $MCR_{combined}$ représente le minimum de capital requis combiné;

(b) $AMCR$ représente le seuil plancher absolu visé à l'article 129, paragraphe 1, point d), de la directive 2009/138/CE et à l'article 253 du présent règlement.

Le minimum de capital requis combiné se calcule comme suit:

$$MCR_{\text{combined}} = \min(\max(MCR_{\text{linear}}; 0,25 \cdot SCR); 0,45 \cdot SCR)$$

où:

(a) MCR_{linear} représente le minimum de capital requis linéaire, calculé conformément aux articles 249 à 251;

(b) SCR représente le capital de solvabilité requis, calculé conformément au chapitre V, ou au chapitre VI si l'utilisation d'un modèle interne intégral ou partiel a été approuvée.

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis sont :

- SCR ;
- Best estimate ;
- Primes nettes de réassurance de l'exercice.

Détail du calcul du ratio de minimum de capital requis La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre	
		2021	2020
A	Provisions techniques sans marge de risque pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie après déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	276,3	473,5
B	Primes émises nettes de réassurance	482,5	366,9
C	Capital de solvabilité requis - SCR	851,3	775,3
D=0,25*C	0,25*Capital de solvabilité requis	212,8	193,8
E=0,45*C	0,45*Capital de solvabilité requis	383,1	348,9
F	Facteur de risque afférent aux provisions techniques pour le segment Assurance crédit α	17,7%	17,7%
G	Facteur de risque afférent aux primes émises pour le segment Assurance crédit β	11,3%	11,3%
H=(A*F)+(B*G)	Minimum de Capital Requis Non vie	212,8	193,8
I=H	Minimum de Capital Requis linéaire	103,4	125,3
J	Niveau AMCR Non Vie (seuil plancher absolu)	2,2	2,2
K	MCR Combiné= $\min(\max(I;0,25 \cdot C);0,45 \cdot C)$	212,8	193,8
MCR global	$MCR = \max(K;J)$	212,8	193,8

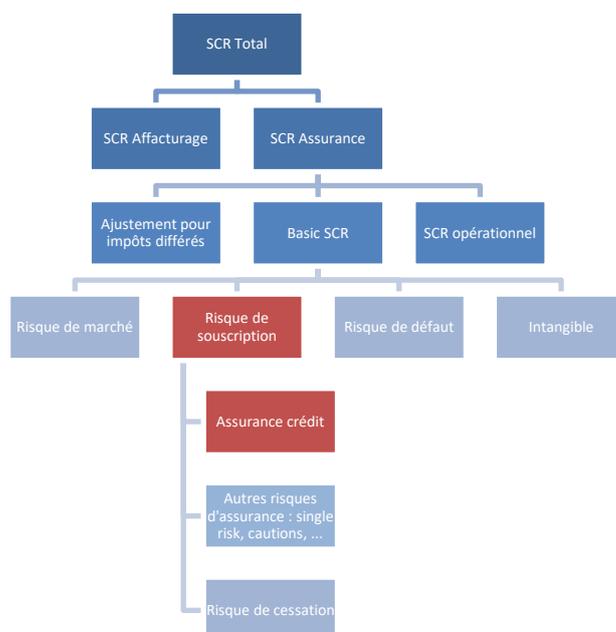
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis

COFACE SA et la Compagnie n'utilisent pas le sous module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

◆ COFACE SA

Le schéma ci-dessous synthétise les différents modules intervenant dans le calcul des exigences en capital du groupe COFACE sur la totalité de ses activités. Il identifie en rouge les modules concernés par l'approche modèle interne.



Le modèle interne diffère de la formule standard par sa structure et son mode de calcul. L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie, Cr\acute{e}dit} = -VaR_{0,5\%}[R\acute{e}sultat_Technique]$$

Dans cet objectif, le modèle interne partiel décompose le compte de résultat pour appréhender les risques de l'assurance-crédit :

- Risque de réserve, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance de provisions pour couvrir les sinistres survenus sur les exercices antérieurs, mais non encore réglés ;
- Risque de prime et de catastrophe, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance des primes pour couvrir la sinistralité de l'année à venir, basé sur l'évaluation pour l'année future des principaux postes du compte de résultat, à savoir :
 - Primes, nettes de participation aux bénéficiaires,
 - Sinistres de l'exercice courant (règlements, frais de gestion des sinistres et provisions),
 - Frais administratifs et commerciaux,
 - Solde de réassurance.

Le modèle interne partiel consiste à générer un grand nombre de simulations (reflétant les situations économiques probables à 1 an) et de calculer le compte de résultat afférent. Sur la base de ces simulations, la distribution du résultat net est obtenue. La VaR à 99,5% de cette distribution représente le SCR Souscription Assurance-Crédit.

Plus précisément, pour le risque de primes et de catastrophe :

- L'exposition en défaut est simulée par acheteur à partir d'un modèle de Merton intégrant des facteurs de risque monde, pays et secteurs.
- La perte ultime pour chaque acheteur en défaut est simulée par l'application successive de trois facteurs :
 - o Simulation d'un facteur UGD (Usage Given Default) qui représente le passage de l'exposition en défaut au montant de l'impayé : DMS – déclaration de Menace de Sinistre, ou NOA – Notification of Overdue Amount
 - o Facteur CS (Contractual Specificities) qui représente la réduction de sinistralité provenant des clauses contractuelles : simulation d'un taux de sinistre sans suite et application d'un facteur déterministe pour passer au montant de première réserve
 - o Simulation d'un facteur LGD (Loss Given Default) qui représente le passage de la première réserve à la perte ultime nette de recours.
- La simulation de la perte ultime s'appuie sur une segmentation et un calibrage propre à chaque phénomène : PD (Probabilité de Défaut), UGD, CS, LGD. Une approche par arbres de classification associée à des jugements d'experts est utilisée.
- A cette perte ultime est ajoutée la sinistralité pour laquelle l'exposition est inconnue : les sinistres non dénommés (ou Blind Cover) et DCL (ou Discretionary Credit Limit) ; les sinistres non rattachés.
- Les autres phénomènes nécessaires à l'alimentation du compte de résultat sont projetés : primes, frais sur primes et sur sinistres, accessoires de primes, clauses de participation bénéficiaire (PS ou Profit Sharing), évaluation du Best Estimate (BE) de primes à fin N+1.

Pour le risque de réserve, une distribution représentant la variabilité des Best Estimates à 1 an est projetée par une approche Bootstrap sur six segments. Une copule gaussienne est utilisée pour agréger les distributions des différents segments ; enfin, les distributions du risque de prime et de réserve sont à leur tour agrégées par copule gaussienne.

Les différents traités de réassurance, en QS (Quota-Share), XS (excédent de sinistre) et SL (Stop Loss) sont appliqués simulation par simulation. Les distributions nettes de réassurance viennent alimenter la distribution du compte de résultat net à fin N+1, dont la VaR (Value-at-Risk) à 0.5% constitue le SCR souscription d'assurance-crédit évalué en Modèle Interne Partiel.

Ainsi, à la différence de la modélisation du risque de souscription en assurance-crédit par la formule standard, le Modèle Interne Partiel permet de refléter le profil de risque de Coface :

- Projection du capital requis à partir du volume d'exposition découpée selon des segments différenciés par niveau de risque, selon la qualité de l'exposition
- Prise en compte de la dépendance entre les facteurs de risque monde, pays et secteurs, permettant de modéliser conjointement les risques de primes et de catastrophe, qui varient simplement par l'intensité des défauts.

Dans la mesure où le Modèle Interne Partiel s'applique à un périmètre restreint du risque de souscription (assurance-crédit hors risque de cessation et hors lignes d'affaire single risk et caution), les méthodes d'intégration par défaut proposées par la réglementation ne sont pas adaptées. L'intégration du MIP dans la formule standard peut être résumée comme suit :

- Agrégation du SCR MIP avec le SCR non-vie des autres produits, au moyen d'un paramètre de corrélation calibré spécifiquement
- Calcul d'un BSCR MIP en agrégeant les SCR portant sur le périmètre MIP avec une matrice de corrélation calibrée spécifiquement
- Calcul d'un BSCR Formule Standard en agrégeant les SCR portant sur le périmètre Formule Standard avec la matrice de corrélation de la formule standard
- Calcul du SCR total par sommation des deux BSCR (périmètres MIP et Formule Standard), de l'ajustement pour taxes et du SCR portant sur le risque opérationnel.

Enfin, le caractère approprié des données utilisées dans le MIP est suivi par un dispositif qualité des données dont les principes de gouvernance sont définis au sein de la politique qualité des données. Cette politique est approuvée par le Conseil d'Administration.

La déclinaison opérationnelle de la politique est assurée par la filière qualité des données :

- pilotée par le responsable qualité des données, rattaché à la Direction Business Technology,
- animée par les correspondants qualité de données, nommés au sein de chacune des 7 régions,

mesurée par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, partagés lors d'instances ad hoc (comité trimestriel de pilotage de la qualité des données).

◆ La Compagnie

La Compagnie n'utilise pas de modèle interne aux fins de calcul de ses exigences en fonds propres prudentiels.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'exercice 2021, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté, ni pour COFACE SA, ni pour la Compagnie.

E.6 Autres informations

Néant.



/ F. ANNEXES

F Annexes

F.1 Détails des relations mère-filles

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2021	Intérêt 31/12/2021	Contrôle 31/12/2020	Intérêt 31/12/2020
Europe du Nord						
Allemagne	Coface, Niederlassung in Deutschland (ex Coface Kreditversicherung)¶	-	Succursale*		Succursale*	
Allemagne	Coface Finanz GMBH¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Debitorenmanagement GMBH¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating Holding GMBH¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating GMBH¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Kisselberg KG¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Fct Vega (Fonds de titrisation) ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays Bas	Coface Nederland Services ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays-Bas	Coface Nederland¶	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Danmark¶	-	Succursale*		Succursale*	
Suède	Coface Sverige¶	-	Succursale*		Succursale*	
Norvège	Coface Norway - SUCC (Coface Europe)	-	Succursale*		100,00%	100,00%

Europe de l'Ouest

France	COFACE SA¶	Société Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cofinpar ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cogeri ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fimipar ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2 ¶	Globale	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2 bis¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 bis¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 ter¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 quater¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 4¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 5 bis¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 6¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgium Services¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgique ¶	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Suisse ¶	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Ré¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2 bis¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3 bis¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 5¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 6¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Holdings¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Services¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK¶	-	Succursale*		Succursale*	
Irlande	Coface Ireland¶	-	Succursale*		Succursale*	

Europe Centrale

Autriche	Coface Austria Kreditversicherung Service GmbH¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Coface Central Europe Holding AG¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Compagnie française d'assurance pour le Commerce Extérieur SA/Niederlassung Austria¶	-	Succursale*		Succursale*	
Hongrie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Hungarian Branch Office¶	-	Succursale*		Succursale*	
Pologne	Coface Poland Credit Management Services Sp. z o.o.¶	Globale	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Coface Poland Insurance Services¶	Globale	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Pologne	Coface Poland Factoring Sp. z o.o.¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Spółka Akcyjna Oddział w Polsce¶	-	Succursale*		Succursale*	
République	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur organizační složka Česko¶	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Romania CMS ¶	Globale	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2021	Intérêt 31/12/2021	Contrôle 31/12/2020	Intérêt 31/12/2020
Méditerranée et Afrique						
Italie	Coface Italy (Succursale)	-	Succursale*		Succursale*	
Italie	Coface Italia	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Coface Israel	-	Succursale*		Succursale*	
Israël	Coface Holding Israel	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Coface Finance Israel	Globale	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Israël	BDI – Coface (business data Israel)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa	Globale	97,50%	97,50%	97,50%	97,50%
Afrique du Sud	Coface South Africa Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Servicios España,	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Iberica	-	Succursale*		Succursale*	
Portugal	Coface Portugal	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Grèce	-	Succursale*		Succursale*	
Turquie	Coface Sigorta	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Amérique du Nord						
Etats-Unis	Coface North America Holding Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America	Globale	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface Services North America	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America Insurance company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Canada	Coface Canada	-	Succursale*		Succursale*	
Amérique Latine						
Mexique	Coface Seguro De Credito Mexico SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Holding America Latina SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Servicios Mexico, S.A.DE C.V.	Globale	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Bésil	Coface Do Brasil Seguros de Credito	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile SA	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	Coface Argentina	-	Succursale*		Succursale*	
Equateur	Coface Ecuador	-	Succursale*		Succursale*	
Asie Pacifique						
Australie	Coface Australia	-	Succursale*		Succursale*	
Hong-Kong	Coface Hong Kong	-	Succursale*		Succursale*	
Japon	Coface Japon	-	Succursale*		Succursale*	
Singapour	Coface Singapour	-	Succursale*		Succursale*	
Taiwan	Coface Taiwan	-	Succursale*		Succursale*	

F.2 Reportings quantitatifs

Les QRTs Public Disclosure sont restitués en euros.

- **S.02.01.02 Balance sheet – COFACE SA**

S.02.01.02

Balance sheet

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	59 466 988,97
Pension benefit surplus	R0050	.
Property, plant & equipment held for own use	R0060	155 432 142,80
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	3 159 003 561,77
Property (other than for own use)	R0080	288 000,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	98 118 371,20
Equities	R0100	188 523 439,79
Equities - listed	R0110	179 957 405,00
Equities - unlisted	R0120	8 566 034,79
Bonds	R0130	2 110 428 511,22
Government Bonds	R0140	856 753 514,80
Corporate Bonds	R0150	1 253 674 996,42
Structured notes	R0160	.
Collateralised securities	R0170	.
Collective Investments Undertakings	R0180	661 324 838,18
Derivatives	R0190	13 288 183,00
Deposits other than cash equivalents	R0200	87 032 218,38
Other investments	R0210	.
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	.
Loans and mortgages	R0230	2 529 247,00
Loans on policies	R0240	.
Loans and mortgages to individuals	R0250	.
Other loans and mortgages	R0260	2 529 247,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	174 282 387,21
Non-life and health similar to non-life	R0280	174 282 387,21
Non-life excluding health	R0290	174 282 387,21
Health similar to non-life	R0300	.
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	.
Health similar to life	R0320	.
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	.
Life index-linked and unit-linked	R0340	.
Deposits to cedants	R0350	6 008 486,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	272 826 161,83
Reinsurance receivables	R0370	23 150 039,78
Receivables (trade, not insurance)	R0380	833 391 520,70
Own shares (held directly)	R0390	.
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	.
Cash and cash equivalents	R0410	305 674 711,63
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	.
Total assets	R0500	4 991 765 247,69
Liabilities		
Technical provisions - non-life	R0510	598 463 763,95
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	598 463 763,95
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	514 344 909,48
Risk margin	R0550	84 118 854,47
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	.
Technical provisions calculated as a whole	R0570	.
Best Estimate	R0580	.
Risk margin	R0590	.
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	.
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	.
Technical provisions calculated as a whole	R0620	.
Best Estimate	R0630	.
Risk margin	R0640	.
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	.
Technical provisions calculated as a whole	R0660	.
Best Estimate	R0670	.
Risk margin	R0680	.
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	.
Technical provisions calculated as a whole	R0700	.
Best Estimate	R0710	.
Risk margin	R0720	.
Other technical provisions	R0730	.
Contingent liabilities	R0740	.
Provisions other than technical provisions	R0750	24 252 969,65
Pension benefit obligations	R0760	59 707 556,31
Deposits from reinsurers	R0770	2 621 225,00
Deferred tax liabilities	R0780	302 563 546,51
Derivatives	R0790	6 070 394,52
Debts owed to credit institutions	R0800	0,48
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	564 783 326,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	64 867 682,37
Reinsurance payables	R0830	134 264 100,65
Payables (trade, not insurance)	R0840	425 627 616,27
Subordinated liabilities	R0850	406 613 835,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	.
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	406 613 835,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	35 394,40
Total liabilities	R0900	2 589 871 411,11
Excess of assets over liabilities	R1000	2 401 893 836,58

- **S.02.01.02 Balance sheet – La Compagnie**

S.02.01.02

Balance sheet

		Solvency II value	
			C0010
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		0,00
Deferred tax assets	R0040		84 303 950,35
Pension benefit surplus	R0050		-
Property, plant & equipment held for own use	R0060		137 718 814,18
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070		2 670 420 425,34
Property (other than for own use)	R0080		288 000,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090		377 986 840,02
Equities	R0100		151 070 269,00
Equities - listed	R0110		142 504 234,00
Equities - unlisted	R0120		8 566 035,00
Bonds	R0130		1 546 464 765,66
Government Bonds	R0140		568 831 872,85
Corporate Bonds	R0150		977 632 892,81
Structured notes	R0160		-
Collateralised securities	R0170		-
Collective Investments Undertakings	R0180		555 835 932,63
Derivatives	R0190		10 592 592,00
Deposits other than cash equivalents	R0200		28 182 026,03
Other investments	R0210		-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		-
Loans and mortgages	R0230		192 225 026,00
Loans on policies	R0240		-
Loans and mortgages to individuals	R0250		-
Other loans and mortgages	R0260		192 225 026,00
Reinsurance recoverables from:	R0270		255 383 570,00
Non-life and health similar to non-life	R0280		255 383 570,00
Non-life excluding health	R0290		255 383 570,00
Health similar to non-life	R0300		-
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		-
Health similar to life	R0320		-
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		-
Life index-linked and unit-linked	R0340		-
Deposits to cedants	R0350		7 932 018,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360		228 911 758,22
Reinsurance receivables	R0370		35 323 359,68
Receivables (trade, not insurance)	R0380		247 145 075,89
Own shares (held directly)	R0390		-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		-
Cash and cash equivalents	R0410		202 652 286,76
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0,00
Total assets	R0500		4 062 016 284,42
		Solvency II value	
		C0010	
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510		602 989 101,73
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		602 989 101,73
Technical provisions calculated as a whole	R0530		0,00
Best Estimate	R0540		531 636 335,69
Risk margin	R0550		71 352 766,04
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560		-
Technical provisions calculated as a whole	R0570		-
Best Estimate	R0580		-
Risk margin	R0590		-
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600		-
Technical provisions - health (similar to life)	R0610		-
Technical provisions calculated as a whole	R0620		-
Best Estimate	R0630		-
Risk margin	R0640		-
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650		-
Technical provisions calculated as a whole	R0660		-
Best Estimate	R0670		-
Risk margin	R0680		-
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		-
Technical provisions calculated as a whole	R0700		-
Best Estimate	R0710		-
Risk margin	R0720		-
Other technical provisions	R0730		-
Contingent liabilities	R0740		-
Provisions other than technical provisions	R0750		21 634 079,16
Pension benefit obligations	R0760		56 359 717,27
Deposits from reinsurers	R0770		14 913 287,99
Deferred tax liabilities	R0780		218 139 667,43
Derivatives	R0790		4 102 100,52
Debts owed to credit institutions	R0800		0,22
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		39 182 259,00
Insurance & intermediaries payables	R0820		43 404 756,90
Reinsurance payables	R0830		171 163 099,26
Payables (trade, not insurance)	R0840		355 219 293,88
Subordinated liabilities	R0850		335 991 432,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		-
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		335 991 432,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		35 394,40
Total liabilities	R0900		1 863 134 189,76
Excess of assets over liabilities	R1000		2 198 882 094,66

- S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – COFACE SA (1/2)**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	R0110-C0010	R0110-C0020	R0110-C0030	R0110-C0040	R0110-C0050	R0110-C0060	R0110-C0070	R0110-C0080	1 225 134 083,11	R0110-C0100	R0110-C0110	R0110-C0120					1 225 134 083,11
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	R0120-C0010	R0120-C0020	R0120-C0030	R0120-C0040	R0120-C0050	R0120-C0060	R0120-C0070	R0120-C0080	99 971 930,93	R0120-C0100	R0120-C0110	R0120-C0120					99 971 930,93
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130													R0130-C0130	R0130-C0140	R0130-C0150	R0130-C0160	R0130-C0200
Reinsurers' share	R0140	R0140-C0010	R0140-C0020	R0140-C0030	R0140-C0040	R0140-C0050	R0140-C0060	R0140-C0070	R0140-C0080	518 330 516,64	R0140-C0100	R0140-C0110	R0140-C0120	R0140-C0130	R0140-C0140	R0140-C0150	R0140-C0160	518 330 516,64
Net	R0200	R0200-C0010	R0200-C0020	R0200-C0030	R0200-C0040	R0200-C0050	R0200-C0060	R0200-C0070	R0200-C0080	806 775 497,39	R0200-C0100	R0200-C0110	R0200-C0120	R0200-C0130	R0200-C0140	R0200-C0150	R0200-C0160	806 775 497,39
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	R0210-C0010	R0210-C0020	R0210-C0030	R0210-C0040	R0210-C0050	R0210-C0060	R0210-C0070	R0210-C0080	1 252 129 034,14	R0210-C0100	R0210-C0110	R0210-C0120					1 252 129 034,14
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	R0220-C0010	R0220-C0020	R0220-C0030	R0220-C0040	R0220-C0050	R0220-C0060	R0220-C0070	R0220-C0080	98 515 456,09	R0220-C0100	R0220-C0110	R0220-C0120					98 515 456,09
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230													R0230-C0130	R0230-C0140	R0230-C0150	R0230-C0160	R0230-C0200
Reinsurers' share	R0240	R0240-C0010	R0240-C0020	R0240-C0030	R0240-C0040	R0240-C0050	R0240-C0060	R0240-C0070	R0240-C0080	511 298 397,44	R0240-C0100	R0240-C0110	R0240-C0120	R0240-C0130	R0240-C0140	R0240-C0150	R0240-C0160	511 298 397,44
Net	R0300	R0300-C0010	R0300-C0020	R0300-C0030	R0300-C0040	R0300-C0050	R0300-C0060	R0300-C0070	R0300-C0080	839 346 092,75	R0300-C0100	R0300-C0110	R0300-C0120	R0300-C0130	R0300-C0140	R0300-C0150	R0300-C0160	839 346 092,75

• **S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – COFACE SA (2/2)**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	R0310-C0010	R0310-C0020	R0310-C0030	R0310-C0040	R0310-C0050	R0310-C0060	R0310-C0070	R0310-C0080	221 708 778,67	R0310-C0100	R0310-C0110	R0310-C0120				221 708 778,67	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	R0320-C0010	R0320-C0020	R0320-C0030	R0320-C0040	R0320-C0050	R0320-C0060	R0320-C0070	R0320-C0080	349 850,82	R0320-C0100	R0320-C0110	R0320-C0120				349 850,82	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												R0330-C0130	R0330-C0140	R0330-C0150	R0330-C0160	R0330-C0200	
Reinsurers' share	R0340	R0340-C0010	R0340-C0020	R0340-C0030	R0340-C0040	R0340-C0050	R0340-C0060	R0340-C0070	R0340-C0080	11 399 814,59	R0340-C0100	R0340-C0110	R0340-C0120	R0340-C0130	R0340-C0140	R0340-C0150	R0340-C0160	11 399 814,59
Net	R0400	R0400-C0010	R0400-C0020	R0400-C0030	R0400-C0040	R0400-C0050	R0400-C0060	R0400-C0070	R0400-C0080	210 658 814,90	R0400-C0100	R0400-C0110	R0400-C0120	R0400-C0130	R0400-C0140	R0400-C0150	R0400-C0160	210 658 814,90
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410	R0410-C0010	R0410-C0020	R0410-C0030	R0410-C0040	R0410-C0050	R0410-C0060	R0410-C0070	R0410-C0080	1 028 287,78	R0410-C0100	R0410-C0110	R0410-C0120				1 028 287,78	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	R0420-C0010	R0420-C0020	R0420-C0030	R0420-C0040	R0420-C0050	R0420-C0060	R0420-C0070	R0420-C0080		R0420-C0090	R0420-C0100	R0420-C0110	R0420-C0120			R0420-C0200	
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430												R0430-C0130	R0430-C0140	R0430-C0150	R0430-C0160	R0430-C0200	
Reinsurers' share	R0440	R0440-C0010	R0440-C0020	R0440-C0030	R0440-C0040	R0440-C0050	R0440-C0060	R0440-C0070	R0440-C0080	-495 113,00	R0440-C0100	R0440-C0110	R0440-C0120	R0440-C0130	R0440-C0140	R0440-C0150	R0440-C0160	-495 113,00
Net	R0500	R0500-C0010	R0500-C0020	R0500-C0030	R0500-C0040	R0500-C0050	R0500-C0060	R0500-C0070	R0500-C0080	1 523 400,78	R0500-C0100	R0500-C0110	R0500-C0120	R0500-C0130	R0500-C0140	R0500-C0150	R0500-C0160	1 523 400,78
Expenses incurred	R0550	R0550-C0010	R0550-C0020	R0550-C0030	R0550-C0040	R0550-C0050	R0550-C0060	R0550-C0070	R0550-C0080	454 241 731,43	R0550-C0100	R0550-C0110	R0550-C0120	R0550-C0130	R0550-C0140	R0550-C0150	R0550-C0160	454 241 731,43
Other expenses	R1200																	
Total expenses	R1300																	

- S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – La Compagnie (1/2)**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	R0110-C0010	R0110-C0020	R0110-C0030	R0110-C0040	R0110-C0050	R0110-C0060	R0110-C0070	R0110-C0080	1 022 969 670,31	R0110-C0100	R0110-C0110	R0110-C0120					1 022 969 670,31
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	R0120-C0010	R0120-C0020	R0120-C0030	R0120-C0040	R0120-C0050	R0120-C0060	R0120-C0070	R0120-C0080	186 481 747,05	R0120-C0100	R0120-C0110	R0120-C0120					186 481 747,05
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												R0130-C0130	R0130-C0140	R0130-C0150	R0130-C0160	R0130-C0200	
Reinsurers' share	R0140	R0140-C0010	R0140-C0020	R0140-C0030	R0140-C0040	R0140-C0050	R0140-C0060	R0140-C0070	R0140-C0080	741 715 390,28	R0140-C0100	R0140-C0110	R0140-C0120	R0140-C0130	R0140-C0140	R0140-C0150	R0140-C0160	741 715 390,28
Net	R0200	R0200-C0010	R0200-C0020	R0200-C0030	R0200-C0040	R0200-C0050	R0200-C0060	R0200-C0070	R0200-C0080	467 736 027,07	R0200-C0100	R0200-C0110	R0200-C0120	R0200-C0130	R0200-C0140	R0200-C0150	R0200-C0160	467 736 027,07
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	R0210-C0010	R0210-C0020	R0210-C0030	R0210-C0040	R0210-C0050	R0210-C0060	R0210-C0070	R0210-C0080	1 044 872 375,48	R0210-C0100	R0210-C0110	R0210-C0120					1 044 872 375,48
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	R0220-C0010	R0220-C0020	R0220-C0030	R0220-C0040	R0220-C0050	R0220-C0060	R0220-C0070	R0220-C0080	183 791 639,18	R0220-C0100	R0220-C0110	R0220-C0120					183 791 639,18
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												R0230-C0130	R0230-C0140	R0230-C0150	R0230-C0160	R0230-C0200	
Reinsurers' share	R0240	R0240-C0010	R0240-C0020	R0240-C0030	R0240-C0040	R0240-C0050	R0240-C0060	R0240-C0070	R0240-C0080	723 527 973,33	R0240-C0100	R0240-C0110	R0240-C0120	R0240-C0130	R0240-C0140	R0240-C0150	R0240-C0160	723 527 973,33
Net	R0300	R0300-C0010	R0300-C0020	R0300-C0030	R0300-C0040	R0300-C0050	R0300-C0060	R0300-C0070	R0300-C0080	505 136 041,35	R0300-C0100	R0300-C0110	R0300-C0120	R0300-C0130	R0300-C0140	R0300-C0150	R0300-C0160	505 136 041,35

• **S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – La Compagnie (2/2)**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total		
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property			
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200	
Claims incurred																			
Gross - Direct Business	R0310	R0310-C0010	R0310-C0020	R0310-C0030	R0310-C0040	R0310-C0050	R0310-C0060	R0310-C0070	R0310-C0080	269 578 357,26	R0310-C0100	R0310-C0110	R0310-C0120					269 578 357,26	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	R0320-C0010	R0320-C0020	R0320-C0030	R0320-C0040	R0320-C0050	R0320-C0060	R0320-C0070	R0320-C0080	13 057 375,69	R0320-C0100	R0320-C0110	R0320-C0120					13 057 375,69	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330													R0330-C0130	R0330-C0140	R0330-C0150	R0330-C0160	R0330-C0200	
Reinsurers' share	R0340	R0340-C0010	R0340-C0020	R0340-C0030	R0340-C0040	R0340-C0050	R0340-C0060	R0340-C0070	R0340-C0080	74 458 484,07	R0340-C0100	R0340-C0110	R0340-C0120	R0340-C0130	R0340-C0140	R0340-C0150	R0340-C0160	74 458 484,07	
Net	R0400	R0400-C0010	R0400-C0020	R0400-C0030	R0400-C0040	R0400-C0050	R0400-C0060	R0400-C0070	R0400-C0080	208 177 248,88	R0400-C0100	R0400-C0110	R0400-C0120	R0400-C0130	R0400-C0140	R0400-C0150	R0400-C0160	208 177 248,88	
Changes in other technical provisions																			
Gross - Direct Business	R0410	R0410-C0010	R0410-C0020	R0410-C0030	R0410-C0040	R0410-C0050	R0410-C0060	R0410-C0070	R0410-C0080	267 526,05	R0410-C0100	R0410-C0110	R0410-C0120					267 526,05	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	R0420-C0010	R0420-C0020	R0420-C0030	R0420-C0040	R0420-C0050	R0420-C0060	R0420-C0070	R0420-C0080		R0420-C0090	R0420-C0100	R0420-C0110	R0420-C0120				R0420-C0200	
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430													R0430-C0130	R0430-C0140	R0430-C0150	R0430-C0160	R0430-C0200	
Reinsurers' share	R0440	R0440-C0010	R0440-C0020	R0440-C0030	R0440-C0040	R0440-C0050	R0440-C0060	R0440-C0070	R0440-C0080		R0440-C0090	R0440-C0100	R0440-C0110	R0440-C0120	R0440-C0130	R0440-C0140	R0440-C0150	R0440-C0160	R0440-C0200
Net	R0500	R0500-C0010	R0500-C0020	R0500-C0030	R0500-C0040	R0500-C0050	R0500-C0060	R0500-C0070	R0500-C0080	267 526,05	R0500-C0100	R0500-C0110	R0500-C0120	R0500-C0130	R0500-C0140	R0500-C0150	R0500-C0160	267 526,05	
Expenses incurred	R0550	R0550-C0010	R0550-C0020	R0550-C0030	R0550-C0040	R0550-C0050	R0550-C0060	R0550-C0070	R0550-C0080	264 054 012,16	R0550-C0100	R0550-C0110	R0550-C0120	R0550-C0130	R0550-C0140	R0550-C0150	R0550-C0160	264 054 012,16	
Other expenses	R1200																	R1200-C0200	
Total expenses	R1300																	264 054 012,16	

• S.05.02.01 Premiums, claims and expenses by country – COFACE SA

S.05.02.01

Premiums, claims and expenses by country

	Home Country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations								Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
		C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0070	
		R0010	IT	DE	US	ES	GB			
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140	
Premiums written										
Gross - Direct Business	R0110	182 467 508,00	205 427 045,00	156 727 452,00	105 555 446,62	92 321 032,00	52 381 669,83		794 880 153,45	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	2 547 268,00	R0120-C0090	R0120-C0090	R0120-C0090	R0120-C0090	R0120-C0090		2 547 268,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	0,00	R0130-C0090	R0130-C0090	R0130-C0090	R0130-C0090	R0130-C0090		0,00	
Reinsurers's share	R0140	62 615 551,00	117 709 402,00	81 800 663,00	24 433 394,93	21 735 708,00	23 065 620,69		331 360 339,62	
Net	R0200	122 399 225,00	87 717 643,00	74 926 789,00	81 122 051,69	70 585 324,00	29 316 049,14		466 067 081,83	
Premiums earned										
Gross - Direct Business	R0210	182 166 674,00	195 097 315,00	157 336 038,00	102 469 308,10	92 427 720,00	47 664 542,40		777 161 597,50	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	3 598 970,12	R0220-C0090	R0220-C0090	R0220-C0090	R0220-C0090	R0220-C0090		3 598 970,12	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	0,00	R0230-C0090	R0230-C0090	R0230-C0090	R0230-C0090	R0230-C0090		0,00	
Reinsurers's share	R0240	60 719 277,00	103 615 383,00	89 764 364,00	23 015 584,19	21 735 708,00	25 776 099,08		324 626 415,27	
Net	R0300	125 046 367,12	91 481 932,00	67 571 674,00	79 453 723,91	70 692 012,00	21 888 443,32		456 134 152,35	
Claims incurred										
Gross - Direct Business	R0310	39 178 350,00	56 931 938,00	18 318 073,00	11 867 154,23	18 766 221,00	5 917 498,34		150 979 234,57	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	R0320-C0090	R0320-C0090	R0320-C0090	R0320-C0090	R0320-C0090		0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0,00	R0330-C0090	R0330-C0090	R0330-C0090	R0330-C0090	R0330-C0090		0,00	
Reinsurers's share	R0340	-7 733 597,00	15 150 622,00	-2 467 282,00	3 138 999,00	8 201 990,00	-6 909 728,14		9 381 003,86	
Net	R0400	46 911 947,00	41 781 316,00	20 785 355,00	8 728 155,23	10 564 231,00	12 827 226,48		141 598 230,71	
Changes in other technical provisions										
Gross - Direct Business	R0410	R0410-C0080	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090		R0410-C0140	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	R0420-C0090	R0420-C0090	R0420-C0090	R0420-C0090	R0420-C0090		0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	0,00	R0430-C0090	R0430-C0090	R0430-C0090	R0430-C0090	R0430-C0090		0,00	
Reinsurers's share	R0440	-495 113,00	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090		-495 113,00	
Net	R0500	495 113,00	R0500-C0090	R0500-C0090	R0500-C0090	R0500-C0090	R0500-C0090		495 113,00	
Expenses incurred	R0550	75 485 249,00	38 030 456,00	65 054 641,00	67 055 986,75	43 758 585,00	15 881 294,18		305 266 211,93	
Other expenses	R1200								R1200-C0140	
Total expenses	R1300								305 266 211,93	

• **S.05.02.01 Premiums, claims and expenses by country – La Compagnie**

S.05.02.01

Premiums, claims and expenses by country

	Home Country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations								Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations				
		C0010	C0020	IT	C0020	DE	C0020	ES	C0020		GB	C0020	NL	C0070
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090		C0090	C0090	C0140	
R0010														
Premiums written														
Gross - Direct Business	R0110	182 467 508,00	205 427 045,00	156 727 452,00	92 321 032,00	53 598 267,24	51 478 476,00	742 019 780,24						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	2 547 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 547 268,00						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Reinsurers'share	R0140	98 837 717,00	90 259 053,00	65 399 360,00		17 245 525,51	25 893 166,00	297 634 821,51						
Net	R0200	86 177 059,00	115 167 992,00	91 328 092,00	92 321 032,00	36 352 741,73	25 585 310,00	446 932 226,73						
Premiums earned														
Gross - Direct Business	R0210	182 166 674,00	195 097 315,00	157 336 038,00	92 427 720,00	48 775 502,21	50 870 797,00	726 674 046,21						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	3 598 970,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 598 970,12						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Reinsurers'share	R0240	87 393 480,00	83 251 990,00	58 743 549,00	333 333,00	17 092 111,03	26 162 187,00	272 976 650,03						
Net	R0300	98 372 164,12	111 845 325,00	98 592 489,00	92 094 387,00	31 683 391,18	24 708 610,00	457 296 366,30						
Claims incurred														
Gross - Direct Business	R0310	54 579 293,25	57 815 071,25	16 922 233,50	40 585 125,00	6 625 373,57	7 973 841,00	184 500 937,57						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Reinsurers'share	R0340	26 589 552,00	4 487 152,00	15 634 331,00	2 784 662,00	11 077 911,72	3 920 701,00	64 494 309,72						
Net	R0400	27 989 741,25	53 327 919,25	1 287 902,50	37 800 463,00	-4 452 538,15	4 053 140,00	120 006 627,85						
Changes in other technical provisions														
Gross - Direct Business	R0410	R0410-C0080	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0140						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Reinsurers'share	R0440	R0440-C0080	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0140						
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Expenses incurred	R0550	18 486 990,00	41 839 368,00	65 484 786,00	44 280 758,00	15 456 304,57	13 756 532,00	199 304 738,57						
Other expenses	R1200							R1200-C0140						
Total expenses	R1300							199 304 738,57						

• **S.17.01.02 Non-life Technical Provisions – La Compagnie**

S.17.01.02

Non-life Technical Provisions

	Direct business and accepted proportional reinsurance												Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation	
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance		
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170		C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010	R0010-C0020	R0010-C0030	R0010-C0040	R0010-C0050	R0010-C0060	R0010-C0070	R0010-C0080	R0010-C0090	R0010-C0100	R0010-C0110	R0010-C0120	R0010-C0130	R0010-C0140	R0010-C0150	R0010-C0160	R0010-C0170	R0010-C0180
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050	R0050-C0020	R0050-C0030	R0050-C0040	R0050-C0050	R0050-C0060	R0050-C0070	R0050-C0080	R0050-C0090	R0050-C0100	R0050-C0110	R0050-C0120	R0050-C0130	R0050-C0140	R0050-C0150	R0050-C0160	R0050-C0170	R0050-C0180
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross	R0060	R0060-C0020	R0060-C0030	R0060-C0040	R0060-C0050	R0060-C0060	R0060-C0070	R0060-C0080	R0060-C0090	3 338 534,32	R0060-C0110	R0060-C0120	R0060-C0130	R0060-C0140	R0060-C0150	R0060-C0160	R0060-C0170	3 338 534,32
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	R0140-C0020	R0140-C0030	R0140-C0040	R0140-C0050	R0140-C0060	R0140-C0070	R0140-C0080	R0140-C0090	-1 990 646,26	R0140-C0110	R0140-C0120	R0140-C0130	R0140-C0140	R0140-C0150	R0140-C0160	R0140-C0170	-1 990 646,26
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	R0150-C0020	R0150-C0030	R0150-C0040	R0150-C0050	R0150-C0060	R0150-C0070	R0150-C0080	R0150-C0090	5 329 180,58	R0150-C0110	R0150-C0120	R0150-C0130	R0150-C0140	R0150-C0150	R0150-C0160	R0150-C0170	5 329 180,58
Claims provisions																		
Gross	R0160	R0160-C0020	R0160-C0030	R0160-C0040	R0160-C0050	R0160-C0060	R0160-C0070	R0160-C0080	R0160-C0090	528 297 801,28	R0160-C0110	R0160-C0120	R0160-C0130	R0160-C0140	R0160-C0150	R0160-C0160	R0160-C0170	528 297 801,28
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	R0240-C0020	R0240-C0030	R0240-C0040	R0240-C0050	R0240-C0060	R0240-C0070	R0240-C0080	R0240-C0090	257 374 216,17	R0240-C0110	R0240-C0120	R0240-C0130	R0240-C0140	R0240-C0150	R0240-C0160	R0240-C0170	257 374 216,17
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	R0250-C0020	R0250-C0030	R0250-C0040	R0250-C0050	R0250-C0060	R0250-C0070	R0250-C0080	R0250-C0090	270 923 585,11	R0250-C0110	R0250-C0120	R0250-C0130	R0250-C0140	R0250-C0150	R0250-C0160	R0250-C0170	270 923 585,11
Total Best estimate - gross	R0260	R0260-C0020	R0260-C0030	R0260-C0040	R0260-C0050	R0260-C0060	R0260-C0070	R0260-C0080	R0260-C0090	531 636 335,60	R0260-C0110	R0260-C0120	R0260-C0130	R0260-C0140	R0260-C0150	R0260-C0160	R0260-C0170	531 636 335,60
Total Best estimate - net	R0270	R0270-C0020	R0270-C0030	R0270-C0040	R0270-C0050	R0270-C0060	R0270-C0070	R0270-C0080	R0270-C0090	276 252 765,69	R0270-C0110	R0270-C0120	R0270-C0130	R0270-C0140	R0270-C0150	R0270-C0160	R0270-C0170	276 252 765,69
Risk margin	R0280	R0280-C0020	R0280-C0030	R0280-C0040	R0280-C0050	R0280-C0060	R0280-C0070	R0280-C0080	R0280-C0090	71 352 766,30	R0280-C0110	R0280-C0120	R0280-C0130	R0280-C0140	R0280-C0150	R0280-C0160	R0280-C0170	71 352 766,30
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
Technical Provisions calculated as a whole	R0290	R0290-C0020	R0290-C0030	R0290-C0040	R0290-C0050	R0290-C0060	R0290-C0070	R0290-C0080	R0290-C0090	R0290-C0100	R0290-C0110	R0290-C0120	R0290-C0130	R0290-C0140	R0290-C0150	R0290-C0160	R0290-C0170	R0290-C0180
Best estimate	R0300	R0300-C0020	R0300-C0030	R0300-C0040	R0300-C0050	R0300-C0060	R0300-C0070	R0300-C0080	R0300-C0090	R0300-C0100	R0300-C0110	R0300-C0120	R0300-C0130	R0300-C0140	R0300-C0150	R0300-C0160	R0300-C0170	R0300-C0180
Risk margin	R0310	R0310-C0020	R0310-C0030	R0310-C0040	R0310-C0050	R0310-C0060	R0310-C0070	R0310-C0080	R0310-C0090	R0310-C0100	R0310-C0110	R0310-C0120	R0310-C0130	R0310-C0140	R0310-C0150	R0310-C0160	R0310-C0170	R0310-C0180
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320	R0320-C0020	R0320-C0030	R0320-C0040	R0320-C0050	R0320-C0060	R0320-C0070	R0320-C0080	R0320-C0090	602 989 101,90	R0320-C0110	R0320-C0120	R0320-C0130	R0320-C0140	R0320-C0150	R0320-C0160	R0320-C0170	602 989 101,90
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	R0330-C0020	R0330-C0030	R0330-C0040	R0330-C0050	R0330-C0060	R0330-C0070	R0330-C0080	R0330-C0090	255 383 569,91	R0330-C0110	R0330-C0120	R0330-C0130	R0330-C0140	R0330-C0150	R0330-C0160	R0330-C0170	255 383 569,91
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	R0340-C0020	R0340-C0030	R0340-C0040	R0340-C0050	R0340-C0060	R0340-C0070	R0340-C0080	R0340-C0090	347 605 531,99	R0340-C0110	R0340-C0120	R0340-C0130	R0340-C0140	R0340-C0150	R0340-C0160	R0340-C0170	347 605 531,99

- **S.19.01.21 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (1/4)**

S.19.01.21

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year **Z0020** Z-Z0020

Gross Claims Paid (non-cumulative)

(absolute amount)

Year		Development year										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											-4 772 660,00
N-9	R0160	118 174 240,00	303 377 700,00	98 543 150,00	7 532 880,00	3 420 660,00	12 582 090,00	2 702 110,00	4 717 220,00	15 755 370,00	-2 957 820,00	
N-8	R0170	80 166 970,00	282 772 700,00	66 718 830,00	30 681 100,00	3 182 750,00	-4 521 830,00	-5 593 090,00	-1 760 120,00	-3 495 090,00		
N-7	R0180	84 670 470,00	306 455 420,00	135 529 170,00	31 588 290,00	2 551 810,00	-7 168 010,00	-5 226 050,00	3 798 680,00			
N-6	R0190	57 086 550,00	278 507 420,00	84 677 620,00	9 481 730,00	-11 127 730,00	-2 635 020,00	5 051 370,00				
N-5	R0200	70 148 560,00	243 641 670,00	92 697 170,00	28 782 780,00	2 361 030,00	2 499 080,00					
N-4	R0210	52 477 910,00	233 067 180,00	87 371 870,00	22 069 480,00	2 254 120,00						
N-3	R0220	63 861 550,00	248 768 890,00	86 113 300,00	16 546 260,00							
N-2	R0230	62 300 520,00	288 478 460,00	86 844 840,00								
N-1	R0240	62 842 250,00	123 886 680,00									
N	R0250	19 721 360,00										

- S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (2/4)

	In Current year	Sum of years (cumulative)
	C0170	C0180
R0100	-4 772 660,00	-4 772 660,00
R0160	-2 957 820,00	563 847 600,00
R0170	-3 495 090,00	448 152 220,00
R0180	3 798 680,00	552 199 780,00
R0190	5 051 370,00	421 041 940,00
R0200	2 499 080,00	440 130 290,00
R0210	2 254 120,00	397 240 560,00
R0220	16 546 260,00	415 290 000,00
R0230	86 844 840,00	437 623 820,00
R0240	123 886 680,00	186 728 930,00
R0250	19 721 360,00	19 721 360,00
Total R0260	249 376 820,00	3 877 203 840,00

- **S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (3/4)**

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

(absolute amount)

Year		Development year										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
	Prior	R0100										50 496 402,07
	N-9	R0160	R0160-C0200	R0160-C0210	R0160-C0220	R0160-C0230	R0160-C0240	R0160-C0250	R0160-C0260	R0160-C0270	9 388 394,64	9 449 333,55
	N-8	R0170	R0170-C0200	R0170-C0210	R0170-C0220	R0170-C0230	R0170-C0240	R0170-C0250	R0170-C0260	2 098 554,19	2 190 921,15	
	N-7	R0180	R0180-C0200	R0180-C0210	R0180-C0220	R0180-C0230	R0180-C0240	R0180-C0250	5 127 149,57	4 169 228,41		
	N-6	R0190	R0190-C0200	R0190-C0210	R0190-C0220	R0190-C0230	R0190-C0240	36 491 170,44	36 924 622,04			
	N-5	R0200	R0200-C0200	R0200-C0210	R0200-C0220	R0200-C0230	27 545 318,79	22 237 864,31				
	N-4	R0210	R0210-C0200	R0210-C0210	R0210-C0220	34 594 796,31	33 734 315,35					
	N-3	R0220	R0220-C0200	R0220-C0210	42 780 625,71	27 674 741,95						
	N-2	R0230	R0230-C0200	164 279 277,00	33 666 570,13							
	N-1	R0240	369 774 625,67	67 286 452,93								
	N	R0250	240 290 791,26									

- S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (4/4)

		Year end (discounted data)
		C0360
R0100		50 779 784,29
R0160		9 483 085,60
R0170		2 195 419,99
R0180		4 182 164,22
R0190		36 376 564,88
R0200		22 502 845,51
R0210		33 637 699,40
R0220		27 638 857,42
R0230		33 186 968,18
R0240		67 694 675,14
R0250		240 619 736,66
Total R0260		528 297 801,28

• **S.23.01.22 Own funds – COFACE SA (1/3)**

S.23.01.22						
Own funds						
		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	300 359 583,63	300 359 583,63			
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	810 419 792,40	810 419 792,40			
initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	.	.			
Subordinated mutual member accounts	R0050	.	.			
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	.	.			
Non-available surplus funds at group level	R0080	.	.			
Preference shares	R0090	.	.			
Non-available preference shares at group level	R0100	.	.			
Share premium account related to preference shares	R0110	.	.			
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	1 028 729 840,37	1 028 729 840,37			
Subordinated liabilities	R0140	406 613 835,00			406 613 835,00	
Non-available subordinated liabilities at group level	R0150	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	38 567 821,23				38 567 821,23
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170	5 034 484,57				5 034 484,57
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200
Non-available minority interests at group level	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that shall not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230	208 718 968,00	208 718 968,00			
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260
Total of non-available own fund items	R0270	112 799 748,90	107 765 264,33			5 034 484,57
Total deductions	R0280	321 518 716,90	316 484 232,33	.	.	5 034 484,57

- **S.23.01.22 Own funds – COFACE SA (2/3)**

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
Total basic own funds after deductions	R0290	2 263 172 155,74	1 823 024 984,08	0,00	406 613 835,00	33 533 336,67
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	
Non available ancillary own funds at group level	R0380	
Other ancillary own funds	R0390	
Total ancillary own funds	R0400	
Own funds of other financial sectors						
Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies - total	R0410	
Institutions for occupational retirement provision	R0420	
Non regulated entities carrying out financial activities	R0430	208 718 968,00	208 718 968,00	.	.	
Total own funds of other financial sectors	R0440	208 718 968,00	208 718 968,00	.	.	
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450	
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460	
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	2 263 172 155,74	1 823 024 984,08	0,00	406 613 835,00	33 533 336,67
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	2 229 638 819,08	1 823 024 984,08	0,00	406 613 835,00	
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	2 263 172 155,74	1 823 024 984,08	0,00	406 613 835,00	33 533 336,67
Total-eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	1 886 386 376,75	1 823 024 984,08	0,00	63 361 392,67	
Minimum consolidated Group SCR	R0610	316 806 963,35				

• **S.23.01.01 Own funds – La Compagnie (1/2)**

S.23.01.01 Own funds						
		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	137 052 417,00	137 052 417,00	.	.	.
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	627 437 165,00	627 437 165,00	.	.	.
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040
Subordinated mutual member accounts	R0050
Surplus funds	R0070
Preference shares	R0090
Share premium account related to preference shares	R0110
Reconciliation reserve	R0130	1 134 392 512,66	1 134 392 512,66	.	.	.
Subordinated liabilities	R0140	335 991 432,00	.	.	335 991 432,00	.
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230
Total basic own funds after deductions	R0290	2 234 873 526,66	1 898 882 094,66	.	335 991 432,00	.
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370
Other ancillary own funds	R0390

- **S.25.02.22 SCR - for groups using the standard formula and partial internal model – COFACE SA**

S.25.02.22

Solvency Capital Requirement - for groups using the standard formula and partial internal model

Unique number of component	Components description	Calculation of the Solvency Capital Requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios	Consideration of the future management actions regarding technical provisions and/or deferred taxes	Amount modelled		USP
					C0070	C0090	
C0010	C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0090	
1	Market Risk	388 130 115,57	R-C0050	R-C0060			0,00
2	Counterparty Default Risk	126 346 361,35	R-C0050	R-C0060			0,00
5	Non-Life Underwriting Risk	831 258 503,70	R-C0050	R-C0060	738 997 171,19		
7	Operational Risk	39 709 486,18	R-C0050	R-C0060			0,00
9	Loss-Absorbing Capacity of Deferred Taxes	-167 349 180,71	R-C0050	R-C0060			0,00

Calculation of Solvency Capital Requirement

		C0100
Total undiversified components	R0110	1 218 095 286,10
Diversification	R0060	-159 586 400,71
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	1 058 508 885,39
Capital add-ons already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	1 267 227 853,39

Other information on SCR

Amount/estimate of the overall loss-absorbing capacity of technical provisions	R0300	
Amount/estimate of the overall loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0310	
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matchingadjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	R0450-C0100
Net future discretionary benefits	R0460	R0460-C0100
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	316 806 963,35

Information on other entities

Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	208 718 968,00
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	R0530	208 718 968,00
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	
Capital requirement for residual undertakings	R0550	

Overall SCR

SCR for undertakings included via D and A	R0560	
Solvency capital requirement	R0570	1 267 227 853,39

- **S.25.01.21 SCR - for undertakings on Standard Formula – La Compagnie**

S.25.01.21

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Market risk	R0010	363 661 253,83		
Counterparty default risk	R0020	149 042 061,09		
Life underwriting risk	R0030	.	R0030-C0090	R0030-C0100
Health underwriting risk	R0040	.	R0040-C0090	R0040-C0100
Non-life underwriting risk	R0050	677 348 688,92	R0050-C0090	R0050-C0100
Diversification	R0060	-260 277 363,02		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	929 774 640,83		
Calculation of Solvency Capital Requirement		C0100		
Operational risk	R0130	36 202 839,28		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-114 707 828,21		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	.		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	851 269 651,91		
Capital add-on already set	R0210	.		
Solvency capital requirement	R0220	851 269 651,91		
Other information on SCR				
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	.		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	.		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for ring fenced funds	R0420	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00		

- **S.28.01.01 MCR - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity – La Compagnie**

5.28.01.01

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		C0010
MCR _{NL} Result	R0010	103 418 274,41

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole provisions		Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	
		C0020		C0030	
Medical expenses and proportional reinsurance	R0020
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	276 252 765,69		482 491 459,16	
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110
Assistance and proportional reinsurance	R0120
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130
Non-proportional health reinsurance	R0140
Non-proportional casualty reinsurance	R0150
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160
Non-proportional property reinsurance	R0170

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCR _L Result	R0200	.

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole provisions		Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	
		C0050		C0060	
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	103 418 274,41
SCR	R0310	851 269 651,91
MCR cap	R0320	383 071 343,36
MCR floor	R0330	212 817 412,98
Combined MCR	R0340	212 817 412,98
Absolute floor of the MCR	R0350	2 200 000,00

Minimum Capital Requirement	R0400	212 817 412,98
------------------------------------	--------------	----------------

• **S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA (1/2)**

S.32.01.22
Undertakings in the
scope of the group

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Type of code of the ID of the undertaking	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence					Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation	
								% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	[YES/NO]	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0010	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/213800HKUQBHEN7LHG17	GB	LEI	Coface UK Holdings Limited	Mixed financial holding company as defined in Art. 212 section1 [h] of Directive 2009/138/EC	Limited Company	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/213800LK258I58TRLF18	GB	LEI	Coface UK Services Ltd	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited Company	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/213800W324V1DP573Y92	IL	LEI	Business Data Information	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited company	Non-mutual	ILITA The Israeli Law Information and Technology	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/253400TQL1PRQT3MR535	RU	LEI	Coface RUS Insurance Company	Non-Life undertakings	Closed Joint-Stock Company	Non-mutual	Central Bank of Russian Federation	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/259400ZFRKNWZW6V1196	PL	LEI	Coface Poland Factoring	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	LLC	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/4851000020C6NKQDP691	SI	LEI	Coface PKZ d.d.	Non-Life undertakings	public limited company	Non-mutual	Agencija za zavarovalni nadzor, 1000 Ljubljana, Trg	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/5299006DBU9HJM9FY889	DE	LEI	Coface Debitoren (ex-ADGC)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900CW8RSZEJNPH06	AT	LEI	Coface Services Austria	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Private Limited Company	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900FGY4C443UEI96	DE	LEI	Coface Finanz (ex-AKCF)	Credit institutions, investment firms and financial institutions	GmbH	Non-mutual	BaFin / Deutsche Bundesbank	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900HMTQF2EKYEN39	DE	LEI	cofacering.de GmbH	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900OUBQIGH5QC4866	AT	LEI	Coface Central Europe Holding	Mixed financial holding company as defined in Art. 212 section1 [h] of Directive 2009/138/EC	Limited Liability Company / GmbH	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900UYKFG95GQF40K48	DE	LEI	Cofacering-Holding GmbH	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900VLW25U8Q4MI292	ZA	LEI	Coface South Africa Services (ex-CUAL)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	LIMITED	Non-mutual	Prudential Authority-370 Helen Joseph	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900ZEEQUB7KUR8UA23	ZA	LEI	Coface South Africa	Non-Life undertakings	LIMITED	Non-mutual	FSCA-41 Matroosberg Rd.	97,4953%	100,0000%	97,5000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/5493000AP6VMDH674E08	US	LEI	Coface North America Holding Company	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212 section1 [g] of Directive 2009/138/EC	Corporation	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/5493007N150I79H7DS39	CL	LEI	Coface Chile S.A. (Insurance)	Non-Life undertakings	S.A.	Non-mutual	Superintendencia de Valores y Seguros SVS Avenida Libertador	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/549300AE9I75ZR49FT70	BE	LEI	Coface Belgium Services Holding (ex-RBB)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SA	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/549300AH1830FZ5MTX33	US	LEI	Coface Services North America, Inc.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Corporation	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/549300HBAICZQX96YF53	US	LEI	Coface North America Insurance Company	Non-Life undertakings	Corporation	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

• **S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA (2/2)**

S.32.01.22

Undertakings in the scope of the group

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Type of code of the ID of the undertaking	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence					Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation	
								% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	[YES/NO]	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0010	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/549300L2E9PESIFAS 849	CH	LEI	Coface RE SA	Reinsurance undertakings	SA	Non-mutual	FINMA Laupenstrasse 27 CH – 3003 Berne	100,0000%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/549300R49CJGOAH FN339	BR	LEI	Coface Do Brasil Seguros de Credito	Non-Life undertakings	S.A.	Non-mutual	SUSEP - Superintendencia de Seguros Privados - Av.	99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/549300U436DACQ WABG42	MX	LEI	Coface Holding America Latina S.A	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212 section1 [g] of Directive 2009/138/EC	SA de CV	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/549300VKNSSGISZS SJ15	MX	LEI	Coface Seguro de Credito Mexico	Non-Life undertakings	SA de CV	Non-mutual	Comision Nacional de Seguros y	99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/724500ONKFNDI2R BKA16	NL	LEI	Coface Nederland Services B.V.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Dutch B.V.	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/789000TSX8QMKOQ ATY75	TR	LEI	Coface Sigorta	Non-Life undertakings	ANONIM SIRKETI	Non-mutual	Turkish Prime Ministry Undersecretariat of Treasury	99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/815600C3B3BA64D C7A18	IT	LEI	Coface Italia	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Società a responsabilità limitata	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/95980046WUPXWLF 53K62	ES	LEI	Coface Servicios Espana, SL	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SLU	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/9695000CSKX9HH4 M509	FR	LEI	Cofinpar	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212 section1 [g] of Directive 2009/138/EC	SA	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500161CXOCKO NIW24	FR	LEI	Fimipar	Credit institutions, investment firms and financial institutions	SA	Non-mutual	ACPR - 61 Rue Taitbout - 75009	99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/96950025N07LTJYF SNS7	FR	LEI	COFACE SA	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212 section1 [g] of Directive 2009/138/EC	Société Anonyme	Non-mutual	Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Autorite de controle prudentiel et de resolution	100,0000%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/9695007AC8Q2X70 BLL23	FR	LEI	Coface Europe (ex-Coface SA)	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	99,9952%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500BHXHF6T3P BH48	FR	LEI	Cogeri	Other	SAS	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC/DE9	DE	Specific code	FCT VEGA	Special purpose vehicle authorized in accordance with Art. 211 of Directive 2009/138/EC	FCT	Non-mutual	AMF Autorite des marches financiers	99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC/IL2	IL	Specific code	Coface Finance Israel	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited company	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC/MX3	MX	Specific code	Coface Servicios Mexico, S.A. DE C.V.	Non-Life undertakings	SA de CV	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%			100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

F.3 Glossaire

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : autorité française chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances.

Autorité des marchés financiers (AMF) : autorité française chargée de réguler les marchés financiers.

Best Estimate (BE) ou meilleure estimation : valeur économique des passifs d'assurance calculée sous solvabilité 2.

Bilan prudentiel : bilan de la compagnie d'assurance dans le cadre de Solvabilité 2. La valorisation du bilan prudentiel s'appuie sur une valeur économique des différents éléments.

Brexit : Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) : autorité européenne chargée de la régulation des sociétés d'assurances et des fonds de pension.

Fonctions clés : quatre fonctions clés ont été définies par la directive Solvabilité 2 : la fonction d'audit interne, la fonction actuarielle, la fonction de gestion des risques et la fonction de vérification de la conformité. Ces fonctions sont considérées comme stratégiques dans la gestion des risques, et leurs responsables doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

Fonds propres Tier 1 non restreint : correspondent aux fonds propres classés en Tier 1 hors dettes subordonnées, qui se calculent en additionnant le capital social, les primes d'émission, de fusion et d'apport, et la réserve de réconciliation minorée des fonds propres non-fongibles.

Fonds propres Tier 1 restreint : correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 1, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées perpétuelles émises avant l'entrée en vigueur de solvabilité 2.

Fonds propres Tier 2 : correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 2, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées datées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

Fonds propres Tier 3 : correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 3, ainsi qu'aux éventuels impôts différés nets en Tiers 3.

Fonds Propres éligibles à la couverture du MCR : correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du MCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20% des fonds propres Tier 1 totaux et les fonds propres Tier 2 limités à 20% du MCR. Les fonds propres Tier 3 ne sont pas autorisés en couverture du MCR.

Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR : correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du SCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20% des fonds propres Tier 1 totaux, les fonds propres Tier 2 et Tier 3 sont limités à 50% du SCR, et les fonds propres Tier 3 sont limités à 15% du SCR.

International financial reporting standards (IFRS) : normes internationales d'informations financières destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

Minimum Capital Requirement (MCR) : minimum de fonds propres de base éligible d'un assureur, défini par la directive Solvabilité 2 pour la protection des assurés et des bénéficiaires. Lorsque le montant des fonds propres de base éligibles devient inférieur au MCR, l'agrément de l'assureur lui est retiré s'il n'est pas capable de ramener rapidement ce montant au niveau du MCR.

Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) : évaluation interne à la compagnie d'assurance des risques et de la solvabilité. Ensemble des processus et des procédures permettant d'identifier, évaluer, surveiller, gérer et communiquer l'ensemble des risques d'une compagnie d'assurance, à court et long termes, ainsi que de déterminer les fonds propres

nécessaires à la couverture de tous ces risques. L'ORSA est un outil d'appréciation des risques utilisé pour définir la stratégie de l'entreprise. Il se traduit entre autres par une évaluation de l'ensemble des risques de façon quantitative et qualitative. Il donne lieu à un rapport ORSA validé par le conseil d'administration.

Quantitative Reporting Templates (QRT) : reporting réglementaire de solvabilité 2 sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public produits avec une fréquence trimestrielle.

Risk Margin ou marge de risque : ajustement pour risque explicite, au titre des effets de l'incertitude sur le montant et la date de sortie des flux de trésorerie. Dans l'évaluation des passifs d'assurance, la marge de risque est un montant complémentaire au Best Estimate.

Solvabilité : capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses assurés, mais aussi à maintenir une activité pérenne et rentable.

Solvabilité 2 : règles européennes garantissant la solvabilité des compagnies d'assurances. Solvabilité 2 a pour ambition d'adapter le niveau des capitaux propres aux risques réels auxquels elles sont exposées. Elle repose sur une directive-cadre adoptée en 2009 (directive 2009/138/CE) et sur des mesures d'application.

Solvency Capital Requirement (SCR) : niveau de fonds propres éligibles permettant à un assureur d'absorber des pertes significatives et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus. Le SCR est défini par la directive Solvabilité 2 comme la valeur à risque (value-at-risk) des fonds propres de base de l'assureur, avec un niveau de confiance de 99,5% à horizon un an.

Solvency and Financial Condition Report (SFCR) : rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière d'une compagnie d'assurance à destination du public, prévu par la directive Solvabilité 2.

Universal Registration Document (URD) : document ayant pour vocation de permettre aux émetteurs fréquents de tenir à disposition du

marché une description pour chaque exercice financier de « l'organisation, les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives, le gouvernement et la structure de l'actionariat de l'entreprise ». L'URD est une exigence réglementaire introduite en juillet 2019 par le règlement Prospectus n°2017/1129 du 14 juin 2017, en remplacement du Document de référence.

Valeur de marché : valeur d'un actif sur les marchés financiers.

Volatilité : mesure de l'ampleur des variations d'un indicateur sur une échelle de temps, par exemple le cours d'un actif financier. Elle sert par exemple de paramètre à la quantification du risque de variation du prix d'un actif financier.